

RÉPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



**STRATEGIE DE RELANCE ET DE RESILIENCE
SOCIOECONOMIQUE POST-EBOLA
2015 - 2017**



Document élaboré par le Gouvernement de la République de Guinée

Mars 2015

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	5
Liste des encadrés	5
Liste des acronymes.....	6
Résumé Exécutif.....	8
1. Contexte de la crise Ebola	15
2. Objectifs et justification	16
3. Répercussions sociales de la crise Ebola.....	18
3.1 Rappel de la situation des indicateurs sociaux	18
3.2 Santé	20
3.3 Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)	21
3.4 Education et Formation.....	22
3.5 Genre, Femmes, Enfants et Protection Sociale	23
4. Répercussions économiques de la crise Ebola.....	24
4.1 Répercussions sur les secteurs économiques.....	24
4.1.1 Agriculture, Elevage et Pêche	24
4.1.2 Commerce et Industrie	27
4.1.3 Mines	28
4.1.4 Tourisme et Transport aérien	29
4.1.5 Infrastructures	30
4.2 Répercussions sur les agrégats macroéconomiques	33
4.2.1 Déficit budgétaire	33
4.2.2 Pressions inflationnistes	33
4.2.3 Fluctuations du taux de change.....	34
4.2.4 Stabilité de la dette publique	34
4.2.5 Stabilité du secteur financier	34
4.2.6 Balance des paiements	35
4.2.7 Impact sur la croissance.....	35



5. Stratégies de relance et de résilience	36
5.1 Perspectives macroéconomiques à court et moyen termes.....	36
5.2 Stratégies de relance dans les secteurs économiques	38
5.2.1 <i>Agriculture, Elevage et Pêche</i>	38
5.2.2 <i>Commerce et Industrie</i>	40
5.2.3 <i>Mines</i>	42
5.2.4 <i>Infrastructures</i>	43
5.3 Stratégies de relance dans les secteurs sociaux	44
5.3.1 <i>Santé</i>	44
5.3.2 <i>Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)</i>	46
5.3.3 <i>Education et Formation</i>	47
5.3.4 <i>Genre, Femmes, Enfants et Protection Sociale</i>	50
5.4 Dimension sous-régionale	53
5.5 Gouvernance.....	54
6. Structure, coûts et financement du PAPP	60
6.1 Structure	60
6.2 Estimation des coûts et hypothèses	60
6.3 Financement	62
7. Dispositions transitoires	64
8. Mise en œuvre, suivi et évaluation	64
8.1 Principes directeurs	64
8.2 Modalités	65
9. Gestion des risques	65
9.1. Risque lié à l'instabilité politique.....	66
9.2. Risque lié à un manque de leadership et à une faible adhésion des acteurs.....	66
9.3. Risque lié au financement	66
9.4. Risque lié à la conjoncture sous régionale et internationale	66
9.5. Risque lié aux aléas climatiques et autres urgences humanitaires	67
10. Annexe 1 : Rapport détaillé sur les coûts	68



10.1 Secteurs sociaux	69
10.1.1 Santé	69
10.1.2 Education.....	73
10.1.3 Affaires sociales : lutte contre les inégalités sociales (Genre, Femmes, Protection de l'enfance)	75
10.2 Secteurs économiques	77
10.2.1 Agriculture.....	77
10.2.2 Elevage	79
10.2.3 Pêche	80
10.2.4 Commerce.....	82
10.2.5 Industrie et PME	83
10.2.6 Transports	85
10.2.7 Environnement.....	85
10.3 Infrastructures.....	86
10.3.1 Télécom et NTIC.....	86
10.3.2 Travaux Publics.....	86
10.3.3 Hydraulique.....	87
10.4 Gouvernance.....	89
10.4.1 Fonction Publique et Réforme de l'Administration	89
10.4.2 Administration du Territoire et Décentralisation	89
10.4.3 Réforme du secteur de la Sécurité.....	90
10.4.4 Communication	90
10.4.5 Finances publiques.....	91
10.5 Synthèse des différents budgets.....	91
10.6 Proportion des différents secteurs dans le budget global	92
11. Annexe 2 : Liste de quelques principales mesures	93



Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs sociaux sélectionnés

Tableau 2 : Perception sur quelques risques subis dans le secteur agricole.....

Tableau 3 : Impact d’Ebola sur le trafic au Port Autonome de Conakry

Tableau 4 : Evolution des prévisions des taux de croissance pour 2014 et 2015 avant la survenue du choc Ebola.....

Tableau 5 : Principales Actions prévues dans le domaine du Genre, Femmes, Enfance et Protection Sociale.....

Tableau 6 : Evolution de la perception de la qualité des institutions publiques en Guinée avant la survenue d’Ebola

Tableau 7 : Estimation des coûts de la mise en œuvre du plan (millions USD)

Tableau 8 : Modes de financement projetés de la dépense publique 2015-2017 selon les hypothèses du cadrage macroéconomique de Décembre 2014.....

Tableau 9 : Projections des modes de financement de la dépense publique avec la prise en compte du Plan d’Actions Post-Ebola (en millions de dollars)

Liste des graphiques

Figure 1 : Evolution de la qualité de 12 piliers de la compétitivité de la Guinée après la survenue d’Ebola.....

Liste des encadrés

Encadré 1 : Fonds d’urgence de soutien au secteur privé durant les catastrophes.....

Encadré 2 : Objectif Zéro Ebola et Urgence sanitaire renforcée.....

Encadré 3 : Missions du Cadre de Concertation et de Coordination



AGR	Activités Génératrices de Revenus
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AEP	Approvisionnement en Eau Portable
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CPN	Consultations Prénatales
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
FoCEB	Fonds commun de l’éducation de base
FER	Fonds d’Entretien Routier
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
IMF	Institution de Microfinance
LORF	Loi organique relative aux lois de finances
LPN-DDL	Lettre de Politique Nationale de la Décentralisation et du Développement
MVE	Maladie à Virus Ebola
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PAP	Programme d’Actions Prioritaires
PAPP	Plan d’Actions Prioritaires Post Ebola
PCSPG	Plateforme de Concertation du Secteur Privé Guinéen
PIP	Programme d’Investissements Publics
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PREMA	Programme de Réforme de l’Etat et de Modernisation de l’Administration
PSE	Programme Sectoriel de l’Éducation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGGBC	Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SNAP	Stratégie Nationale d’Actions Prioritaires
SOGEAC	Société de Gestion de l’Aéroport de Conakry
SOTELGUI	Société des Télécommunications de Guinée



IPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
TIC	Technologies de l'Information et des Communications
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée



La survenance de la maladie à virus Ebola (MVE) s'est avérée être un choc sans précédent pour la Guinée frappant ses forces vives et s'attaquant au tissu social et économique. Entre mars 2014, date de déclaration officielle de l'épidémie, et le 28 mars 2015, les pertes en vies humaines déclarées (cas suspects-probables-confirmés) s'établissaient à 3 678 de cas MVE.

Outre les dépenses publiques et privées liées à la prévention de la maladie, les pertes de jours de travail liées à la mortalité et à la morbidité de l'épidémie, les répercussions socio-économiques de la maladie ont été surtout marquées par des changements de comportement tant en Guinée qu'à l'extérieur de la Guinée.

Au plan national, il s'agit notamment des choix de moindre fréquentation des structures de santé, d'abandon des travaux champêtres, du dysfonctionnement des mécanismes communautaires d'aide sociale pendant les travaux d'entretien des champs et des récoltes.

Au plan international, il s'agit surtout de la déprogrammation des séjours touristiques ainsi que des désengagements ou non engagements persistant vis-à-vis des projets publics et privés en Guinée.

Au premier semestre de l'année 2014, les retards dans la reprise des investissements miniers, les pénuries d'énergie, et l'épidémie Ebola ont conduit à abaisser la prévision de croissance à 3,5%, nettement en dessous des 4,5% projetés initialement, avec l'espoir qu'en dépit de ces difficultés, l'économie serait stimulée par la bonne tenue du secteur agricole et des BTP, la signature du cadre d'investissement avec Rio Tinto pour l'exploitation de Simandou et l'amélioration de la desserte en électricité. Une dernière révision intervenue au début de 2015 porte le taux de croissance de 2014 à 1,3%.

L'élaboration des stratégies de relance socio-économique post-Ebola a été lancée sur la base des études techniques menées, entre autres par les partenaires techniques et financiers, sur les répercussions socio-économiques du choc de la Maladie à Virus Ebola (MVE) et s'est poursuivie selon une approche participative qui a impliqué les ministères, les opérateurs économiques, les représentants des travailleurs, les partenaires techniques et financiers, la société civile et l'Assemblée Nationale.

Ces évaluations et concertations élargies ont permis une meilleure identification, par secteur, de la nature du choc lié à l'épidémie (coût sanitaire, pertes de temps de travail, changements de comportement en Guinée et à l'étranger), des facteurs existants de résilience/vulnérabilité qui ont amoindri/amplifié le choc, des réponses nationales et internationales apportées à date, et des répercussions qui résultent de la conjugaison de ces trois effets.

Partant des défis et enjeux posés par la MVE, et des objectifs de développement existants dans son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015, le gouvernement a élaboré sa stratégie pour remettre la Guinée des conséquences de la crise, relancer son développement économique et social et bâtir sa résilience. Elle aboutit à un plan d'Actions Prioritaires Post-Ebola (PAPP) articulé autour des programmes et projets d'investissement et des mesures d'accompagnement pertinents pour la relance et la résilience.

Les orientations et axes suivants ont été fixés dans le domaine social :



- remise à niveau et développement du système de santé (structures, ressources humaines, médicaments etc.) pour répondre aussi bien aux besoins immédiats des populations qu'aux défis liés aux pandémies de type Ebola ;
- accès universel à l'eau et à l'assainissement pour les écoles et les établissements de santé ; accès renforcé pour les populations vulnérables ;
- accélération de la généralisation de l'alphabétisation ;
- promotion de la femme et de l'approche genre ;
- protection de l'enfance.

Dans le même sens, les orientations et axes retenus dans le domaine économique sont les suivants:

- amélioration du cadre des affaires ;
- relèvement des systèmes de production dans toutes leurs composantes ;
- reprise et accélération de la diversification des activités économiques ;
- reprise du soutien à l'intensification agricole ;
- reprise des investissements dans les infrastructures économiques ;
- revitalisation des circuits commerciaux d'import et d'export ;
- soutien à la transformation et au stockage des productions ;
- redynamisation et rationalisation de l'appui conseil, de l'organisation des producteurs et de la recherche.

Enfin, sur un plan transversal, la gouvernance de l'Etat sera renforcée et renforcée à travers un service public réformé en qualité dans le sens d'une administration régie par les exigences de professionnalisation de ses agents et de transparence de ses décisions et actes.

Il en est résulté un schéma global exprimant les choix qui ont été retenus pour les stratégies de relance et de résilience et qui ont orienté la définition des priorités d'interventions sectorielles spécifiques. **Ce schéma n'a pas pour vocation de remplacer les documents de développement existants (DSRP III, Plan Quinquennal) ou leurs successeurs ; mais il vient les renforcer et les compléter, et parachever la stratégie « zéro Ebola » de la Guinée. Il servira de base à la préparation du document successeur de planification.**

Les interventions retenues dans le schéma global sont résumées dans les points suivants :

1. La politique économique visera à renforcer les acquis de la stabilisation macroéconomique et à soutenir une croissance forte et inclusive portée par le secteur privé. Il est prévu, en particulier, l'approbation d'un échéancier d'apurement des arriérés de la dette intérieure 2011-2014.
2. En tenant compte des limites des capacités de résilience des familles paysannes face à la sécurité alimentaire, la faiblesse du système de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles et bien d'autres précarités, et qui ont été exacerbées par la MVE, le gouvernement envisage les interventions suivantes dans le secteur agricole : (i) l'acquisition et la distribution des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; (ii) la construction des infrastructures de stockage et de conservation dans les grands bassins de production ; (iii) dotation des bassins rizicoles (Basse et Haute Guinée) en équipements de transformation ; (iv) la conduite des activités d'appui-conseil et le suivi-évaluation des interventions.



3. Dans le secteur de l'élevage, les répercussions de la MVE ont été les suivantes : perturbation des campagnes de traitement et de vaccination, rupture de la chaîne d'approvisionnement en provenance des pays voisins, diminution des trafics aérien et routier des produits d'élevage, abandon de certaines productions animales, retard dans les interventions publiques programmées (comme la construction des abattoirs). A très court terme, les stratégies viseront l'approvisionnement des éleveurs des zones touchées en noyaux d'élevage (petits ruminants, porcs, volaille), le soutien à la relance des organisations existantes (groupements, coopératives, unions), l'appui à la réouverture des marchés (information/sensibilisation, collecte et diffusion des statistiques) et l'équipement en abattoirs mis aux normes de santé alimentaire.

4. La réalisation d'infrastructures sociales et sanitaires dans les points de débarquement, l'installation de chambres froides de conservation des produits de mer en zone urbaine, et la construction de fabriques de glace en zones rurales sont les principales interventions envisagées dans le secteur de la pêche pour pallier à la vulnérabilité et mitiger les impacts subis par le secteur de la pêche en raison du déplacement des communautés de pêche, et de la dégradation de l'état d'hygiène et de santé dans les points de débarquement.

5. Le commerce pour être soutenu et soutenable sera appuyé par les mesures relatives à la valorisation des produits locaux à travers leur transformation locale, la construction de 38 marchés modernes, la construction d'infrastructures commerciales au niveau des zones transfrontalières, la révision de la réglementation commerciale pour tenir compte du contexte de la mondialisation et des situations éventuelles de crise comme Ebola. Les mesures supplémentaires à considérer dans le secteur industriel sont le renforcement des capacités des PME, le soutien financier pour faciliter les remboursements des prêts et stabiliser le cash-flow des PME affectées par la crise, la mise en place d'une politique de promotion des produits locaux qui ont été lourdement affectés par la mauvaise publicité causée par la MVE, l'accompagnement et l'utilisation des PME locales dans la chaîne d'approvisionnements de biens et services, et la création d'un fonds d'urgence pour soutenir le secteur privé durant les catastrophes telles que la crise causée par la MVE.

6. Dans le secteur minier, les efforts seront consentis pour la remobilisation des projets miniers retardés, suspendus ou reportés, et un accent devrait être mis sur le renforcement des actions de communication.

7. La disponibilité et la qualité des infrastructures étant nécessaires à la croissance économique, la reprise des investissements dans les infrastructures économiques (routes, TIC, aéroports, ports...) et qui ont été retardés par Ebola seront soutenus.

8. Pour contenir la MVE et renforcer le système sanitaire national, un ensemble de mesures, de projets et programmes sont proposés. A court terme, les mesures concernent le financement des capacités de la riposte contre la MVE. A moyen et long termes, la stratégie portera sur le renforcement et l'amélioration du système sanitaire national. Concernant l'amélioration du système sanitaire, l'accent est mis sur la qualité des prestations de services sanitaires, l'approvisionnement en médicaments essentiels, en vaccins et en équipements biomédicaux des structures sanitaires. D'autre part, la réhabilitation des infrastructures et équipements (spécifiquement des 94 formations sanitaires fermées) et le recrutement de ressources humaines compétentes pour combler immédiatement les déficits liés aux décès des professionnels de santé sont envisagés. Par ailleurs, il est envisagé de renforcer la gouvernance du secteur, à travers l'amélioration de la communication en termes de prévention



et de la mobilisation sociale surtout en période de crise et le renforcement des capacités en gestion sanitaire.

9. Pour le renforcement de l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable, de manière transversale en concertation avec les ministères concernés, le gouvernement envisage de : (i) renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur EHA (Eau Hygiène et Assainissement) en gestion de crise sanitaire ; (ii) renforcer les capacités des bénéficiaires des zones rurales et périurbaine en gestion des points d'eau et des latrines ; (iii) informer et sensibiliser les élèves et parents d'élèves au niveau national pour l'utilisation, l'entretien et la pérennisation des infrastructures EHA.

10. Dans le secteur de l'éducation et de la formation, l'objectif principal de la stratégie de relance est double : renforcer les capacités de résilience du système éducatif face à d'éventuelles crises épidémiologiques et accélérer la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2015-2017 visant l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En d'autres termes, il s'agit principalement d'améliorer les stratégies du Programme Sectoriel de l'Éducation (PSE) intérimaire en renforçant ou en intégrant les dimensions suivantes : (i) le développement d'activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation, (ii) la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités du système éducatif dans la prévention, la gestion des risques, des catastrophes et des conflits, (iii) la couverture de tous les établissements en latrines et points d'eau ; (iv) l'extension de la couverture des écoles primaires en cantines scolaires ; (v) l'accroissement accéléré des capacités d'accueil ; (vi) la redynamisation de la santé scolaire et universitaire ; (vii) l'éducation à la citoyenneté et à la paix ; (viii) l'assistance alimentaire, pédagogique et sanitaire aux victimes d'Ebola, (ix) le renforcement institutionnel des centres de recherche en épidémiologie, et (x) le suivi de l'application des mesures de prévention.

11. L'objectif principal recherché dans la stratégie post-Ebola dans le domaine du genre, de l'enfance, des enfants et de la protection sociale est de renforcer l'autonomie des plus vulnérables, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes, de manière à renforcer leur résilience face aux chocs futurs. Les principales actions à mener s'articuleront autour de six axes : la prévention, la prise en charge des victimes et personnes affectées, la protection sociale et le travail social, la lutte contre les inégalités et les violences basées sur le genre, l'appui à l'autonomisation des femmes, et l'appui institutionnel au Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance.

12. Le Gouvernement entend promouvoir activement l'intégration économique sous-régionale de sorte à exploiter les opportunités qu'elle offre. Pour ce faire, dans le cadre de l'Union du Fleuve Mano, les projets et idées de projets prévus et reportés du fait de l'apparition de la maladie à virus Ebola seront soutenus ainsi que les nouveaux projets nés de la crise de la MVE.

13. Enfin, l'objectif stratégique en matière de gouvernance visera à prévenir des situations de crise pouvant avoir des incidences majeures sur la vie nationale. A cet égard les actions viseront à renforcer les capacités de résilience des administrations générales, économiques, de sécurité ou de justice face aux divers courants tout autant qu'aux facteurs de crises d'ordre général, y compris les crises sanitaires, environnementales, économiques, sociopolitique et les conflits violents. La gouvernance s'attachera à faire émerger une administration professionnelle, organisée et fonctionnant autour des valeurs de l'Etat de droit et des principes de compétence et de mérite des agents, de dévouement de ceux-ci aux intérêts des usagers-



clients du service public, enfin de prédictibilité des décisions et actes de ses organes et autorités.

Les programmes et projets d'investissement du PAPP comprennent les trois catégories ci-après :

- i. les projets prioritaires existants inscrits dans le Programme d'Investissement Public (PIP) 2015-2017 et dont les coûts ne sont pas affectés par la MVE. Ils correspondent à 20 projets du PIP 2015-2017 dont le coût cumulé est de 306 millions de dollars sur la période 2015-2017 (projets de type 1).
- ii. les projets prioritaires existants inscrits dans le Programme d'Investissement Public (PIP) 2015-2017 et dont les coûts sont affectés à la hausse en raison de la prise en compte des vulnérabilités ou des impacts mis en exergue par la MVE. Ils correspondent à 57 projets du PIP 2015-2017 dont le coût cumulé passe de 244 millions de dollars à 671 millions de dollars sur la période 2015-2017 (projets de type 2).
- iii. les projets prioritaires nouveaux non inscrits dans le PIP 2015-2017 et qui sont révélés par la présence des vulnérabilités ou des impacts mis en exergue par la MVE. Ils correspondent à 90 projets dont le coût cumulé est de 1,307 milliards de dollars sur la période 2015-2017 (projets de type 3).

Ainsi, le coût total estimé du PAPP sur la période 2015-2017 s'élève à 2,28 milliards de dollars et est ventilé comme suit :

- 34% pour la relance et la résilience des secteurs sociaux,
- 21% pour l'accélération et la diversification de la croissance économique
- 31% pour les infrastructures
- 14% pour la gouvernance.

Les nouvelles orientations du gouvernement pour la relance et la résilience post-Ebola se traduisent par une hausse sensible du poids des services sociaux dans les priorités de développement, passant de 22% dans le PIP de base à 34% dans le PAPP.

En raison de la fongibilité des ressources, le plan de financement de PAPP tient compte des dépenses courantes de l'Etat, des recettes budgétaires attendues, des dépenses en capital inscrites dans le PIP de base (décembre 2014) et des financements extérieurs acquis sur la période 2015-2017. Ce cadrage macroéconomique dégage un besoin de financement de 1 milliard 596 millions de dollars sur la période 2015-2017 dont 487 millions en 2015, 868 millions en 2016 et 241 millions en 2017.



Coût du plan de relance et de résilience (en millions de dollars)

	Juillet 2015- Décembre 2015	2 016	2 017	Total 2015-2017	Pourcentage du total 2015-2017
Relance et Résilience des Secteurs Sociaux	209	335	241	785	34%
Santé	93	185	148	427	19%
Education	52	108	56	216	9%
Affaires Sociales	64	42	37	143	6%
<i>dont transferts sociaux</i>	40	20	15	75	
Relance et Résilience des Secteurs Economiques	191	173	106	470	21%
Agriculture	64	65	79	207	9%
Elevage	5	3	9	17	1%
Pêche	2	7	7	15	1%
Commerce	18	13	8	39	2%
Industrie et PME	101	82	0	183	8%
<i>dont fonds d'urgence économique en appui au secteur privé</i>	100	81	0	181	
Mines	0	0	0	0	0%
Transports	1	2	3	6	0%
Hôtellerie et Tourisme	0	0	0	0	0%
Environnement	2	1	1	3	0%
Relance et Résilience des Infrastructures	5	436	273	715	31%
TIC	0	36	18	54	2%
Travaux Publiques	0	100	100	200	9%
Hydraulique	5	301	155	461	20%
Renforcement de la Gouvernance	70	143	102	315	14%
Réforme de l'Etat et de l'Administration	5	5	4	15	1%
Administration du Territoire et Décentralisation	26	26	22	74	3%
Réforme du Secteur de la Sécurité	2	98	76	175	8%
Communication	0	0	0	1	0%
Finances publiques (apurement de la dette intérieure)	36	14	0	50	2%
Total	475	1 088	721	2 284	100%



Projections du plan de financement de l'Etat pour la période 2015-2017

	2015	2016	2017
Dépenses totales	2 411	3 072	2 982
<i>dont dépenses en capital</i>	<i>1 300</i>	<i>1 923</i>	<i>1 810</i>
<i>dont coût total des projets prioritaires de type 1</i>	<i>27</i>	<i>150</i>	<i>129</i>
<i>dont coût total des projets prioritaires de type 2</i>	<i>123</i>	<i>300</i>	<i>248</i>
<i>dont coût additionnel des projets prioritaires de type 2</i>	<i>55</i>	<i>195</i>	<i>178</i>
<i>dont coût des projets prioritaires de type 3</i>	<i>325</i>	<i>638</i>	<i>344</i>
Modes de financement			
Recettes fiscales et non fiscales	1 548	1 828	2 465
Dons et autres Financements externes identifiés ou acquis (PIP)	376	376	276
<i>dont PAPP identifiés ou acquis</i>	<i>49</i>	<i>47</i>	<i>45</i>
Financement intérieur (bancaire et non bancaire)	0	0	0
Dons et autres Financements à rechercher	487	868	241



1. Contexte de la crise Ebola

La maladie à virus Ebola est intervenue alors que la Guinée entamait une dynamique favorable visant une transformation socio-économique inclusive. A la faveur du renouveau politique de 2010, le pays a initié à partir de 2011 une nouvelle phase de son développement guidée par la vision d'émergence à l'horizon 2035. A cet égard, la stratégie est de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ainsi qu'une transformation structurelle de l'économie, en mettant en place des mécanismes de bonne gouvernance, avec la redéfinition et le renforcement du rôle de l'Etat. Dans cette optique, les divers chantiers lancés depuis 2011 ont permis des progrès notables. Il s'agit entre autres de:

- l'élection en 2013 d'une nouvelle Assemblée Nationale dans des conditions jugées libres et transparentes, grâce à l'appui soutenu de la Communauté internationale ;
- la stabilisation du cadre macroéconomique, la reprise de la croissance en 2012 ainsi que l'allègement du fardeau de sa dette grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE ;
- la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'amélioration des services sociaux de base avec par exemple l'appui aux campagnes agricoles, les subventions de certaines denrées alimentaires, ainsi que la prise en charge gratuite des accouchements.

D'autres mesures initiées par le Gouvernement ont également porté sur: (i) l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements privés, et (ii) le renforcement en cours des institutions de l'Etat par le biais des réformes du secteur de la sécurité, de l'Administration publique et de la justice.

S'appuyant sur cette base, le Gouvernement a organisé à Abu-Dhabi, en novembre 2013, une Conférence internationale des partenaires et investisseurs, qui a abouti à des engagements d'investissements de près de 7 milliards USD en Guinée, dont 5 milliards d'investissements privés dans le secteur minier. Dans la même dynamique, au terme de nombreuses années de négociations, il est parvenu à la signature en mai 2014 du plan d'investissement du projet de fer Simandou Nord (blocs 3 et 4), d'un coût global estimé à environ 20 milliards de dollars US.

L'épidémie d'Ebola est donc intervenue dans un contexte favorable et a interrompu un processus porteur d'espoir. Les réponses apportées par le Gouvernement et ses partenaires pour lutter contre Ebola ont d'abord été principalement d'ordre sanitaire et humanitaire (formation du personnel médical, fourniture de matériels de traitement et de protection, assistance technique extérieure etc.). L'internationalisation de l'épidémie a provoqué une inquiétude grandissante conduisant les partenaires à une mobilisation accrue pour renforcer la riposte en Guinée. Ainsi, les aides accordées par les différents donateurs au titre des projets s'élevaient à environ de 500 millions de dollars US.



2. Objectifs et justification

Avec un premier cas enregistré en décembre 2013, l'épidémie à virus Ebola a été officiellement déclarée en Guinée en mars 2014, avant de se propager dans la sous-région, notamment au Libéria et en Sierra-Léone. A la date du 28 mars 2015, le total cumulé des cas déclarés (suspects-probables-confirmés) en Guinée s'établissait à 3 678 cas dont 2 388 décès. En dépit de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en Août 2014, assortie de diverses mesures destinées à restreindre la propagation de l'épidémie, les foyers de contamination se sont multipliés pour toucher 27 préfectures sur les 33 que compte le pays ainsi que les 5 communes de la capitale. Ebola s'est avéré être un choc sans précédent pour la Guinée frappant ses forces vives et s'attaquant au tissu social.

Au plan sanitaire, la gestion de l'épidémie a été rendue particulièrement difficile par : (i) l'inaptitude du système de santé à prendre en charge la maladie, jusqu'alors totalement inconnue dans la sous-région, (ii) la réticence des populations à observer les normes de prévention et à collaborer avec les équipes chargées de la lutte contre l'épidémie, (iii) la persistance de certaines pratiques socio-culturelles liées notamment aux rites funéraires, (iv) la forte mobilité des personnes entre régions et entre pays.

Outre les nombreuses pertes en vies humaines et le désastre affectif et social pour les victimes et leurs familles, l'impact de l'épidémie s'est traduit au plan économique par, entre autres : (i) une baisse sensible des investissements et de la croissance économique (la prévision de croissance annuelle pour 2014 a été ramenée à 1,3%, contre 4,5% initialement), (ii) de fortes tensions budgétaires consécutives à une baisse des recettes publiques et un accroissement sensible des dépenses du fait de l'épidémie, et (iii) une baisse du revenu pour diverses couches de la population (83% des ménages des zones les plus touchées ont vu leur capacité de production agricole baisser). A ceci il convient d'ajouter les coûts économiques liés aux fortes perturbations du système sanitaire, et la baisse drastique de la fréquentation des structures de santé, ainsi que la fermeture prolongée des écoles sur l'étendue du territoire national.

Dans ce contexte, l'urgence absolue est de stopper l'épidémie dans les plus brefs délais possibles. A cet effet, le Gouvernement a mis en place un plan national de riposte avec les objectifs stratégiques ci-après : (i) interrompre la chaîne de transmission communautaire sur l'ensemble du territoire national, (ii) stopper l'apparition en Guinée de nouveaux cas de contamination internes ou importés, (iii) renforcer le système national de santé (offre de soins, surveillance et prévention des épidémies).

Au-delà de la lutte contre l'épidémie, le pays doit faire face au défi de la relance de son économie à travers la mise en œuvre d'initiatives ambitieuses mais réalistes permettant de juguler les conséquences de l'épidémie. L'enjeu est de permettre de préserver les acquis de ces dernières années, d'accélérer le processus de relance et de renforcer la résilience du pays, au plan économique, social et institutionnel. Un accent particulier sera mis sur le renforcement du système de santé et sur un appui rapide aux communautés les plus affectées par l'épidémie et ses conséquences.

Au regard de ces multiples défis, le Gouvernement décide de mettre en œuvre avec l'appui de ses partenaires un plan global de relance dont l'objectif principal est de permettre au pays de se remettre des conséquences de l'épidémie Ebola, au plan économique et social, et renforcer sa résilience face à d'éventuelles crises similaires. Plus généralement, il s'agit d'aider à



préserver les acquis du passé et de jeter les bases pour la reprise du développement à court, moyen et long termes.

De façon spécifique, le plan se focalisera sur :

- **La réponse aux facteurs de fragilité** qui ont permis la propagation rapide de l'épidémie, notamment en termes de développement des infrastructures et services d'eau et d'assainissement, de renforcement de la confiance entre les institutions publiques et les populations et de prévention et gestion des risques de conflits, y compris à l'échelle de l'Union du Fleuve Mano.
- **La restauration des moyens de subsistance et le renforcement de la résilience des communautés affectées.** Il s'agirait notamment de : (i) soutenir la relance du secteur ou filières agricoles dans les zones les plus touchées par l'épidémie et/ou affectées par ses conséquences; (ii) promouvoir la sécurité alimentaire et lutter contre la malnutrition, (iii) mettre en œuvre des interventions ciblées en faveur des secteurs d'activités économiques fortement affectées par l'épidémie ;
- **La préservation de la stabilité macro-économique pour favoriser l'investissement et la lutte contre la pauvreté.** Il s'agira de poursuivre les efforts de réformes engagées depuis 2011, notamment en termes d'assainissement et de rationalisation de la gestion publique. Dans cette perspective, la stratégie de relance nécessitera également des appuis budgétaires à la balance de paiements conséquents à court et moyen termes ;
- **Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines** en vue d'une meilleure gouvernance du développement, y compris la remise à niveau du secteur de la santé, la consolidation de la paix et de la stabilité ainsi que le renforcement de la résilience des communautés affectées. Dans cette optique, il sera question en particulier du renforcement de la confiance dans les mécanismes et les fonctions de l'État ;

L'élaboration de la stratégie a été lancée sur la base des multiples évaluations des répercussions économiques et sociales réalisées au cours de ces derniers mois par les ministères, la Plateforme de Concertation du Secteur Privé Guinéen (PCSPG), et les partenaires techniques et financiers. Elle s'est en outre poursuivie par de larges consultations avec les opérateurs économiques, les représentants des travailleurs, les partenaires techniques et financiers, la société civile et l'Assemblée Nationale. Elle capitalise également sur le plan de riposte contre l'épidémie, qui inclut le renforcement du système de santé préparé avec l'appui de l'OMS. En outre, elle prend en compte les besoins d'assistance budgétaire nécessaire pour la préservation de la stabilité macro-économique restaurée à partir de 2011 grâce à un effort soutenu du Gouvernement.

Dans la revue des évaluations et la conduite des consultations, chaque secteur a fait l'objet de l'identification de la nature du choc lié à l'épidémie (coût sanitaire, pertes de temps de travail, changements de comportement en Guinée et à l'étranger), de l'évaluation de la résilience, de la vulnérabilité, des réponses nationales et internationales apportées à date, et les répercussions qui résultent de ces trois effets. Les mesures, projets et programmes proposés lors des consultations prenaient en compte les objectifs de développement existants dans les secteurs et les nouveaux besoins créés par l'épidémie Ebola.

La structure du présent document se présente comme suit :



- les sections 3 et 4 traitent respectivement des répercussions de l'épidémie, aux plans social puis économique;
- la section 5 dégage les mesures de relance par domaine thématique (perspectives macroéconomiques, secteurs économiques, secteurs sociaux, intégration sous-régionale et gouvernance) ;
- les sections 6 et 8 contiennent la programmation financière, les dispositions transitoires et le cadre de suivi de la mise en œuvre du plan.
- Une dernière section est consacrée à l'analyse des principaux risques de mise en œuvre du plan.

3. Répercussions sociales de la crise Ebola

3.1 Rappel de la situation des indicateurs sociaux

La MVE est apparue dans un contexte, où la Guinée venait de mettre en œuvre en juin 2012, à travers son plan quinquennal 2011-2015, des politiques d'accélération des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Comme élément d'évaluation des OMD en Guinée, le tableau 1 indique le degré de réalisation pour un certain nombre d'objectifs et de dépenses liées aux politiques sociales. Les derniers chiffres disponibles sont ceux de 2012 ou 2013 et il faudra probablement attendre 2017 pour savoir où on en sera exactement avec les objectifs du développement. Les trajectoires pré-Ebola de certains indicateurs se dirigeaient vers leurs cibles. D'une part, l'objectif était effectivement atteint en ce qui concerne l'incidence de l'extrême pauvreté monétaire (41 pour cent en 2012 pour une cible de 47 pour cent en 2015) et l'accès de la population à une source d'eau potable (75% en 2012 pour une cible de 72 en 2015). D'autre part, des défis étaient à relever pour atteindre l'objectif lié à la réduction de la malnutrition (18% en 2012 pour une cible de 11,5 pour cent) et celui lié à l'assainissement (19 pour cent en 2012 pour une cible de 57 pour cent).



Tableau 1 : Indicateurs sociaux sélectionnés

	Année	Valeur	Valeur cible OMD
Pauvreté			
PIB par habitant (dollars courants)	2013	523	
Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 1,25 par jour (PPA) (% de la population)	2012	40,9	47
Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)	2012	55,2	31,3
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale, poids pour âge	2012	18	11,5
Santé			
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	2013	100,7	78
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	2013	32,8	
Lits d'hôpital (pour 1 000 personnes)	2012	0,3	
Dépenses en santé, publiques (% du total des dépenses en santé)	2012	28,1	
Dépenses en santé, publiques (% des dépenses du gouvernement)	2012	1,8	
Eau, Hygiène et Assainissement			
Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès)	2013	74,8	72
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	2013	18,9	57
Education			
Inscriptions à l'école, primaire (% net)	2013	74,4	100
Dépenses publiques en éducation, total (% des dépenses du gouvernement)	2012	9,5	
Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	2012	2,5	
Genre, Femmes, Enfants			
Ratio de jeunes filles/garçons alphabétisés (% des 15 à 24 ans)	2010	58,0	
Ratio filles/garçons des inscriptions au primaire (%)	2012	84,5	100
Part des revenus détenus par les 20% plus riches	2012	41,6	
Ratio emploi-population, personnes âgées de 15 ans et plus, femmes (%) (estimation modélisée OIT)	2013	64,7	
Ratio emploi-population, personnes âgées de 15 ans et plus, hommes (%) (estimation modélisée OIT)	2013	76,7	
Enfants actifs économiquement, qui étudient et travaillent (% de tous les enfants économiquement actifs de 7 à 14 ans)	2010	54,6	

Sources : World Development Indicators de la Banque Mondiale (version en ligne consultée le 30 mars 2015), DSRP III.

Les sections qui suivent donnent une description des répercussions de la MVE dans les domaines de la santé, de l'assainissement, de l'éducation, et de certaines inégalités sociales.



3.2 Santé

L'épidémie de la Maladie à Virus Ebola (MVE) est avant tout une crise sanitaire qui a fortement éprouvé le système national de santé. Elle a causé de véritables chocs au niveau des ressources humaines et des infrastructures sanitaires existantes.

La psychose créée par la MVE a entraîné la peur et la méfiance tant dans le milieu professionnel de la santé que dans la société d'une manière générale. A cela s'ajoute la frilosité des investisseurs et des visiteurs à destination de la Guinée. Cette situation a induit le ralentissement des projets et programmes de santé publique, la perturbation des fonctions de coordination des structures sanitaires nationales et des difficultés de financement.

L'impact de ces différents chocs a été amplifié par les facteurs de vulnérabilité du système sanitaire national :

- faiblesse du système d'alerte épidémiologique ;
- faiblesse du réflexe épidémiologique du personnel de santé ;
- insuffisance des infrastructures sanitaires ;
- faiblesse de la part de la santé dans le budget national (1,7 % en 2013 contre une moyenne africaine de 9,7% qui, elle-même est relativement faible par rapport à l'objectif d'Abuja qui vise à allouer 15% du budget de l'Etat au secteur de la santé)¹ ;
- faiblesse générale des indicateurs de santé (0,82 médecin pour 10 000 habitants contre une moyenne africaine de 2,6 médecins ; 0,65 et 0,25 respectivement infirmier et sage-femme pour 10 000 habitants)

En dépit de ces différentes vulnérabilités, la lutte contre la MVE a bénéficié l'ouverture de la coopération sanitaire internationale et par ailleurs, la Guinée avait l'avantage de disposer de médecins formés qui n'étaient pas encore en exercice.

En raison de la menace que représente la MVE sur la santé publique, plusieurs mesures, projets et programmes ont été adoptés pour l'éradication rapide de la maladie. Ce sont : (i) l'état d'urgence sanitaire décrété en août 2014, (ii) la création de la Coordination Nationale de la Lutte contre la MVE en septembre 2014, (iii) le recrutement de nouveaux personnels et le rappel de personnel à la retraite, (iv) la formation, la sensibilisation et communication sur la maladie, (v) la construction des centres de traitement et des laboratoires, (vi) le traitement des malades respectant la dignité humaine et privilégiant la persuasion, (vii) la mise en place des comités de veille et la mobilisation des partenaires sociaux, (viii) la prise en charge gratuite des malades, le suivi des cas suspects et des contacts.

Cependant, la MVE a lourdement impacté le secteur de la santé. Au 28 mars 2015, la Guinée avait enregistré 3 678 cas dont 2 388 décès, soit un taux de létalité de 65%. La quasi-totalité des régions sanitaires (7/8) et des districts sanitaires (31/38) ont été touchés par la maladie. Le personnel de santé a enregistré à la même date, 102 décès sur 167 agents contaminés.

La MVE a, par ailleurs, contribué à la dégradation des infrastructures sanitaires existantes et des indicateurs socio-sanitaires :

- fermeture de 94 formations sanitaires et un hôpital de district en fin décembre 2014 ;
- accroissement des infrastructures en mauvais état, de 33% à 57% au niveau des formations sanitaires publiques ;

¹ Rapport du plan de relance du système de santé de la Guinée, page 4



- contraction du taux de l'accessibilité géographique de la population couverte à moins de 5 km de 53% en 2013 à 46% en 2014 ;
- baisse de moitié des consultations et des hospitalisations ;
- baisse de la couverture vaccinale de 30% ;
- diminution du financement des districts sanitaires par les Partenaires Techniques et Financiers de 22% à 11% entre 2013 et 2014.

3.3 Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)

Plusieurs facteurs de vulnérabilités dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ont favorisé la propagation de la MVE. Parmi ces facteurs, il est à noter : (i) la faible disponibilité de services d'EHA aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures d'EHA dans les structures de santé et dans les communautés ; (iii) l'insuffisance de la déserte en eau potable ; (iv) la mauvaise utilisation des latrines ; (v) le manque de formation et / ou de préparation du secteur à la riposte contre les épidémies.

Face aux chocs de la MVE, les réponses nationales ont consisté d'abord en la fourniture de facilités d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement aussi bien aux centres de traitement Ebola qu'aux autres structures de santé, y compris la gestion sécurisée des ordures. Un autre axe d'intervention a été la promotion de l'utilisation des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement au niveau communautaire pour appuyer le système de lavage des mains et assurer la continuité des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement pour prévenir les maladies liées à l'eau comme le choléra.

Cependant, les restrictions de voyage et la fermeture des frontières ont affecté le mouvement de l'expertise et l'approvisionnement en produits importés comme les produits chimiques pour le traitement de l'eau. Par ailleurs, la réponse à Ebola a détourné l'essentiel des ressources techniques et financières qui étaient destinées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, pour les réorienter vers la réponse à l'épidémie. C'est le cas notamment de la réorientation des programmes du fonds Néerlandais (DGIS) à la riposte contre Ebola.

En dépit de ces multiples efforts pour riposter contre la MVE, le secteur EHA a été impacté à travers :

- le retrait des partenaires techniques et financiers avec pour conséquence l'arrêt des programmes et projets du secteur EHA ;
- la réticence des communautés dans la mise en œuvre des programmes et projets EHA ;
- les difficultés rencontrées par les partenaires de terrain pour la réalisation des activités EHA (agressions physiques, destruction de matériel etc.) ;
- la baisse du taux de fonctionnalité des infrastructures du fait de la faiblesse du service de maintenance en milieu rural dans les zones affectées par Ebola ;
- le ralentissement des interventions communautaires en faveur du secteur EHA ;
- la non-participation des cadres Guinéens du secteur EHA aux rencontres internationales (réunions, séminaires, etc.).

Toutefois, certaines actions de riposte contre Ebola ont contribué à renforcer la promotion de quelques bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, notamment, le lavage des mains au savon, le traitement de l'eau à domicile et l'utilisation hygiénique des latrines.



L'enquête démographique de 2012 combinée avec l'enquête à indicateurs multiples Santé a révélé que 75% des populations guinéennes ont accès à des sources d'eau améliorées. Environ 19% de la population a accès à un système amélioré d'assainissement. Cependant, l'utilisation de latrines non améliorées ou de latrines partagées reste très élevée (64%) et des disparités importantes subsistent entre zones urbaines et zones rurales. Le rapport indique que le quart de la population guinéenne ne dispose pas de latrines.

3.4 Education et Formation

Les mauvaises conditions d'hygiène et de santé dans les établissements d'enseignement à tous les niveaux et la pléthore des effectifs dans les salles de classes avec l'absence d'eau (77% des écoles en sont dépourvues) et de latrines (30% des écoles) ainsi que d'infirmières dans la majorité des établissements constituent des facteurs qui exposent les élèves et les enseignants à l'épidémie. Mieux, l'analphabétisme qui touche une frange importante de la population (65%) est un des facteurs aggravant qui explique les difficultés d'application des mesures préconisées pour rompre la chaîne de contamination. Les coutumes et les habitudes de vie communautaires forgées par une éducation traditionnelle séculaire ont constitué un obstacle pour les campagnes de sensibilisations.

En plus de la situation décrite ci-dessus, il y a la faiblesse voire la déficience de la recherche épidémiologique au sein des institutions de recherche et de formation existantes. L'absence de recherche appliquée en épidémiologie adaptée au contexte guinéen n'a pas permis d'anticiper sur les mesures et les stratégies appropriées de sécurité sanitaire des populations. Plus généralement, les acteurs du secteur de l'éducation n'étaient pas préparés à la prise en charge et à la gestion des crises sanitaires en milieu scolaire et universitaire.

Le Gouvernement Guinéen et ses partenaires se sont fortement mobilisés dans la riposte à cette épidémie qui a particulièrement touché le secteur de l'éducation. Faut-il le rappeler, le système éducatif mobilise au quotidien près de trois millions d'élèves, d'étudiants et d'enseignants des différents niveaux d'enseignement. Pour faire face à cette épidémie, un protocole a été élaboré qui a permis une rentrée scolaire et universitaire sécurisée. À ce jour, les actes posés par le gouvernement et ses partenaires ont porté sur les points suivants : (i) la conduite de campagnes de sensibilisation par l'élaboration d'affiches et de guides; (ii), la mise en place d'équipes de veille sanitaire; (iii) la formation des enseignants, du personnel administratif et de soutien à la prévention et à la sensibilisation contre Ebola; (iv) la mise à disposition des kits de lavage des mains et de prise de température avec les thermo flashes.

La rentrée scolaire et universitaire prévue aux dates habituelles (début octobre), n'a pu avoir lieu que le 19 janvier 2015. Ce qui a constitué un retard important dans l'ouverture des classes de plus de trois mois et demi, dans le but de créer les conditions optimales d'une rentrée sécurisée.

Des décès ont été enregistrés parmi les élèves, étudiants et enseignants contaminés par la maladie à virus Ebola ainsi que des cas contacts et de guérison. Selon les informations compilées en octobre 2014, on avait enregistré :

- (i) chez les élèves, 176 cas d'Ebola répartis comme suit : 127 cas suspects, 27 cas confirmés, 30 cas de décès, 2 cas de guérison et 251 élèves orphelins.
- (ii) Au niveau du personnel enseignants /encadreurs : 44 cas d'Ebola dont 18 cas suspects, 2 cas confirmés, 15 cas de décès et 4 cas de guérison.



Bien que le dispositif de prévention fonctionne à la satisfaction générale, depuis la rentrée du 19 janvier 2015, la situation épidémiologique a été marquée par les événements suivants :

- Plus de 900 cas contacts parmi les élèves et enseignants et 1 cas avéré.
- 400 écoles au primaire et au secondaire fermées dans certaines localités à cause de la réticence des parents. La plupart ont été ouvertes suite aux efforts de sensibilisation.
- Une vingtaine d'écoles ont été mises en quarantaine.

Par ailleurs, compte tenu du retard enregistré dans le démarrage de l'année scolaire et universitaire, les autorités de l'éducation ont procédé à un réaménagement du calendrier pour permettre l'achèvement correct des programmes d'étude (prolongation de l'année scolaire jusqu'en août, limitation des congés et organisation des cours de rattrapage).

D'autres répercussions pourraient être dévastatrices étant donné que le manque d'activité et la peur de contamination dans les établissements d'enseignement augmentent la probabilité d'abandon scolaire, les enfants plus âgés étant amenés à s'engager dans des activités de soutien et assumer des charges plus importantes pour subvenir aux besoins des ménages. Aujourd'hui, malgré l'ouverture officielle des classes et les dispositifs de prévention mis en place dans les concessions préscolaires, scolaires et universitaires, nombreux sont les parents d'élèves qui ont décrété une année blanche pour leurs enfants.

3.5 Genre, Femmes, Enfants et Protection Sociale

Du fait du rôle spécial de la femme dispensant des soins aux personnes malades, tant à domicile que dans les centres de santé, l'épidémie affecte plus les femmes (53%) que les hommes (47%), avec une disparité géographique (par exemple 62% dans la préfecture de Guéckédou, 74% dans la préfecture de Téliélé). En novembre 2014, on comptait plus de 600 veuves du fait d'Ebola. De surcroît, les décès des femmes actives ont exacerbé la vulnérabilité des filles et des adolescentes, lesquelles prennent le plus souvent la relève, dans la prise en charge des travaux domestiques ; y compris les soins aux malades qui les exposent davantage au virus Ebola, à la précarité et à d'autres formes de violences. La mort de plusieurs membres de la famille, en même temps, engendre la reconstitution des familles en augmentant, les veufs, les veuves et surtout les orphelins (6 000 enfants depuis le début de l'épidémie jusqu'au mois de mars 2015). Les données récentes collectées sur le terrain ont révélé une réduction de l'utilisation des services de santé de la reproduction, en particulier dans la région forestière. Bien que ces services soient gratuits, on note une réduction de 10 à 25% des consultations prénatales et de 7 à 20% des accouchements assistés dans les services de santé.

Les quatre derniers mois de l'année scolaire 2013-2014 représentant les moments importants dans la gestion du cadre scolaire (fin d'année scolaire, préparation et organisation des examens...) ont été sérieusement perturbés par l'épidémie. La quasi-totalité des personnes interrogées (enfants, informateurs-clés, intervenants...) étaient unanimes à reconnaître que l'épidémie avait sérieusement perturbé le fonctionnement des écoles dans les villages affectés, entre mars et juin 2014. Les données révèlent que le taux de fréquentation scolaire aurait baissé d'environ 35% dans la presque totalité des écoles des sites affectés entre mars et juin 2014. L'épidémie d'Ebola est venue exacerber les risques d'exploitation des enfants par le travail en rendant encore plus précaire les conditions de vie des ménages et en particulier de ceux vivant dans les sites affectés. La rentrée scolaire 2014-2015 a aussi enregistré un retard de trois mois et a été perturbé par la propagation de fausses rumeurs.



Le marché du travail a enregistré une forte contraction. Selon l'Inspection Générale du travail, 2 180 pertes d'emplois ont été enregistrées dans le secteur formel et 6 plans de licenciement en cours à fin février 2015. Ces statistiques d'emploi sous-estiment en réalité les pertes d'emplois réelles sur le marché du fait de la prédominance des activités informelles.

En Guinée, l'accès à un mécanisme formel de protection sociale reste très limité, réservé essentiellement à quelques employés du secteur moderne par le canal de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Le salaire minimum vient d'être institué avec une application en cours. Si les moyens mobilisés par le Gouvernement et les partenaires pour la riposte contre l'épidémie permettent à tous les malades d'être pris en charge sans difficulté, les familles et les communautés de nombreuses localités ont vu leurs conditions de vie fortement fragilisées par la maladie et ses conséquences. Dans les zones affectées en particulier, en plus des pertes de revenus et d'emplois et de détérioration des services sociaux de base (santé, éducation notamment), l'épidémie a entraîné la méfiance, l'isolement et la stigmatisation des ménages contaminés, notamment parmi les plus pauvres. On observe aussi une rupture de l'entraide communautaire pour les travaux champêtres, et même un recul de l'entraide sociale. La méfiance et la stigmatisation ne concernent pas seulement les familles qui ont connu des cas de contamination, elles poursuivent aussi les malades guéris. Ces derniers sont rejetés par leurs voisins, leurs collègues et parfois même par certains membres de leur famille.

4. Répercussions économiques de la crise Ebola

4.1 Répercussions sur les secteurs économiques

4.1.1 Agriculture, Elevage et Pêche

Agriculture

La Guinée a un potentiel agricole très important. Le pays est riche en terres cultivables avec près de 6,2 millions d'hectares dont 25% seulement sont cultivés annuellement. Le potentiel de terres irrigables est estimé à 364.000 ha dont 30.200 actuellement aménagées. L'agriculture occupe près des trois quarts de la population active et environ 15% du PIB.

Outre la perte des forces productives par les ménages et la déstabilisation des organisations et/ou groupements de producteurs suite à la mort et/ou contamination de certains de leurs membres, les premiers effets de la maladie à virus Ebola (MVE) sur le secteur agricole ont été caractérisés par plusieurs changements de comportement :

- l'abandon des champs par les travailleurs agricoles,
- le départ de la Guinée de plusieurs expatriés travaillant dans les projets et/ou programmes agricoles,
- la baisse de l'entraide durant les périodes à forte intensité de main d'œuvre (récoltes et entretiens des champs), de la présence des commerçants, des collecteurs et des consommateurs dans les marchés,
- l'arrêt de l'appui-conseil,
- la fermeture des frontières terrestres par certains pays voisins.



Plusieurs autres effets de la MVE ont été constatés dans le secteur agricole :

- la réduction des flux commerciaux des produits agricoles entre les préfectures,
- une perte d'importantes quantités de fruits (pommes de terre, ananas) et divers produits horticoles qui étaient destinés à l'exportation due au pourrissement,
- une offre disproportionnée par rapport à la demande entraînant la chute des prix sur le marché local.

Les prévisions révisées disponibles en décembre 2014 estiment une croissance agricole de 3,3% pour 2015 contre une prévision de 5,6% à 7,1% dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté réalisé en 2013. Les résultats de l'évaluation rapide de l'impact de la MVE sur l'agriculture et la sécurité alimentaire conjointement réalisée par le Ministère de l'Agriculture avec la FAO et le PAM, du 14 octobre au 3 novembre 2014 sur 17 préfectures, illustrent les inquiétudes relatives à la sécurité nutritionnelle et à la sécurité alimentaire (tableau 2).

Tableau 2 : Perception sur quelques risques subis dans le secteur agricole

	Zones affectées par Ebola	Zones non affectées par Ebola
pourcentage de communautés qui s'attendent à une mauvaise récolte (campagne 2014/2015) par rapport à l'année passée	61	29
pourcentage de commerçants ayant des difficultés à s'approvisionner	89	59
pourcentage de commerçants dont la source d'approvisionnement a changé par rapport à 2013	51	24
pourcentage de commerçants dont le stock des produits vivriers est inférieur à celui des années précédentes	83	41
pourcentage de commerçants qui déclarent que les marchés sont bien approvisionnés	9	47
pourcentage de ménages qui réduisent le nombre de repas mangés dans 1 journée	74	29
pourcentage de ménages qui consomment les semences de la saison suivante	59	24
pourcentage de communautés dont la consommation alimentaire a été affectée par la MVE	82	47

La même évaluation indique pour l'année 2014 une baisse de 10% de la production du riz (principale culture du pays qui représente 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, et 37% de la population active) et une baisse de 1% de la production du fonio, du maïs et du manioc.

Les principales mesures spécifiques de réponses apportées contre les effets de la MVE dans ce secteur sont : (i) le rachat par l'Etat du coton destiné à l'exportation, (ii) l'affectation de USD 5 millions à la FAO sur les fonds du Projet d'Intervention d'Urgence en Réponse au Virus Ebola par le Gouvernement Guinéen et la Banque Mondiale en vue de mettre en œuvre des activités pour la résilience, la prévention, et la relance de la production agricole dans les zones affectées par la MVE, (iii) des études d'évaluation d'impact.



Elevage

L'élevage est classé au 2^{ème} rang des activités de la population rurale et représente environ 5% du PIB. Il est caractérisé par un mode d'exploitation extensif, une transhumance interne et transfrontalière dans certaines zones du pays et un recours insuffisant aux soins vétérinaires malgré un encadrement assuré par les services nationaux de l'élevage et les vétérinaires privés présents sur l'ensemble du territoire.

Les principaux impacts subis par le secteur sont :

- la perturbation des campagnes de traitement et de vaccination dans les préfectures ;
- la mévente des produits issus de l'élevage (œufs, viandes, fientes...) ;
- la rupture de la chaîne d'approvisionnement intrants d'élevage en provenance de la Côte d'Ivoire et du Sénégal (vaccin, maïs, poisson fumé, coquillage...) ;
- la diminution du trafic routier et aérien relatifs au transport des produits d'élevage ;
- la baisse des chiffres d'affaires des importateurs des volailles suite à l'interdiction des grandes cérémonies et la perturbation des marchés ;
- l'abandon de certaines activités de productions animales (aviculture, aulacodiculture) ;
- des difficultés d'approvisionnement et d'abreuvement du bétail, suite à la limitation des mouvements des troupeaux ;
- un retard dans la construction de l'abattoir de Kagbèlen ;
- la baisse des activités des associations socioprofessionnelles du secteur ;

La mise en œuvre du Programme de coopération technique (TCP) de la FAO dans le cadre de la lutte contre la maladie à l'interface homme, faune sauvage et environnement a été la principale réponse apportée dans le secteur.

Selon une enquête menée par le ministère de l'agriculture et celui de l'Elevage et des Productions Animales, en collaboration avec le PAM et la FAO, 50% des communautés interrogées indiquent que la MVE a eu un impact sur l'élevage : déplacements ralentis ; abandon des animaux ; abandon des parcs par les bouviers ; divagation et vols des bétails ; prolifération des maladies infectieuses et parasitaires. Par ailleurs, pour 60% des personnes interrogées, les mouvements transhumants ont été interrompus. Les 90% d'entre elle ont indiqué que les abattages ont diminué suite à la baisse des revenus des consommateurs, aux difficultés de commercialisation, à la méfiance des consommateurs à cause de la désinformation et à un départ massif des consommateurs potentiels (expatriés).

Pêche

La valeur ajoutée du secteur de la pêche est estimée actuellement autour de 1% du PIB. Comme tous les secteurs économiques, le secteur de la pêche a été impacté par le virus Ebola.

Les principaux impacts subis par le secteur sont :

- Le déplacement des communautés de pêcheurs ;
- La baisse du prix des produits halieutiques due à l'insuffisance de l'écoulement
- La perte de revenus et d'emplois pour les femmes et les jeunes ;
- La dégradation de l'état hygiénique et sanitaire des points de débarquement ;



- La réticence des communautés de pêcheurs face aux interventions des services de santé.

Plusieurs projets de développement du secteur de la pêche ont été suspendus à cause de la propagation de la maladie Ebola ; parmi lesquels on peut citer :

- Le projet d'aménagement du Port de Pêche Artisanale de Kaporo, financé sous forme de Don par le Gouvernement du Japon à hauteur de 10 Million de USD, dont le démarrage était prévu en Avril 2014 et reporté à une date ultérieure pour cause d'Ebola ;
- Le projet de Protection des Grand Ecosystèmes du Courant de Canaris (CCLME), financé à hauteur de 3 378 142 USD par divers Partenaires à travers la Commission Sous-Régionale des Pêches de l'Afrique l'Ouest (CSRP) pour une durée de 5 ans à partir de 2013 ;
- Le projet de Développement Rural de la Pisciculture en Guinée Forestière.

La réponse du gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie a été la remise d'un important lot de kits de prévention de bâches pour l'hygiène des produits halieutiques aux pêcheurs avec l'aide du fonds mondial pour la nature (WWF).

4.1.2 Commerce et Industrie

La part du commerce dans le PIB est de l'ordre de 15%. Les activités commerciales sont caractérisées par une forte prépondérance des opérateurs informels. Le commerce intérieur porte principalement sur la distribution en gros et en détail des produits importés ; les exportations sont dominées par les produits miniers et agricoles. Le poids de l'industrie manufacturière est de l'ordre de 6% du PIB. Le secteur valorise peu les matières premières locales et est dominé par les capitaux étrangers.

L'apparition de la MVE a profondément affecté les secteurs commercial et industriel guinéens. La maladie a entraîné de multiples chocs sur ces secteurs à travers : (i) la fermeture des marchés forains et des frontières ; (ii) la baisse du trafic portuaire à Conakry ; (iii) la perte de l'assistance technique extérieure ; (iv) la sous-utilisation des équipements et l'arrêt de certaines chaînes de production ; (v) les difficultés d'approvisionnement en matières premières, intrants et produits finis ; (vi) les surcoûts liés aux frais de transport et aux barrières non tarifaires (mesures sanitaires adoptées), (vii) de multiples licenciements économiques et mise au chômage technique.

Les différents facteurs de vulnérabilité avant l'arrivée d'Ebola dans ces secteurs étaient entre autres :

- la dépendance de certaines filières à l'exportation (pomme de terre, tomate,...) ;
- l'insuffisance d'un stock de sécurité alimentaire ;
- la dépendance du secteur à l'importation de certains produits de première nécessité (riz, sucre, farine,...) ;
- le manque de compétitivité des facteurs de production (en particulier l'énergie) en termes d'offre et de coût ;
- les difficultés d'accès aux crédits

Les principales répercussions qui ont exacerbé la crise dans ces secteurs sont les suivantes : (i) la baisse du chiffre d'affaires estimée à environ 63% dans le secteur de l'industrie pour



l'année 2014²(notamment à la suite de la fermeture des marchés forains et des frontières) ; (ii) la baisse des bénéfices réalisés par les entreprises commerciales et industrielles ; (iii) la perte des compétences humaines et de la compétitivité ; (iv) la baisse des investissements ; (v) la diminution de l'assistance technique extérieure de 35% ; (vi) les difficultés accrues dans l'accès au financement et aux crédits en raison de la dégradation du profil risque des entreprises/entrepreneurs locaux par l'environnement précaire créée par la MVE, (vii) la révision à la baisse du niveau prévu de la croissance du secteur industriel de 5% à -1% et de celui du secteur commercial de 4% à -3%.

4.1.3 Mines

La part du secteur dans le PIB est d'environ 27%. La Guinée dispose d'un potentiel minier reconnu comme l'un des plus importants en Afrique de l'Ouest, exploitable en grande partie à ciel ouvert et relativement proche d'un accès maritime pour certaines substances. On considère que le pays concentre à lui tout seul plus de la moitié des réserves mondiales de bauxite, d'importants gisements de fer, de l'or, du diamant, du nickel, du cuivre et du titane.

La Maladie à Virus Ebola (MVE) a impacté le secteur minier à travers le rapatriement du personnel étranger, le report des missions et des projets miniers, des travaux de construction d'infrastructures, des activités de prospection et de développement des sites miniers. Par ailleurs, les coûts liés au fret maritime ont augmenté à cause des mesures de restrictions de transport.

Ces chocs subis par le secteur minier guinéen ont été aggravés par : (i) le manque de personnel cadre local compétent ; (ii) l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures de transformation des produits miniers ; (iii) la forte dépendance des activités minières de l'extérieur ; (iv) la faiblesse du développement du transport ; (v) la dispersion des gisements miniers sur tout le territoire national ; (vi) la fermeture du cadastre minier en 2014.

Au plan national, les acteurs du secteur minier ont apporté une contribution de 400 000 dollars des EU à l'effort de lutte contre la MVE. Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées et un cordon sanitaire a été installé sur les sites miniers et dans les localités riveraines des sociétés minières. Par ailleurs, les travaux de construction d'un laboratoire d'analyse et de traitement du virus Ebola à Kindia (Pastoriah) ont été lancés.

Il est important de noter que les efforts conjugués de l'Etat et des acteurs miniers sur les sites miniers ont permis de préserver ceux-ci contre des cas d'Ebola. Cependant, la déclaration de la région de Forécariah où opèrent plusieurs sociétés minières, comme zone rouge suite au déplacement récent de l'épicentre de la MVE, compromet davantage l'évolution des activités minières.

Au niveau international, les recommandations des mutuelles d'armateurs (Clubs P&I) déconseillent la fréquentation par les armateurs des pays affectés par le virus Ebola. Ces recommandations ont entraîné le refus des armateurs de rentrer au port de Conakry, ce qui a conduit à une augmentation moyenne de 25 à 35% du prix du fret maritime minier. Le surcoût total est estimé à environ USD 26,4 millions pour l'année 2014.

La déclaration de l'état d'urgence sanitaire a entraîné des départs massifs du personnel expatrié notamment ceux de la compagnie RUSAL (avec la moitié de son personnel), de

²Selon l'Association des Entreprises Industrielles de Guinée



Henan Chine et de la Société Aurifère de Guinée (SAG)³. Le coût des rapatriements a atteint des niveaux élevés notamment pour la compagnie RUSAL avec un montant estimé à environ USD 1 million à fin décembre 2014.

En conséquence, plusieurs études de prospection, de développement et des travaux de construction d'infrastructures ont été reportés. Le calendrier du mégaprojet minier de Simandou, à effets structurants sur l'économie guinéenne, devrait également être modifié. Suite au départ des avocats du Comité Technique de la Revue des Titres et Conventions Minières, les travaux de révision entamés ont été reportés.

Les résultats des audits devant être menés par un cabinet américain pour la rénovation de l'usine d'alumine de FRIGUIA ou la construction d'une nouvelle usine, attendus en fin décembre 2014 sont reportés à cause de la MVE.

Il en découle une baisse de la contribution du secteur à la création d'emplois, aux recettes publiques et à la réduction de la pauvreté à travers l'assistance aux communautés à la base.

4.1.4 Tourisme et Transport aérien

Le secteur du tourisme ne contribue que faiblement à la production nationale. Le potentiel de développement touristique de la Guinée est actuellement largement sous-exploité. Toutefois, depuis 2011 un vaste chantier de construction d'hôtels de haut standing est en cours dans la capitale.

Le principal choc lié à Ebola a été la décision de l'aviation civile de certains pays d'interdire les vols desservant la Guinée de ne plus pouvoir atterrir sur leur territoire.

Les flux des voyageurs, touristes, experts, hommes d'affaires, ont été fortement réduits par la suspension de certains vols, et de l'effet de psychose généralisée. A Conakry, les hôtels ont perdu en moyenne 78% de leur chiffre d'affaire par rapport à 2013. En effet, la chute du nombre de nuitées et de réservations d'hôtels ont bien été enregistrées dans les établissements hôteliers de Conakry, occasionnant une baisse momentanée d'activités. Mais ces perturbations sont généralement le fait de voyageurs en séjour d'affaires.

Les principaux impacts de la maladie à virus Ebola sur le secteur du tourisme sont :

- le nombre de passagers internationaux à l'aéroport de Conakry a baissé de 55 000 en 2014 contre 30 500 en 2013, principalement du fait d'une baisse de moitié des arrivées entre septembre et décembre 2014) ;
- la baisse du taux d'occupation des hôtels et de fréquentation des restaurants ;
- la perturbation du calendrier d'exécution des travaux de construction des établissements en cours de réalisation ;
- la suspension de la construction de cinq hôtels à 5 étoiles en instance de finition (cas de l'hôtel Radisson et Azalai par exemple) ;
- la baisse drastique du trafic aérien à compter d'août 2014;
- la perturbation au niveau du secteur de l'artisanat des circuits d'approvisionnement en matières premières locales (fibre végétale) et bois en provenance de la zone forestière.

³ Rapport de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) sur les : « Incidences socio-économiques de la Maladie à Virus Ebola sur l'Afrique », page 57.



Ces impacts négatifs ont eu pour conséquence, la baisse des revenus du secteur et par ricochet l'aggravation de la pauvreté pour la population en général.

Une enquête menée par le ministère du tourisme montre que plus de la moitié des entreprises (66,7%) ont déclaré que leurs activités ont été impactées par l'épidémie.

A titre illustratif, au niveau du tourisme, on note une diminution du chiffre d'affaire des agences de voyages dans la billetterie de l'ordre de 69% pour la période allant du 1^{er} mai au 29 septembre 2014.

Le Gouvernement a entrepris de multiples démarches diplomatiques pour la réouverture des frontières et la reprise des vols.

4.1.5 Infrastructures

Aéroports

La Société de Gestion de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC) a été fortement perturbée par la fermeture des frontières. De 53 vols par semaine avant Ebola, le trafic est passé à 21 vols par semaine assuré par Air France, DHL, Brussels Airlines et Royal Air Maroc, soit une baisse de 60% du trafic aérien. L'impact mensuel sur le chiffre d'affaires de la SOGEAC a été de 3 500 000 000 de GNF (environ 500 000 dollars US). Étant donné que les mouvements d'avions constituent la base commune autour de laquelle gravitent les activités aéroportuaires, les entités telles que l'Agence de la Navigation Aérienne et la Direction Nationale de l'Aviation Civile ont également notifié des pertes de marché.

Les autres conséquences directes de l'épidémie sur la SOGEAC sont le report de certains investissements de 2014 sur 2015, et le blocage des dépenses d'exploitation à l'exception des dépenses de maintenance, sécurité et la mise en place de dispositif sanitaire.

Des mesures de contrôle des passagers et des visiteurs ont été renforcées à l'aéroport de Conakry et aucun cas d'Ebola n'a été signalé à ce jour dans l'enceinte de l'aéroport.

Routes

Les routes nationales représentent 16% des 43.500 km du réseau inventorié. Ce réseau comprend également les routes préfectorales (ou secondaires, 36%) et les routes communautaires (ou tertiaires, 48%). L'état général des routes nationales s'avère très insatisfaisant (revêtues: bon 16%, moyen 31% et mauvais 50%; en terre: bon 6%, moyen 51% et mauvais 43%). Le pourcentage des routes bitumées par rapport à la longueur totale du réseau, est parmi les plus faibles de la sous-région 25% contre 59% pour la Sierra Léone ; 40,7% pour le Ghana ; 38,7% pour le Mali; 34,7% pour le Bénin et 34% pour le Burkina Faso. Ce faible taux de bitumage et l'inaccessibilité de certaines zones touchées ont permis la propagation de la maladie dans une certaine mesure

Les principaux chocs sur le secteur des travaux publics ont été la baisse de la main d'œuvre et le départ massifs de la main d'œuvre qualifiée étrangère. La baisse prévisionnelle du secteur s'explique certainement par les incertitudes sur la période d'éradication de l'épidémie, la



crainte de l'éviction des dépenses d'investissement par la charge des coûts directs de la maladie, le ralentissement des investissements directs étrangers et la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée. D'un autre côté, les efforts des pouvoirs publics pour maintenir l'effort public d'investissement et les engagements en matière de respect des contrats passés pour la réalisation de certaines infrastructures conforte l'optimisme affiché dans le sous-secteur des travaux publics.

Les mesures mises en place par le département sont la sensibilisation, la distribution de kits et les visites de terrains pour s'assurer du respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers.

L'impact d'Ebola sur le secteur est essentiellement le report de certains projets et études qui étaient en cours, le retard dans la réalisation des travaux de bitumage de certaines routes et l'annulation des projets nouveaux.

Parmi les projets reportés on peut citer :

- Le projet de rénovation du pont Kaka à Coyahavec le départ de l'expertise japonaise ;
- Le projet de bitumage de la route Beyla-N'zérékoré, financé par la société Rio Tinto et exécuté par l'entreprise SATOM avait suspendu ses 22 activités après le départ des travailleurs expatriés en service dans les deux sociétés, bien qu'aucun cas de fièvre Ebola n'ait été détecté à l'époque dans les localités touchées par le projet ;
- Le projet de bitumage de la route Kankan-Kissidougou dont le volet social (infrastructure de base) a été abandonné et les fonds réorientés vers la lutte contre Ebola.
- Le projet de bitumage de la route Labé-Madina-Gounass ; le démarrage étant arrêté et les fonds réorientés vers la lutte contre Ebola.

La diminution de la dotation du fonds d'entretien routier (FER) qui a été affecté vers la lutte contre Ebola aura un impact négatif dans la construction d'ouvrage de franchissement et à l'entretien routier en général.

Ports

L'épidémie Ebola a eu principalement deux incidences sur le port ; le report des études en cours et le report de démarrage et de fin de travaux.

A cause de l'épidémie Ebola, les études liées à la modernisation de la gestion du Port Autonome de Conakry ont été reportées. Il s'agit de :

- L'étude sur les réformes institutionnelles dont le rapport final devrait être déposé en fin aout 2014 par le consultant ;
- L'étude sur la compétitivité du port dont le contrat a été signé et le démarrage prévu en mai 2014 a été reportée.

Ebola a également entraîné le report de démarrage des :

- travaux d'extension du terminal à conteneurs
- travaux de dragage d'entretien et d'approfondissement du chenal d'accès et du bassin portuaire



La conséquence immédiate de ces reports étant le renchérissement des coûts à la fin de l'épidémie. Du 1^{er} juillet au 24 septembre 2014, les incidences de l'épidémie sur le trafic des navires, marchandises et conteneurs se présentent respectivement comme suit, reflétant une baisse d'un dixième du trafic des marchandises et d'un tiers du trafic des conteneurs :

Tableau 3 : Impact d'Ebola sur le trafic au Port Autonome de Conakry

Désignation	1er juillet au 24 septembre 2013	1er juillet au 24 septembre 2014	Ecart	
			Chiffres	%
1-Navires				
Nombre	204	201	-3	-1,47
Volume en m3	7 004 000	6 342 906	-661 094	-9,43
2-Trafic Marchandise (tonnes)				
Total Import-Export	1 666 094	1 493 906	-172 398	-10,35
3-Trafic Conteneurs (juillet-août)				
Total EVP	39 441	26 675	-12 766	-32,36

Source : Ministère du Transport

TIC

Le secteur est caractérisé par une couverture téléphonique et un accès à internet estimés respectivement à 50% et 5% de la population.

Les incidences de l'épidémie ont été ressenties dans le secteur des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information avec le ralentissement des activités d'investissement, notamment dans le déploiement des infrastructures dédiées à la couverture téléphonique nationale, à la poursuite des travaux de modernisation et d'extension des émetteurs de radiodiffusion, au déploiement du projet de couverture en internet de 200 écoles en première phase, au démarrage du projet de la dorsale nationale « Backbone », à l'achèvement et l'extension du projet du Réseau Panafricain en ligne. Les sociétés de télécommunications ont été aussi affectées par la baisse du chiffre d'affaires du roaming entrant et du roaming sortant en raison de la déprogrammation des séjours touristiques et d'affaires.



4.2 Répercussions sur les agrégats macroéconomiques

4.2.1 Déficit budgétaire

La plupart des canaux de transmission de l'impact de la fièvre Ebola sur l'économie sont des assiettes d'impôts. C'est en particulier le cas de la consommation des biens et services affectée par la perturbation des échanges commerciaux, des revenus des personnes physiques et morales et des échanges avec l'extérieur, notamment avec les pays voisins.

Avec la persistance de l'épidémie Ebola, les recettes budgétaires à fin décembre 2014 ont été relativement faibles. Elles ont atteint 9 702,330 milliards de francs, dont 8 145,47 milliards de recettes fiscales (17,6% du PIB). Elles ont été inférieures de 2 690,7 milliards francs aux prévisions, soit un manque à gagner équivalent à 5,8% du PIB.

La poursuite de l'exécution du budget sur base caisse a permis de maintenir les dépenses à 11 680,06 milliards de francs, contre une prévision de 14 500,24 milliards.

Cela a permis de dégager un solde de base de -1 977,73 milliards de francs, soit -6,63% du PIB.

La loi de finances rectificative pour 2014 intégrait l'impact de l'épidémie Ebola. Les révisions reflétaient le manque à gagner prévu au niveau des recettes et des dépenses liées principalement à l'épidémie Ebola. L'augmentation des dépenses reflétait aussi la prolongation du contrat de location de groupes thermiques afin de maintenir la fourniture d'électricité qui continue d'être l'une des principales priorités du gouvernement.

Le budget 2015 approuvé par le Parlement le 18 décembre 2014 tient compte de l'accroissement des dépenses induites par l'impact de l'épidémie Ebola et vise à maintenir un effort d'investissement public adéquat pour soutenir la croissance. Dans le contexte d'une croissance relativement faible, cet objectif se traduit par une augmentation du déficit public évalué à 4.198 milliards de francs financé par emprunts (2.644 milliards), recettes exceptionnelles (2.100 milliards) et par émission de titres d'emprunts obligataires (pour 400 milliards).

Pour faire face à l'augmentation du coût du plan de réponse contre Ebola, le Gouvernement a mis en place un Budget d'affectation spéciale de 1.613 milliards de francs dont le financement est à rechercher.

4.2.2 Pressions inflationnistes

L'impact de l'épidémie sur l'évolution des prix a été contrasté. En effet, les entraves aux échanges intra régionaux ont entraîné des méventes de certains produits agricoles qui étaient massivement exportés. Il en a résulté une baisse des prix aux producteurs qui n'a cependant pas été répercutée intégralement par les intermédiaires commerciaux sur les prix à la consommation dans les zones de couverture de l'indice des prix. D'un autre côté, l'importance des stocks et le fait que la majorité de ces produits proviennent de pays hors de la région, les prix des denrées de première nécessité n'ont pas flambé. Mais des tensions inflationnistes sont apparues et ont freiné la tendance à la baisse de l'inflation qui s'est située à 9% à fin décembre 2014 (en glissement annuel). En 2015, l'inflation devrait rester à peu près au même niveau qu'en 2014, car la pression à la hausse sur les prix alimentaires dans un



contexte de production agricole insuffisante serait compensée par l'effet modérateur d'une demande intérieure plus faible.

4.2.3 Fluctuations du taux de change

En 2014, le taux de change a continué à être déterminé sur la base des mécanismes de marché. Le taux moyen du dollar américain a été de 7 015 francs sur le marché officiel et 7 189 francs sur le marché parallèle, contre respectivement 6 908 et 6 986 francs il y a un an, soit une dépréciation du franc guinéen de 1,52% et 2,83 %. Quant à l'euro, il a atteint un taux moyen de 9 321 francs sur le marché officiel et 9 595 GNF sur le marché parallèle, après 9 171 et 9 234 GNF en 2013, soit une dépréciation du franc guinéen de 1,60 % et 3,77 % respectivement imputable à la hausse de la demande excédentaire de devises pour motifs de précaution et à une baisse de l'offre de devises imputable principalement au ralentissement des mouvements des non-résidents et du commerce transfrontalier.

Les primes de changes entre le marché officiel et le marché parallèle se sont accrues respectivement de 2,40% et de 2,87% pour le dollar et l'Euro en 2014.

4.2.4 Stabilité de la dette publique

Le taux d'endettement de la dette extérieure après la baisse enregistrée suite à l'atteinte du Point d'achèvement de l'IPTE en septembre 2012 a augmenté sensiblement, passant de 17,39% du PIB à fin 2012, à 22,09% à fin 2013 pour se situer à fin décembre 2014 à 22,84% soit une variation positive par rapport à 2013 de 3,41%. Les prévisions du service de la dette extérieure en 2014 se chiffrent à 513,423 milliards de francs, soit 73,185 millions de dollars.

A la fin du 4^{ème} Trimestre 2014 la dette intérieure de la Guinée est estimée à 34 130,979 milliards de francs, détenue à hauteur de 31,7% par la BCRG; 61,98% par les fournisseurs et 6% de bons du Trésor. Le service de la dette intérieure au titre de l'exercice 2014 est de 718,903 milliards constitué essentiellement par les intérêts sur découvert exceptionnel (BCRG) 196,116 milliards, les intérêts sur les bons de Trésor 237,500 milliards et les remboursements des Crédits Fournisseurs 285,287 milliards.

Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action à moyen terme adopté en mars 2014 en vue de renforcer la gestion de la dette. Un arrêté pour la saisine du Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été signé le 8 septembre 2014. Des progrès ont été faits concernant l'audit de la dette intérieure avec le recrutement en décembre 2014 du Cabinet chargé de cet audit dont les résultats déboucheront sur un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs.

4.2.5 Stabilité du secteur financier

L'épidémie de fièvre Ebola n'a pas eu un impact direct sur le secteur financier à cause de la faible bancarisation de l'économie; notamment dans les zones initialement affectées. En conséquence, la santé du système financier est restée solide et s'est légèrement améliorée. En effet, entre décembre 2013 et décembre 2014, le crédit intérieur a augmenté de 30,1% (44,5% pour le crédit au secteur privé) et les dépôts en GNF de 26,7%, contre respectivement 28% et 20,7% un an auparavant. Au cours de la même période, les prêts improductifs n'ont augmenté



que de 33,8% contre 78% en 2013 tandis que le ratio moyen de solvabilité des banques s'est amélioré de 15,6 % à 18,0 %.

En revanche, l'impact de l'épidémie fièvre Ebola est nettement perceptible sur l'évolution de certains indicateurs de la position en devises des banques. Les dépôts en devises ont baissé de 10,6% en 2014; contre une hausse de 3,5% en 2013. De même, les avoirs extérieurs nets des banques ont baissé de 90,5% à fin décembre 2014, contre -15,9% à fin décembre 2013; la chute de 2014 ayant été marquée par un changement remarquable de la structure de position extérieure des banques: 40,3% de baisse des avoirs et 155,5% de hausse des engagements, contre respectivement -15,8% et -15,3% de taux d'évolution à fin décembre 2013. Cette situation est préoccupante car elle compromet les opérations de crédits documentaires qui constituent pour le moment le principal mécanisme de financement des importations de pétrole si la tendance observée au cours du second semestre de 2014 (chute de 20% contre 7% en moyenne au cours du premier semestre) se poursuit.

4.2.6 Balance des paiements

Au niveau de la balance commerciale, les exportations ont augmenté de 27,4% en glissement annuel à fin novembre 2014, impulsées par les produits miniers. Les importations ont baissé de 12,9% au cours de la même période. Il en a résulté une amélioration sensible du solde commercial qui se situe à -12,7% du PIB à fin novembre 2014, après -23,2% en 2013.

Le déficit du compte courant extérieur (dons y compris) devrait s'améliorer de 21,1 pour cent en 2013 à 18,1% du PIB en 2014 en raison d'une hausse des transferts officiels et une demande d'importations moins forte, en dépit des importations plus élevées de produits alimentaires et des exportations plus faibles de produits agricoles liées à la fermeture des frontières avec certains pays frontaliers. Cependant, une chute des capitaux et flux financiers à moyen terme, en grande partie résultant du ralentissement de l'investissement direct étranger, et des entrées de capitaux privés à court terme plus faibles se traduiraient par un creusement du solde global de la balance des paiements.

4.2.7 Impact sur la croissance

En 2014, les performances économiques ont continué à être affectées par les difficultés connues en 2013 et aggravées par l'impact de l'épidémie de la fièvre Ebola. Au premier semestre de l'année, les retards dans la reprise des investissements miniers, les pénuries d'énergie, et l'épidémie Ebola ont conduit à abaisser la prévision de croissance à 3,2%, nettement en dessous des 4,5% projetés initialement, avec l'espoir qu'en dépit de ces difficultés, l'économie serait stimulée par la bonne tenue du secteur agricole et des BTP, la signature du cadre d'investissement avec Rio Tinto pour l'exploitation de Simandou et l'amélioration de la desserte en électricité. Une dernière révision intervenue au début de 2015 porte le taux de croissance à 1,3%; croissance qui serait portée principalement par la consommation finale en hausse de 7%; contre une baisse de 6,1% des investissements.



Tableau 4 : Evolution des prévisions des taux de croissance pour 2014 et 2015 avant et après la survenue du choc Ebola

	Prévisions faites à Décembre 2014 (avec le choc Ebola)		Prévisions faites à Juin 2014 (avant le choc Ebola)		Impact économique du choc Ebola	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Secteur Primaire	3,3%	3,4%	4,7%	6,0%	-1,4%	-2,7%
Agriculture, chasse	3,3%	3,3%	5,2%	7,1%	-1,9%	-3,7%
Elevage	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	0,0%	0,0%
Pêche	3,4%	3,3%	3,4%	4,0%	0,0%	-0,7%
Sylviculture et Forêt	1,8%	2,0%	3,5%	4,2%	-1,7%	-2,2%
Secteur secondaire	3,1%	1,2%	3,5%	9,8%	-0,3%	-8,6%
Mines	3,9%	0,5%	-3,6%	4,2%	7,6%	-3,7%
Secteur manufacturier	-1,0%	1,0%	5,0%	4,0%	-6,0%	-3,0%
Eau, Electricité	9,0%	25,0%	3,0%	8,0%	6,0%	17,0%
BTP	4,0%	1,0%	9,5%	17,0%	-5,5%	-16,0%
Secteur Tertiaire	-0,8%	-0,7%	2,7%	3,9%	-3,5%	-4,6%
Commerce	-3,0%	-3,0%	3,0%	4,5%	-6,0%	-7,5%
Transport	-2,0%	-2,0%	3,0%	5,0%	-5,0%	-7,0%
Administrations	2,0%	2,0%	2,0%	2,5%	0,0%	-0,5%
Autres	2,0%	2,0%	3,5%	3,5%	-1,5%	-1,5%
Droits et Taxes à l'importation	-1,6%	14,0%	3,6%	5,2%	-5,3%	8,9%
PIB au prix du marché	1,3%	1,9%	3,5%	6,4%	-2,1%	-4,4%

Source : Cadrage macroéconomique de juin 2014 et de décembre 2014

Au niveau sectoriel, l'impact de la MVE sur le taux de croissance est beaucoup plus prononcé dans le secteur des BTP, en raison notamment des retards/reports des projets de construction de routes, d'hôtels, et de logements sociaux.

5. Stratégies de relance et de résilience

5.1 Perspectives macroéconomiques à court et moyen termes

Les perspectives macroéconomiques sont moins bonnes que prévu à court terme à cause des perturbations liées à l'épidémie. La politique économique visera à renforcer les acquis de la stabilisation macroéconomique et à soutenir une croissance forte et inclusive portée par le secteur privé.



Finances publiques

Au premier trimestre 2015, le gouvernement a mis en place un budget d'affectation spéciale doté d'un montant de GNF 1.613 milliards (230 millions de dollars) pour la gestion des fonds affectés à la lutte contre l'épidémie Ebola, conformément aux dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LORF) et du Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) concernant les affectations de recettes.

Les mesures supplémentaires de finances publiques prévues sont notamment les suivantes :

- Soutien du pouvoir d'achat et de l'emploi reflété dans le budget de l'Etat par la hausse des dépenses salariales pour le financement de la création de nouvelles institutions prévues par la Constitution, l'introduction des cadres spéciaux pour certaines catégories de fonctionnaires et le recrutement dans les secteurs de la santé (0,1 % du PIB), de l'éducation (0,2 % du PIB), et de la sécurité (0,04 % du PIB).
- Poursuite d'importantes réformes à travers les mesures suivantes :
 - mise en œuvre du nouveau code des marchés publics par la fixation par arrêté des seuils de passation des marchés publics et l'harmonisation des documents-types d'appels d'offres avec ceux des bailleurs de fonds internationaux ;
 - mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP ;
 - approbation d'un échéancier d'apurement des arriérés sur la dette intérieure 2011-2014 ;
 - mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de remboursement de crédits TVA, à travers (i) l'organisation des rencontres avec les sociétés minières pour présenter le nouveau mécanisme, et (ii) la finalisation du programme pluriannuel d'apurement des arriérés ;
 - poursuite du renforcement du Service des Moyennes Entreprises à travers la formation, l'organisation des services, le suivi des statistiques, et la mise en place d'une commission d'appui ;

Pour amortir l'effet de la fièvre Ebola sur le secteur privé, la BCRG aidera le Gouvernement à mobiliser des financements, notamment à travers l'appel public à l'épargne. La BCRG baissera le taux directeur et le ratio de réserves obligatoires pour assurer un niveau suffisant de liquidité dans le système bancaire afin d'éviter que le programme de financement bancaire du déficit public n'entraîne une éviction du secteur privé.

Secteur bancaire et financier

Plusieurs mesures sont prévues pour renforcer le secteur bancaire et financier. La BCRG envisage de mettre en place un guichet « d'open market », d'encourager le marché interbancaire de monnaie nationale avec la mise en place de la convention de place qui a été élaborée et transmise aux banques. Les autres mesures visent à mettre en place un système d'information sur le crédit pour améliorer la centrale des risques. Des mesures sont aussi envisagées pour la consolidation du secteur de la micro finance et la protection des déposants à savoir : i) l'élaboration d'une nouvelle loi sur la microfinance; ii) le toilettage des



Instructions; iii) l'adoption par le gouvernement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive; iv) le renforcement des Institutions de Microfinance (IMF) à travers la formation et la surveillance; v) la mise en place d'une Centrale des risques destinée à rendre plus performante la gestion du portefeuille des IMF; et vi) l'élaboration d'une Instruction relative aux Services Financiers Mobiles. Dans le domaine des assurances, les efforts se concentreront sur la finalisation du code révisé des assurances et les concertations avec les acteurs sur la bancassurance et la micro-assurance.

Politique monétaire

Afin de contenir les effets indésirables du financement bancaire sur l'inflation, la BCRG stérilisera ce financement en augmentant les ventes de devises sur le MIC, sans compromettre l'objectif de couverture des importations par les réserves internationales d'environ 3 mois.

La BCRG maintiendra sa politique de stabilité du taux de change et lancera les opérations du Comité d'investissement des réserves internationales afin de permettre l'entrée en force complète de la nouvelle politique d'investissement et des procédures de contrôle prévues.

5.2 Stratégies de relance dans les secteurs économiques

La relance dans les secteurs économiques s'articule autour des orientations et axes suivants :

- amélioration du cadre des affaires ;
- relèvement des systèmes de production dans toutes leurs composantes ;
- reprise et accélération de la diversification des activités économiques ;
- reprise des investissements dans les infrastructures économiques ;
- revitalisation des circuits commerciaux d'import et d'export ;
- reprise du soutien à l'intensification agricole ;
- soutien à la transformation et au stockage ;
- redynamisation de l'appui conseil, de l'organisation des producteurs et de la recherche.

5.2.1 Agriculture, Elevage et Pêche

Agriculture

L'objectif stratégique poursuivi par le Gouvernement dans le secteur agricole a été décliné dans le Plan National d'Investissement pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (PNIASA), ainsi que dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2013-2015). Il vise à augmenter durablement la production agricole et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La cible visée était d'assurer un taux de croissance agricole de 5,6% en moyenne (scénario de référence) et de plus de 7,1% en moyenne (scénario de croissance accélérée). La stratégie de la riziculture était axée principalement sur l'amélioration des rendements moyens de riz de 1,4 à 2,8 tonnes à l'hectare entre 2008 et 2018 et sur un accroissement de près de 60% des superficies sous gestion durable.



La présence de la MVE et les précautions à prendre pour éviter et/ou limiter sa propagation ont entraîné la baisse du nombre d'opérations d'encadrement agricole, du nombre de producteurs encadrés et de la distribution des intrants agricoles. La MVE a également mis en exergue les limites des capacités de résilience des familles paysannes face à la sécurité alimentaire, la faiblesse du système de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles et bien d'autres précarités.

Ainsi, les principaux axes de relance préconisés sont :

- acquisition et distribution des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) ;
- construction des infrastructures de stockage et de conservation dans les grands bassins de production ;
- équipement des bassins rizicoles (Basse et Haute Guinée) en outils de transformation ;
- conduite des activités d'appui-conseil ;
- suivi et évaluation des interventions.

Elevage

Pour rappel, les objectifs de développement du secteur de l'élevage dans le DSRP III sont les suivants : (i) une augmentation du tonnage des abattages contrôlés de viande bovine de 55 360 tonnes en 2008 à 132 815 tonnes en 2015 ; (ii) une augmentation de la production des ovins, caprins et porcins de 14 842 tonnes en 2008 à 18 412 tonnes en 2015, et celle des œufs de 5 597 tonnes à 36 791 tonnes entre 2008 et 2015; (iii) une augmentation de la production laitière de 1 026 000 litres en 2008 à 1 736 000 litres en 2015 et une augmentation de la production apicole de 1 026 000 litres de miel en 2008 à 1 736 000 litres en 2015.

L'apparition de la MVE a entraîné une hausse du risque concernant l'atteinte de ces différents objectifs, en raison des facteurs de répercussions précédemment diagnostiqués : perturbation des campagnes de traitement et de vaccination, rupture de la chaîne d'approvisionnement en provenance des pays voisins, diminution des trafics aérien et routier des produits d'élevage, abandon de certaines productions animales, difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail, retard dans les interventions publiques programmées (comme la construction des abattoirs). A cet effet, les différentes stratégies ci-dessous ont été élaborées pour relancer les activités affectées par la MVE.

A très court terme :

- développement des élevages à cycle court : approvisionnement des éleveurs des zones touchées en noyaux d'élevage (petits ruminants, volaille, porcs), amélioration des conditions d'élevage (habitat, alimentation, abreuvement, équipement formations), Coordination et suivi du programme ;
- relance des campagnes de vaccination contre les principales maladies animales (PPR, PPCB, Charbons, Pasteurellose et Newcastle) ; déparasitages ; suivi-évaluation.
- soutien à la relance des organisations existantes (groupements, coopératives, unions) ;
- appui à la réouverture des marchés (information/sensibilisation, collecte et diffusion des statistiques).

A moyen et long termes :

- développement des élevages à cycle court ;



- appui à la constitution de nouvelles organisations ;
- Amélioration de la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs ;
- élaboration d'un programme national de développement des filières de productions animales ;
- appui au Système d'Informations sur les Marchés à Bétail et produits animaux – SIM Bétail ;
- amélioration de la commercialisation du bétail et des produits animaux (appui à l'amélioration des infrastructures de commercialisation);
- amélioration de la santé animale (relance du réseau d'épidémio-surveillance des maladies et cartographie des réservoirs de virus, Appui au Laboratoire Vétérinaire de Diagnostic) ;
- renforcement des organes d'appui à l'Élevage ;
- développement de la production intensive de viande et lait ;
- revue de la politique nationale de développement de l'Élevage.

Pêche

Dans le domaine de la filière pêche et aquaculture, les besoins de consommation de la population étaient estimés à 232 000 tonnes en 2015. Avec la survenance de la MVE, la vulnérabilité et les impacts subis par le secteur en raison du déplacement des communautés de pêche, et de la dégradation de l'état d'hygiène et de santé les points de débarquement militent pour une relance économique à court et moyen termes à travers les interventions suivantes :

- réalisation des structures de santé (Dispensaire/poste de santé/poste de contrôle sanitaire par débarcadère ;
- mise en place des moyens de traitement, de conservation et de distribution des produits de pêche, apport d'intrants, appui conseil ;
- assainissement des points de débarquements, renforcement de capacités des utilisateurs ;
- mise en place des fermes piscicoles, installation de chambres froides de conservation des produits de mer en zone urbaine, construction de fabriques de glace en zone rurale ;
- réalisation des infrastructures sociales et sanitaires;
- préservation de la santé publique au niveau des points de débarquement des produits de pêche.

5.2.2 Commerce et Industrie

Les objectifs assignés aux secteurs commercial et industriel pour leur développement dans le DSRP III sont les suivants :

Pour le commerce

- la révision de la politique nationale de promotion et de développement des exportations ;
- l'élaboration d'une politique nationale de concurrence ;
- l'élaboration d'un code de commerce ;
- la réalisation d'infrastructures de base, de stockage et de conservation ;



- l'organisation des manifestations économiques à caractère commercial comme les foires, les salons spécialisés.

Pour l'industrie

- la mise en œuvre de la Lettre de Politique de Promotion du Secteur Privé pour réaliser un taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier supérieur à 5% ;
- le renforcement des institutions d'appui au secteur privé et des capacités des PME ;
- le développement de l'industrie agro-alimentaire ;
- la mise en place d'un fonds d'industrialisation ;
- l'aménagement à court terme des zones industrielles viabilisées et équipées.

L'apparition de la MVE a profondément compromis l'atteinte de ces différents objectifs. A cet effet, les différentes stratégies ci-dessous ont été élaborées pour relancer les activités affectées par la MVE.

Pour le secteur du commerce, les principales actions de relance concernent :

- la valorisation des produits locaux transformés localement (pomme de terre, café, banane) ;
- la rénovation et l'équipement des bâtiments d'analyse de la qualité pour la sécurité alimentaire (équipements physico-chimique, de la microbiologie, des kits de terrains, prévus pour les 7 régions administratives de l'intérieur du pays) ;
- la construction de 38 marchés modernes (soit un marché par commune urbaine) pour limiter la contamination par les microbes des aliments vendus, notamment les crudités qui sont souvent exposées à même le sol ;
- la construction d'infrastructures commerciales au niveau des zones transfrontalières. Il est retenu comme projet pilote, les postes Guinée- Sierra Leone et Guinée- Sénégal ;
- l'installation de 8 bureaux de l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) et du service de Demande Descriptive d'importation et d'exportation (DDI/DDE) ;
- la révision de la réglementation commerciale pour tenir compte du contexte de la mondialisation et des situations éventuelles de crise comme Ebola ;
- la création des corridors humanitaires de transport pour faciliter la circulation sécurisée des produits alimentaires de base à travers les frontières.

Concernant le secteur industriel, les principales mesures supplémentaires sont les suivantes :

- le renforcement des capacités des PME ;
- le soutien financier pour faciliter les remboursements des prêts et stabiliser le cash-flow des PME affectées par la crise,
- la mise en place d'une politique de promotion des produits locaux qui ont été lourdement affectés par la mauvaise publicité causée par la MVE ;
- l'accompagnement et l'utilisation des PME locales dans la chaîne d'approvisionnement de biens et services ;
- l'adoption du nouveau code des investissements ;
- La création d'un fonds d'urgence pour soutenir le secteur privé durant les catastrophes telles que la crise causée par la MVE (voir encadré 1).



Encadré 1 : Fonds d'urgence de soutien au secteur privé durant les catastrophes

L'objectif du fonds d'urgence de soutien au secteur privé est de soutenir les entreprises (de tous les secteurs) affectées par des catastrophes telles que la crise causée par la MVE par des crédits d'urgence ou express à taux zéro et par un financement participatif.

Les formes de financements participatifs incluent la prise de participation au capital minoritaire et temporaire, l'avance en compte courant et le prêt participatif.

Un conseil de direction sera créé sur la base d'un partenariat public-privé (PPP) et sera composé des représentants des structures suivantes signataires du PPP : Direction Nationale des PME, Ministères de l'Economie et des Finances, Primature, APIP, SFI, BAD, et 6 représentants de la PCSPG (Mines, Banques, Assurances, CCIAG, Patronat et SG de la PCSPG).

Un comité d'engagement sera instauré et une société de gestion sera recrutée par appel d'offre international géré par un des cabinets certifiés du programme Business Edge de la Banque Mondiale.

5.2.3 Mines

Les objectifs inscrits pour le développement du secteur minier guinéen dans le DSRP III sont principalement :

- le développement du tissu industriel dans les zones minières et le long des voies de transport des produits miniers ;
- la protection de l'environnement et sa restauration ;
- le développement communautaire dans les zones d'exploitation minière ;
- le contrôle régulier des activités minières pour améliorer et sécuriser les revenus de l'Etat.

De ce fait, les principales mesures de relance concernent les efforts devant être consentis pour la relance des projets miniers retardés, suspendus ou reportés.

Par ailleurs un accent devrait être mis sur le renforcement des actions de communication pour favoriser la reprise des activités minières.

Enfin, les réformes dans ce secteur qui aideront à amorcer la relance sont la finalisation des textes d'application du code minier, la révision des conventions minières ainsi que la mise en opération de la SOGUIPAMI. Le Gouvernement envisage en outre la mise en place d'un Guichet Unique Minier (GUM) qui sera chargé de la réception et du traitement rapide en son sein de toutes les demandes d'autorisations et autres actes de l'administration nécessaires à la réalisation des grands projets miniers intégrés. Il aura le pouvoir dérogatoire de recevoir et de traiter avec diligence toutes les demandes d'autorisations conformément aux textes réglementaires.



5.2.4 Infrastructures

Routes

L'objectif recherché en matière d'infrastructures routières est la poursuite du développement de l'économie locale et nationale par le désenclavement des zones de production en vue d'améliorer les chaînes de valeur et redynamiser les échanges. Les mesures et actions prioritaires porteront sur : (i) le recours à la formule d'Agence routière couplée avec le Fond d'entretien routier (FER) de 2ème génération à l'instar de la plupart des pays de la sous-région ; (ii) la mise à disposition d'un FER de 2ème génération (exclusion de la redevance d'entretien routier de la fiscalité générale de l'Etat, confirmation de son caractère de redevance d'usage de l'infrastructure payée par l'utilisateur et de recettes affectées au FEF système d'audit de l'éligibilité des opérations) ; (iii) la nécessité de généraliser l'externalisation de la maîtrise d'œuvre aussi bien pour les projets routiers que pour les opérations d'entretien routier (recours à des maîtres d'œuvres privés) ; et (iv) la réalisation d'une étude de réorganisation de l'administration routière pour distinguer une administration centrale, en charge du développement, de la normalisation et de la régulation, d'une administration d'opération confiée à une entité dotée d'une souplesse de gestion.

TIC

L'accès aux TIC est un facteur important de réduction de la fracture numérique et d'accroissement de la productivité des entreprises. Dans le cadre de la gestion de la période post-Ebola, la stratégie de relance socio-économique visera l'amélioration de la connectivité en Guinée, la réduction de la fracture numérique entre la Guinée et l'extérieur, et la poursuite de l'objectif d'accès universel. Les mesures proposées prennent en compte la reprise du soutien aux investissements retardés par Ebola.

Il s'agit entre autres de :

- la poursuite et l'achèvement du projet Initiative Présidentielle de connexion Internet de 200 Ecoles et du processus de relance de la SOTELGUI ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de couverture Nationale en Réseau Téléphonique (GSM) ;
- la poursuite des travaux de sécurisation, de modernisation et d'extension des Centres d'Emission et de Radiodiffusion ;
- l'achèvement du déploiement du projet Réseau Panafricain de Services en Ligne dans ses trois (3) composantes (e-Education, e-Santé et e-Diplomatie) avec le retour de Experts affectés par le Gouvernement de l'Inde pour l'encadrement des activités d'installation, d'exploitation et de maintenance des équipements ;
- la poursuite des études d'extension du Réseau Panafricain en Ligne dans les Centres de formation, universités, centres de santé et hôpitaux des communes de la capitale et de l'intérieur du pays ;
- démarrage effectif des travaux du Backbone National ;
- la résolution de certaines questions liées au fonctionnement du Département.



5.3 Stratégies de relance dans les secteurs sociaux

La relance dans les secteurs sociaux est prévue de s'effectuer selon des stratégies qui répondent aux orientations et aux principes suivants :

- remise à niveau et développement du système de santé (structures, ressources humaines, médicament etc.) pour répondre aussi bien aux besoins immédiats des populations qu'aux défis liés aux pandémies du type Ebola ;
- accès universel à l'eau et à l'assainissement pour les écoles et les établissements de santé ; généralisation de l'alphabétisation ;
- promotion de la femme et de l'approche genre ;
- protection de l'enfance

5.3.1 Santé

Les principaux objectifs consignés dans le DSRP III concernant le développement du secteur de la santé sont :

- augmenter le pourcentage des accouchements dans les centres de santé publics de 36,6% en 2011 à 50% en 2015 ;
- maintenir la séroprévalence au VIH/SIDA à un niveau inférieur à 1,5% en 2015 ;
- maintenir le nombre de médecins pour 10 000 habitants à 1,6 ;
- augmenter le taux de vaccination des enfants de moins d'un an contre la rougeole de 70% en 2011 à 85% en 2015 ;
- augmenter le taux de consultations prénatales (CPN) de 90% en 2011 à 95% en 2015.

Les impacts de la MVE sur le secteur de la santé ont sérieusement compromis l'atteinte de ces différents objectifs.

Pour contenir la maladie et renforcer le système sanitaire national, un ensemble de mesures, de projets et programmes sont proposés.

A court terme, les mesures concernent le financement et la mise en œuvre des capacités de la riposte contre la MVE.

A moyen et long termes, la stratégie portera sur le renforcement et l'amélioration du système sanitaire national. Concernant l'amélioration du système sanitaire, l'accent est mis sur la qualité des prestations de services sanitaires, l'approvisionnement en médicaments essentiels, en vaccins et en équipements biomédicaux des structures sanitaires. D'autre part, la réhabilitation des infrastructures et équipements (spécifiquement des 94 formations sanitaires fermées) et le recrutement de ressources humaines compétentes pour combler les déficits liés aux décès des professionnels de santé sont fortement recommandés. Il en est de même pour l'amélioration de l'information sanitaire à travers le renforcement de sous-systèmes de surveillance épidémiologique et de la capacité de riposte pour une meilleure réactivité face aux épidémies.

Par ailleurs, il est recommandé de renforcer la gouvernance du secteur, à travers l'amélioration de la communication et de la mobilisation sociale surtout en période de crise et le renforcement des capacités en gestion sanitaire.



Encadré 2 : Objectif Zéro Ebola et Urgence sanitaire renforcée

L'objectif de l'initiative « **Zéro Ébola** » pour le 15 avril 2015 s'articule autour des **Objectifs spécifiques suivants** :

- Zéro contamination dans les structures de santé et centres de traitement ;
- Contrôler les infections dans les formations sanitaires et dans les communautés ;
- Assurer 100% de suivi des contacts ;
- Assurer 100% d'alertes précoces ;
- Veiller à une gestion sécurisée des corps (Zéro enterrement non sécurisé et 100% d'enterrement digne et sécurisé).

L'initiative « **Zéro Ébola** » n'ayant pas donné les effets escomptés pour l'éradication de la maladie en 60 jours, le président de la République a déclaré « *l'urgence sanitaire renforcée* » pour cinq villes du pays pour une durée de 45 jours : Forécariah, Coyah, Dubréka, Boffa et Kindia le 28 mars 2015. A Conakry des mesures rigoureuses vont être aussi prises pour renforcer la vigilance dans les localités. Une série de mesures ont été prises :

- Les services hospitaliers et cliniques privées au sein desquels des cas d'Ebola ont été déclarés doivent être temporairement fermés ; les malades qui y sont déjà présents doivent rester sur place et des mesures seront prises pour assurer leurs soins et leur nourriture ;
Les autres structures de soins qui n'appliquent pas les mesures de prévention doivent être également fermées.
- Tous les cas de décès, pendant cette période d'urgence sanitaire renforcée doivent être systématiquement testés.
- Tous les enterrements dans la zone couverte par l'urgence sanitaire renforcée doivent être préalablement sécurisés par la Croix Rouge ou la Protection Civile, dans le respect de la dignité humaine.
- Les cérémonies d'inhumation, de deuil et de condoléances doivent être réduites à la plus stricte intimité familiale ; les salutations et les regroupements rituels peuvent être renvoyés au-delà de la période d'urgence sanitaire renforcée.
- Toute personne qui cache des malades ou déplace des corps d'une localité vers l'autre sera poursuivie conformément à la loi pour mise en danger de la vie d'autrui.
- Des mesures d'accompagnement et de soutien aux familles et aux agents de santé doivent être renforcées par la Coordination nationale.



5.3.2 Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)

Pour le renforcement de l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable, les objectifs généraux retenus dans le DSRP III sont les suivants : (i) porter le taux d'accès aux services d'assainissement en zones rurales à 57,6% ; (ii) faire baisser de moitié, le pourcentage de la population encore privée d'accès à l'eau potable en 2008, en augmentant le taux de couverture de 42,25% à 71,12% ; (iii) fournir un accès adéquat à une eau potable à 7 671 300 personnes ; (iv) assurer un pourcentage d'accès à une eau potable de 92,8% avec une ration quotidienne de 50 litres d'eau potable par personne dans les centres urbains ; (v) assurer un pourcentage d'accès à une eau potable de 92,8% avec une ration quotidienne de 63 litres d'eau potable par personne dans la capitale Conakry.

Compte tenu de l'impact de la MVE sur le secteur et de l'impératif de renforcement des capacités fonctionnelles, les actions ci-après doivent être menées à court, moyen et long termes pour la riposte contre la MVE et l'amélioration de la résilience du secteur.

A court et moyen termes, les actions visées, en concertation avec les ministères concernés, sont les suivantes :

Dans le sous-secteur de l'eau : (i) la réalisation de 2 500 forages et 60 systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) simplifiés (notamment dans les écoles, les centres de santé, les marchés, les gares routières et dans les zones les plus défavorisées en matière de desserte en eau potable) ; (ii) la construction de 80 bornes fontaines à Conakry, dans les quartiers en manque d'eau ; (iii) l'organisation d'une table ronde des bailleurs sur le secteur de l'hydraulique urbaine et rural suite à l'établissement du diagnostic du secteur ; (iv) la poursuite de la mise en place du service public de l'eau par un transfert de compétences liées à la gestion de projets pour les municipalités de 130 Communes Rurales.

Concernant l'assainissement : (i) la construction de 5 000 latrines dans les structures de santé, les écoles et autres lieux publics en milieu rural ; (ii) la réhabilitation de 1000 latrines dans les structures de santé, les écoles et autres lieux publics en milieu rural ; (iii) la construction et la réhabilitation de 1 000 latrines, lavoirs et puisards dans les quartiers défavorisés en milieu urbain ; (iv) l'organisation des Etats Généraux pour le secteur de l'assainissement ; (v) la mise en place d'infrastructures d'assainissement adéquates pour le traitement des eaux usées issues des lavages des corps dans les structures de santé et les lieux de cultes ; (vi) la vulgarisation puis l'application du code de l'environnement/code de santé publique en matière d'enterrement ; (vii) la poursuite de la mise en œuvre du programme Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) pour permettre à un million de personnes vivants dans les zones rurales d'avoir accès à des latrines hygiéniques.

Pour l'amélioration de l'hygiène : (i) continuer la sensibilisation et l'information des communautés, du personnel de la santé, des patients, des élèves et des parents d'élèves sur les bonnes pratiques d'hygiène afin de les rendre capables de préparer leur propre riposte ; (ii) conserver des bons comportements sanitaires et hygiéniques acquis grâce à l'engagement communautaire.

De manière transversale : (i) renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur EHA (Eau Hygiène et Assainissement) en gestion de crise sanitaire ; (ii) renforcer les capacités des bénéficiaires en zone rurale et péri urbaine en gestion des points d'eau et des latrines ; (iii)



informer et sensibiliser les élèves et parents d'élèves au niveau national pour l'utilisation, l'entretien et la pérennisation des infrastructures EHA.

A long terme, en concertation avec les ministères concernés, les actions portent essentiellement sur le renforcement et la consolidation des actions préalablement énumérées.

Dans le sous-secteur de l'eau : (i) la réalisation de 7 545 forages supplémentaires et 140 systèmes supplémentaires d'AEP simplifiés (notamment dans les écoles, les centres de santé, les marchés, les gares routières et dans les zones les plus défavorisées en matière de desserte en eau potable) ; (ii) la réhabilitation et la construction des équipements de production, de transport, de stockage et de distribution des captages de Kakoulima ; (iii) la réalisation des AEP modernes pour trois villes (Koubia, Beyla et Fria) non encore équipées ; (iv) la réhabilitation et le renforcement des AEP des sept capitales régionales ; (v) la poursuite de la mise en place du service public de l'eau pour les municipalités de 130 Communes rurales.

Dans le sous-secteur de l'assainissement : (i) la construction de 15000 latrines supplémentaires dans les structures de santé, les écoles et autres lieux publics en milieu rural ; (ii) la réhabilitation de 2000 latrines supplémentaires dans les structures de santé, les écoles et autres lieux publics en milieu rural ; (iii) la construction et la réhabilitation de 3000 latrines, lavoirs et puisards supplémentaires dans les milieux urbains ; (iv) la construction de 7 sites de dépotage de boues de vidange au niveau des capitales régionales ; (v) la construction de 250 stations semi-collectives pour des habitats groupés ; (vi) la poursuite de la construction des infrastructures d'assainissement adéquates pour le traitement des eaux usées issues des lavages des corps dans les structures de santé et les lieux de cultes.

5.3.3 Education et Formation

L'objectif principal de la stratégie de relance est double : renforcer les capacités de résilience du système éducatif face à d'éventuelles crises épidémiologiques et accélérer la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2015-2017 visant l'atteinte des OMD.

En d'autres termes, il s'agit principalement d'améliorer les stratégies du PSE intérimaire en renforçant ou en intégrant les dimensions suivantes :

- le développement d'activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation
- la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités du système éducatif dans la prévention, la gestion des risques, des catastrophes et des conflits.
- la couverture de tous les établissements en latrines et points d'eau ;
- l'extension de la couverture des écoles primaires en cantines scolaires ;
- l'accroissement accéléré des capacités d'accueil ;
- la redynamisation de la santé scolaire et universitaire ;
- l'éducation à la citoyenneté et à la paix ;
- l'assistance alimentaire, pédagogique et sanitaire aux victimes d'Ebola.
- le renforcement institutionnel des centres de recherche en épidémiologie
- Le suivi de l'application des mesures de prévention

Pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées, un certain nombre d'activités seront menées pendant les trois années du plan sectoriel intérimaire renforcé.



La résistance des populations à la stratégie de lutte contre l'épidémie à virus Ebola a montré l'inconvénient de l'analphabétisme dans la société. Il est donc nécessaire d'intensifier la lutte contre ce fléau pour non seulement renforcer les capacités du pays à faire face à d'éventuelles épidémies, mais aussi pour accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Dans cette optique la stratégie de relance entend poursuivre et intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers une plus grande mobilisation des communautés, des ONG et des acteurs de l'État.

Constatant le décalage entre les progrès réalisés et le taux élevé d'analphabétisme dans le pays, le Gouvernement s'est fixé l'objectif d'alphabetiser ou de former des jeunes et des adultes avec une priorité aux femmes dans les différents types de centres d'alphabetisation et NAFA. Cet objectif se réalisera au travers de : (i) l'intégration des activités génératrices de revenus dans les programmes d'alphabetisation fonctionnelle; (ii) l'accompagnement et l'évaluation d'initiatives locales pour la prise en charge d'enfants déscolarisés ou non scolarisés dans des structures adaptées d'éducation formelle dans les zones à taux de scolarisation faibles.

L'offre d'alphabetisation et d'éducation non formelle continuera de s'appuyer sur le développement de partenariats et sur la délégation contrôlée de l'exécution des campagnes d'alphabetisation à des opérateurs agréés (stratégie du faire-faire). Aussi, la mutualisation des ressources (salles de classe et enseignants) permettra d'alphabetiser un nombre important d'adultes à travers la stratégie du faire par le Ministère.

Dans le PSE intérimaire, au niveau de l'enseignement élémentaire, l'option retenue est d'allouer 80% de l'enveloppe prévue pour la réalisation des infrastructures scolaires relatives aux constructions de salles de classe, et les 20% restants pour les latrines et les points d'eau dans les écoles qui n'en disposent pas. Ce qui correspond à la réalisation de 883 points d'eau dont 120 par le Gouvernement Guinéen (GG) et 763 par le Fonds commun de l'éducation de base (FoCEB), ce qui permettra de couvrir 18% des besoins qui s'élèvent à 4939 points d'eau en 2014.

La stratégie de relance prévoit la réalisation supplémentaire de 2279 points d'eau. Ainsi, la couverture en points d'eau va passer de 18% à 64%, soit au total 3162 points d'eau à réaliser sur la période 2015-2017.

Vu la nécessité d'améliorer l'hygiène individuelle et collective pour éviter la propagation des maladies dans tous les établissements d'enseignement, la stratégie de relance prend en compte les autres cycles d'enseignement qui connaissent aussi de sérieuses difficultés d'approvisionnement en eau potable. Ce faisant, au secondaire il est nécessaire d'aménager 50 points d'eau au préscolaire, 293 au Collège et 53 au Lycée. Pour le reste des établissements dans les zones urbaines, le Gouvernement envisage leurs connexions au réseau urbain de distribution d'eau.

Concernant les latrines, le PSE intérimaire envisage au niveau des écoles primaires, la construction de 623 blocs de latrines dont 425 par le FoCEB et 198 par le Gouvernement. Ce qui permettra de couvrir 33% des 1881 écoles dépourvues de latrines en 2014. Avec le Plan de relèvement, il est prévu de couvrir la totalité des écoles primaires publiques à travers la construction de 1258 blocs de latrines supplémentaires.



Aussi, dans le but d'améliorer les conditions hygiéniques dans tous les établissements d'enseignement du pays, la stratégie de relance envisage la construction de 50 blocs de latrines au préscolaire, 74 au secondaire, 20 dans les écoles techniques et professionnelles et 34 dans les institutions d'enseignement supérieur.

Par rapport à la stimulation de la demande de scolarisation, des stratégies innovantes (campagnes d'information, éducation et communication (IEC), cantines scolaires, écoles à classe unique, écoles satellites, remplacement des écoles hangars, kits scolaires, etc.) seront mises en œuvre au niveau des zones sous scolarisées et à faible densité de population afin d'attirer et de maintenir les enfants des familles pauvres et marginalisées.

Le plan sectoriel intérimaire a prévu 1500 écoles bénéficiaires de cantines et relevant ainsi le niveau de couverture qui avait baissé jusqu'à 750. Cependant, à date, le PAM couvre près de 850 écoles et compte élargir cette intervention à 1000 cantines.

La stratégie de relance propose l'implantation de cantines scolaires supplémentaires dans les communautés durement touchées par Ebola et ayant un TBS inférieur à 50%. Ainsi, le nouveau besoin s'élève à 1000 cantines scolaires dont 500 faisaient partie des financements à rechercher dans le PSE intérimaire.

- **Au niveau du cycle primaire**, la construction de 3 701 salles de classe équipées avec rampes d'accès, latrines séparées et points d'eau dont 3 467 en zone rurale est l'objectif quantitatif sur la période allant de 2015 à 2017. Ces constructions visent la réduction des disparités, la diminution de la taille des groupes pédagogiques et le remplacement des écoles hangars.

Au compte des ressources disponibles, le Fonds Commun pour l'Éducation de Base (FoCEB) finance la construction de 545 SDC (salles de classe), l'UNICEF, la KfW, la JICA et la BID réalisent respectivement 33, 423, 217 et 207 SDC.

Pour atteindre l'objectif visé la stratégie de relance propose ce qui suit : la réorientation de 1443 salles de classe sur financement extérieure et le reste (833) sur ressources intérieures.

- **Au niveau des collèges**, la construction de 869 salles de classe, dont 797 en zone rurale, soit plus de 90% est la cible quantitative du PSE.

À ce jour, les intentions de financement sont réparties ainsi qu'il suit : (i) 469 salles de classe par le Gouvernement en milieu rural, (ii) 200 SDC par le FKDEA en 2016 (iii) 200 SDC sur financement FoCEB.

Pour combler le gap, la stratégie de relance prévoit la recherche de financement extérieur pour la réalisation de 449 salles de classe.

- **Au niveau des lycées**, la réalisation de 190 salles de classe équipées avec rampes d'accès, latrines séparées et points d'eau est l'objectif visé et dont le financement est à rechercher à travers la mobilisation de ressources pour le plan de relance.

Dans le but de réduire la taille des groupes pédagogiques et améliorer la qualité des conditions d'enseignement, des constructions d'infrastructures et des équipements sont envisagés dans les centres d'enseignement technique, professionnel et supérieur.



L'épidémie Ebola a montré les défaillances du système sanitaire national en général et de la santé scolaire et universitaire en particulier. Pour remédier à cette situation, la stratégie de relance envisage la réhabilitation, l'équipement, la dotation en médicaments et en personnel des infirmeries scolaires et universitaires existantes ainsi que la création de Centres médico-scolaires dans les communes urbaines. Ainsi, 100 structures seront rendues opérationnelles dans la période 2015-2017.

Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la santé scolaire et universitaire qui s'appuiera sur le système sanitaire national seront intégrées dans le plan global.

Le contexte sociopolitique du pays a été très souvent émaillé de violences communautaires, entre les citoyens et les forces de l'ordre d'une part et entre les populations et le corps médical d'autre part. L'épidémie à virus Ebola a contribué à fragiliser la culture du civisme à travers la réticence de certains groupes de population aux mesures de prévention et aux séances de sensibilisation pour la lutte contre la maladie.

5.3.4 Genre, Femmes, Enfants et Protection Sociale

L'objectif principal recherché dans la stratégie post-Ebola est de renforcer l'autonomie des plus vulnérables, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes, de manière à renforcer leur résilience face aux chocs futurs. Les principales interventions à mener s'articuleront autour de six axes portant sur des catégories de vulnérabilité : (i) la prévention, (ii) la prise en charge des victimes et personnes affectées, (iii) la protection sociale et le travail social, (iv) la lutte contre les inégalités et les violences basées sur le genre, (v) l'appui à l'autonomisation des femmes, et (vi) l'appui institutionnel au Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance.



Tableau 5 : Principales Actions prévues dans le domaine du Genre, Femmes, Enfants et Protection Sociale

<p>Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des femmes dans la mobilisation sociale pour la riposte à la propagation de la maladie • Fourniture régulière de kits de lavage de main dans les établissements du préscolaire, les centres d'apprentissage de jeunes filles, les orphelinats etc. • Organiser des campagnes périodiques de sensibilisation avec les groupements de femmes, dans les centres pour enfants, personnes âgées, handicapés, notamment dans les zones à risque 	<p>Prise en charge des victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les communautés pour l'ouverture des cantines préscolaires • Appuyer les parents pour les frais de scolarité des enfants inscrits dans les EPS... • Les cash transferts conditionnels pour les enfants vulnérables • kit familiales (vêtements, kits d'hygiène, literie) • adapter localement les messages clés pour diminuer les comportements à risque et promouvoir les pratiques qui empêchent l'infection la transmission communautaire 	<p>Protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans l'éducation des enfants laissés orphelins par suite de l'épidémie Ebola • Assurer le ciblage et la prise en charge des familles victimes et affectées • Faire la cartographie des personnes vulnérables et fragilisées par l'épidémie (orphelins, veufs et veuves, déshérités, agriculteurs fragilisés et les autres catégories invisibles dont les activités sont à l'arrêt comme les enseignants vacataires) • Accompagner les victimes et familles en vivres et non-vivres
<p>Lutte contre les inégalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'analyse situationnelle des femmes et filles guéries d'Ebola et des veuves • Promouvoir l'application efficace des lois et des textes juridiques sur la protection des femmes et des enfants, y compris la lutte contre le mariage forcé et précoce ainsi que les grossesses précoces. • Contribuer à la réinsertion sociale et économique des veuves, des femmes et des filles, guéries d'Ebola, veuves d'Ebola et victimes de violences sexuelles) • Elaborer une stratégie de communication intégrant des valeurs socio culturelles des communautés à la base 	<p>Appui à l'autonomisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le leadership féminin pour la promotion de l'égalité de genre et de la promotion des droits des femmes • Soutenir les activités génératrices de revenus des femmes et filles qui jouent un rôle crucial dans la vie familiale • Construire ou rénover les centres de métiers pour les filles y compris les adolescentes en vue de la réduction de leur vulnérabilité • Elaborer un plan de préparation aux urgences à venir intégrant les besoins spécifiques des femmes et des filles y compris les adolescentes 	<p>Appui institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui aux activités d'analyse liées aux questions de genre au niveau national y compris l'appui institutionnel • Finaliser le processus d'élaboration du document et mettre en œuvre la Politique Nationale de Protection sociale • Renforcer le leadership de la DNE et de la coordination intersectorielle (sous-cluster protection) • Mettre en place / renforcement des structures de protection de l'enfance au niveau communautaire et préfectoral • mettre en place un / réseau



<p>dans la gestion des crises en vue de trouver des rites de substitution à certaines pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la population en générale et les femmes et filles en particulier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction /réhabilitation, équipement des Centres d'Autonomisation et de Promotion des Femmes (CAPF) des zones affectées par EBOLA 	<p>personnel de mécanisme qui permettra d'assurer le fonctionnement des systèmes de Comités de Protection</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les systèmes de gestion de l'information, Monitoring et Evaluation
---	---	--

Afin d'avoir une approche de politiques sociales qui ne soit pas divisée en interventions basées sur les catégories et qui puisse durer dans le temps et évoluer selon les besoins des plus vulnérables et des crises futures, le gouvernement élaborera une politique nationale de la protection sociale et un programme national d'élargissement de la couverture sociale.

L'intervention prioritaire de redistribution dans ce secteur portera sur un programme d'assistance sociale (transferts sociaux). Il sera destiné à venir en aide aux ménages des zones affectées considérés les plus vulnérables à l'impact du virus. Les fonds contribueront au renforcement de la résilience des communautés dont les conditions déjà précaires d'insécurité alimentaire chronique ont été exacerbées par les perturbations dans leur secteur d'activité. Il s'agit ensuite de pérenniser par des mécanismes de micro financement l'accès aux moyens de production agricoles, d'élevage et dans le cadre d'autres activités génératrices de revenus. Le programme comportera des actions immédiates (nombre relativement réduit de bénéficiaires (veuves ou veufs et orphelins pour cause d'Ebola) et des actions visant la résilience des populations (cible précédentes et ménages les plus vulnérables des zones affectées) pour conjurer ou atténuer les effets à long terme de l'épidémie sur le développement des zones touchées par l'épidémie.



5.4 Dimension sous-régionale

Dans le cadre de l'Union du Fleuve Mano, plusieurs projets et idées de projets sont prévus dans le cadre de l'intégration régionale entre la Guinée, la Sierra Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire. La plupart de ces projets sont reportés du fait de l'apparition de la maladie à virus Ebola. Pour les secteurs de travaux publics, des transports et du commerce, la dimension sous-régionale de la stratégie de relance visera la reprise du développement de ces projets :

Pour le secteur des travaux publics :

- la rénovation de la route Coyah - Pamelap, frontière avec la Sierra Leone (75 km) ;
- la rénovation de la route Guékédou - Nongoa, frontière du Liberia avec un pont sur le fleuve Mahna (65 km);
- la rénovation de la route Macenta - Daro frontière du Libéria avec un pont sur le fleuve Yella (100km) ;
- la rénovation de la route Kankan - Mandiana-Salacan, frontière avec la Côte d'Ivoire ;
- la rénovation de la route N'Zérékoré-Yomou-Frontière Liberia (85km)
- la rénovation de la route Lola-Danané (Frontière Côte d'Ivoire) (42 km)
- la rénovation de la route Bokaria-Madinaoula-Fr SL/ Kamakwei (38 km)

Pour le secteur des transports :

- la création d'une compagnie régionale (Air Mano)

Pour le secteur du commerce :

- la construction d'un laboratoire de référence d'analyse de la qualité ;
- la construction d'infrastructures commerciales au niveau des zones transfrontalières
- la vulgarisation et la sensibilisation de la réglementation commerciale des trois pays de l'Union du Fleuve Mano (la Guinée, le Libéria et la Sierra-Leone);

Dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture, le Gouvernement entend promouvoir de nouveaux projets de développement de sorte à exploiter les opportunités que l'intégration au sein de l'Union du Fleuve Mano offre. Pour ce faire :

Dans le secteur de l'éducation : la stratégie visera à assurer une scolarisation de qualité tout en renforçant l'éducation à la culture de la paix et l'intégration dans les communautés vivant le long des frontières de la Mano River Union. Les objectifs spécifiques sont :

- Amplifier et généraliser les bonnes pratiques de l'initiative " Apprendre le Long des Frontières ALF"
- Améliorer l'accès, la qualité et l'équité dans l'éducation pour l'atteinte des OMD.
- Former les enseignants en pédagogie active et l'intégrer dans les écoles des localités situées dans les zones frontalières tout en mettant l'accent sur une éducation basée sur les cultures de part et d'autres des frontières, sur la paix et la modernité.
- Généraliser l'éducation primaire accélérée pour les enfants sur âgés pour endiguer les conséquences sociales et économiques néfastes de la déscolarisation et de l'analphabétisme.



- Renforcer l'apprentissage de l'anglais dans le cycle secondaire et l'instaurer dans le cycle élémentaire.
- Favoriser les échanges d'enseignants entre les pays de la Mano River Union particulièrement dans les disciplines du français et de l'anglais.
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'enseignement novateurs prenant en compte la bonne gouvernance, la citoyenneté et l'intégration des Etats de la MRU.
- Systématiser l'éducation à la culture de la paix et à la citoyenneté dans les cursus scolaires et accorder une place importante à l'enseignement des avantages de l'intégration des pays de la MRU.
- Renforcer les conditions hygiéniques et sanitaires dans les établissements d'enseignement, facteurs essentiels de la prévention des maladies endémiques.
- Assurer la participation des enfants, des jeunes et des communautés, en particulier des filles et des femmes à la vie et au développement de l'école.
- Développer des liens étroits et des relations d'interdépendance et de solidarité entre les communautés de part et d'autre des frontières, en s'appuyant sur l'éducation et le renforcement des capacités des communautés

Dans le secteur de l'agriculture : la stratégie visera à soutenir les projets régionaux en cours dont le Projet de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) qui couvre les pays de la sous-région et qui contribuera à la production des semences améliorées pour les différentes filières agricoles, ainsi que la production et la diffusion des technologies de transformation.

5.5 Gouvernance

La Guinée sort d'une période de cinq années de transition politique qui s'est clôturée par des élections législatives en septembre 2013. La mise en place de l'Assemblée Nationale en décembre 2013 a permis au pays d'inscrire son retour à l'ordre constitutionnel et d'amorcer la consolidation de ses institutions démocratiques fortement éprouvées par une crise de gouvernance de plus de cinq décennies.

Les conséquences de la MVE sur la gouvernance se sont traduites notamment par :

- la non maîtrise des flux de populations dans les zones transfrontalières du pays ;
- le report des interventions de renforcement des institutions démocratiques dont l'Assemblée Nationale ;
- le retard dans la mise en œuvre de la stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP) élaborée en Mai 2014 dans le cadre de la réforme du secteur de la Sécurité (RSS) et portant sur les secteurs de la Défense, de la Police et de la Protection Civile, de la Justice, de la Douane et de l'Environnement;
- le report des interventions prévues dans le cadre du Programme de Réforme de l'Etat, et de Modernisation de l'Administration (PREMA), notamment les prestations dans les régions, les voyages des experts des cabinets en Guinée, le renforcement des capacités des experts guinéens à l'étranger, les fonds financiers initialement prévus pour les réformes et affectés à la lutte contre Ebola ;



- l'exacerbation de la crise de confiance entre les populations et l'administration publique, notamment les autorités locales ;
- la destruction d'infrastructures publiques et privées provoquée par les dénis, rumeurs et réticences ;
- le non décaissement de la contrepartie du Budget National de Développement (BND) dans les projets et programmes d'appui à la décentralisation
- le retard dans la mise en œuvre de la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local (LPN-DDL), notamment à travers la faiblesse du financement des collectivités locales (0,28% du BND en 2014 contre 1% prévu)
- le renforcement des clivages intercommunautaires à travers une stigmatisation et l'isolement de certaines communautés. En outre la maladie a fortement entamé la cohésion sociale à l'intérieur d'une même communauté, voire cellule familiale.

La détérioration de ces facteurs de gouvernance, après la survenue d'Ebola, est corroborée par la non progression des résultats des enquêtes d'opinion auprès des dirigeants d'entreprise des rapports 2013-2014 et 2014-2015 du Forum Economique Mondial sur la compétitivité (tableau 6 et graphique 1).



Tableau 6 : Evolution de la perception de la qualité des institutions publiques en Guinée après la survenue d’Ebola

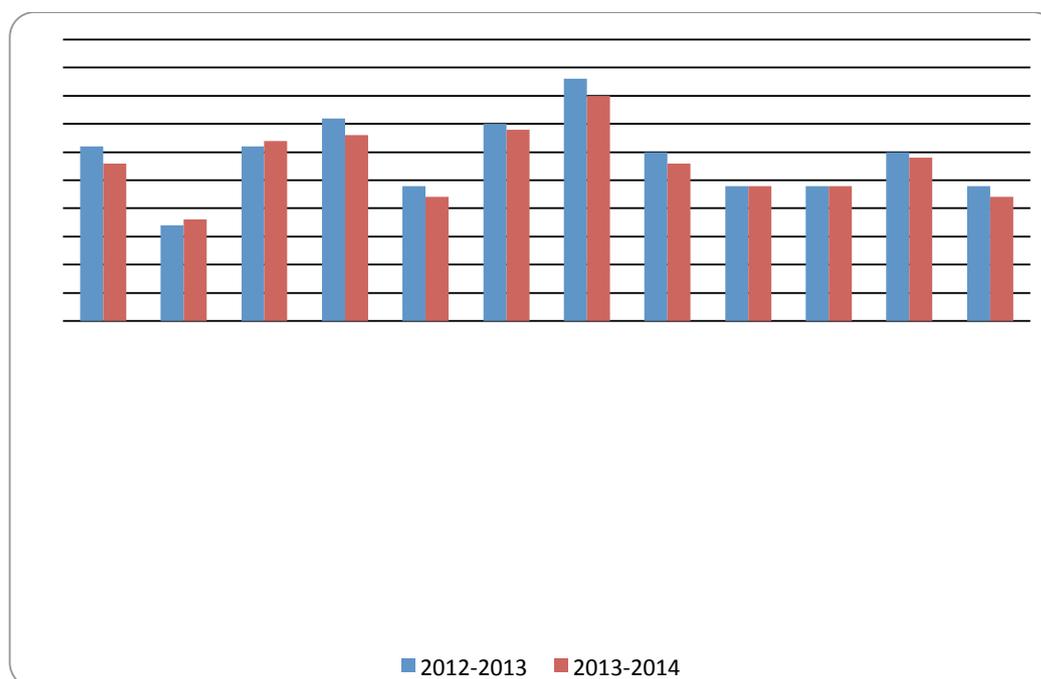
	Moyenne 2012-2013		Moyenne 2013-2014	
	Score	Rang/148	Score	Rang/144
1. Droits de propriété				
Droit de propriété	3,0	134	2,6	137
Protection de la propriété intellectuelle	2,2	143	2,2	140
2. Ethique et corruption				
Détournement de fonds publics	2,5	115	2,0	136
Confiance de la population dans la classe politique	2,5	91	2,3	137
Paievements illicites et pots-de-vin	2,2	147	2,1	143
3. Abus d’autorité				
Indépendance du pouvoir judiciaire	2,2	137	2,0	139
Népotisme dans les décisions des fonctionnaires	2,7	105	2,0	138
4. Inefficience des pouvoirs publics				
Gaspillage des fonds publics	3,4	62	2,6	97
Poids de la réglementation	3,7	50	3,5	68
Efficience du cadre juridique pour le règlement des différends	2,5	139	2,3	142
Efficience du cadre juridique pour la contestation de la réglementation	2,9	118	2,4	126
Information sur les politiques publiques	3,5	129	3,0	134
Sécurité				
Coût du terrorisme pour les entreprises	5,3	84	5,5	61
Coût des délits et de la violence pour les entreprises	3,4	123	3,6	109
Crime organisé	4,1	118	4,1	107
Fiabilité des services de police	3,2	116	3,0	119

Source: World Economic Forum Competitiveness Report (2013-2014 et 2014-2015)

Note: le score est une note qui va de 1 à 7 (1=très faible, 7=très forte)



Figure 1 : Evolution de la qualité de 12 piliers de la compétitivité de la Guinée après la survenue d’Ebola



Source: World Economic Forum Competitiveness Report (2013-2014 et 2014-2015)
 Note: la qualité est une note qui va de 1 à 7 (1=très faible, 7=très forte)

L'épidémie Ebola a fortement mis en exergue les insuffisances en matière de planification de politiques et programmes publics :

- le manque d'études de faisabilité nécessaires pour la plupart des projets d'investissement publics
- le manque d'informations statistiques pour évaluer la nature et les conséquences des chocs économiques et sociaux

L'objectif stratégique en matière de gouvernance vise à faire émerger une administration professionnelle, organisée et fonctionnant autour des valeurs de l'Etat de droit et des principes de compétence et de mérite des agents, de dévouement de ceux-ci aux intérêts des usagers-clients du service public, enfin de prédictibilité des décisions et actes de ses organes et autorités. L'émergence d'une telle administration permettra de prévenir des situations de crise (sanitaire, environnementale, économique, sociopolitique) pouvant avoir des incidences majeures sur la vie nationale.

Pour y arriver, les principales interventions porteront sur:

- la rationalisation et le renforcement en ressources humaines compétentes de l'organisation administrative ad hoc relativement aux études et à la maîtrise d'ouvrage (Bureaux sectoriels de Stratégie et de Développement, Administration Générale des Grands Projets) ;
- la mise en place de la Cour des Comptes ;



- le renforcement de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics, nouvellement créée ;
- le renforcement des capacités de l’Institut National de la Statistique ;
- l’opérationnalisation d’un dispositif efficace d’alerte précoce et de réponse rapide couvrant tout le pays ;
- la prise en charge des principaux facteurs de menaces à la construction de la démocratie;
- la restauration de la confiance entre les populations et les institutions Républicaines et le développement d’une culture démocratique.
- le renforcement du dispositif de surveillance aux frontières avec un accent particulier sur la bande transfrontalière entre la Guinée et l’espace du Fleuve Mano ;
- la reprise des interventions relatives :
 - à la stratégie nationale d’actions prioritaires (SNAP) de la réforme du secteur de la Sécurité (RSS) ;
 - au Programme de Réforme de l’Etat, et de Modernisation de l’Administration (PREMA) ;
 - à la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local (LPN-DDL).
- l’opérationnalisation du cadre de concertation et de coordination entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers



Encadré 3 : Missions du Cadre de Concertation et de Coordination

Le cadre de concertation et de coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au Développement est particulièrement chargé de :

- organiser les rencontres périodiques de concertation entre le Gouvernement et les Partenaires au développement une fois par trimestre ;
- assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations des concertations périodiques ;
- veiller au renforcement du cadre de concertation et de coordination avec les Partenaires ;
- veiller à la cohérence de l'ensemble du dispositif institutionnel en matière de planification, de coordination et de suivi des actions de développement,
- contribuer à améliorer l'efficacité de l'Aide Publique au Développement en harmonisant les actions pour le développement des partenaires avec celles du Gouvernement, et en les inscrivant dans un cadre unique d'intervention et de gestion de développement ;
- donner plus de visibilité sur l'ensemble des actions pour le développement en mettant en place des mécanismes de centralisation et de suivi de l'ensemble des projets et programmes de développement ;
- examiner les résultats des travaux des groupes thématiques, et traiter l'ensemble des problématiques identifiées.-



6. Structure, coûts et financement du PAPP

6.1 Structure

Le Plan d'Actions Prioritaires Post-Ebola (PAPP) s'articule autour des programmes et projets d'investissement et des mesures d'accompagnement pertinents pour la relance et la résilience.

La construction du PAPP a été faite selon l'approche suivante :

- 1.l'identification des secteurs les plus affectés par la MVE sur la base de l'évaluation du choc, des facteurs de vulnérabilité, et de l'impact observé ;
- 2.l'évaluation des programmes et projets existants dans la programmation des investissements publics en fonction de leur pertinence pour la relance et la résilience ;
- 3.l'identification et l'évaluation des nouveaux programmes et projets d'investissements pertinents pour la relance et la résilience ;
- 4.la hiérarchisation et la sélection des programmes et projets d'investissement sur la base des critères de pertinence ;
- 5.l'identification des mesures venant en appui à la relance et la résilience, ainsi que la mise en œuvre des programmes et projets d'investissement.

Le PAPP répond à un besoin spécifique de relance et de résilience faisant suite au choc induit par les effets de l'épidémie de la MVE. Par conséquent, le PAPP ne saurait comporter l'ensemble des programmes et projets considérés comme prioritaires dans les autres dimensions du développement économique et social.

La présentation détaillée du PAPP (projets, programmes et mesures) par secteur est jointe en annexes.

6.2 Estimation des coûts et hypothèses

Les coûts des différents intrants-projets constitutifs du PAPP sont basés sur les estimations actuelles de la structure des prix en Guinée. Ils sont estimés pour l'horizon immédiat (Juillet 2015-Décembre 2015) et pour l'horizon à moyen terme (2016 et 2017). Le tableau ci-dessous récapitule les coûts estimés pour ces périodes.



Tableau 7 : Estimation des coûts de la mise en œuvre du plan (millions USD)

	Juillet 2015- Décembre 2015	2 016	2 017	Total 2015-2017	Pourcentage du total 2015-2017
Relance et Résilience des Secteurs Sociaux	209	335	241	785	34%
Santé	93	185	148	427	19%
Education	52	108	56	216	9%
Affaires Sociales	64	42	37	143	6%
<i>dont transferts sociaux</i>	40	20	15	75	
Relance et Résilience des Secteurs Economiques	191	173	106	470	21%
Agriculture	64	65	79	207	9%
Elevage	5	3	9	17	1%
Pêche	2	7	7	15	1%
Commerce	18	13	8	39	2%
Industrie et PME	101	82	0	183	8%
<i>dont fonds d'urgence économique en appui au secteur privé</i>	100	81	0	181	
Mines	0	0	0	0	0%
Transports	1	2	3	6	0%
Hôtellerie et Tourisme	0	0	0	0	0%
Environnement	2	1	1	3	0%
Relance et Résilience des Infrastructures	5	436	273	715	31%
TIC	0	36	18	54	2%
Travaux Publiques	0	100	100	200	9%
Hydraulique	5	301	155	461	20%
Renforcement de la Gouvernance	70	143	102	315	14%
Réforme de l'Etat et de l'Administration	5	5	4	15	1%
Administration du Territoire et Décentralisation	26	26	22	74	3%
Réforme du Secteur de la Sécurité	2	98	76	175	8%
Communication	0	0	0	1	0%
Finances publiques (apurement de la dette intérieure)	36	14	0	50	2%
Total	475	1 088	721	2 284	100%



Le coût total du plan sur la période 2015-2017 s'élève à 2,28 milliards de dollars dont 34% pour la relance et la résilience des secteurs sociaux, 21% pour l'accélération et la diversification de la croissance économique, 31% pour les infrastructures, et 14% pour la gouvernance. Ces coûts, évalués à titre indicatif, représentent les meilleures estimations actuelles des moyens requis pour la mise en œuvre du plan. Ils représentent les besoins du gouvernement de Guinée pour la mise en œuvre des activités du plan. Au fur et à mesure de la disponibilité d'informations additionnelles pertinentes, les coûts seront réajustés en conséquence.

Les hypothèses et les orientations suivantes ont été formulées en estimant les coûts des interventions (la liste détaillée des coûts et des hypothèses se trouve en annexe) :

- dans les cas où un partenaire-donateur est en même temps une agence d'exécution, les coûts administratifs supportés par l'agence ne sont pas inclus dans la présente estimation ;
- les ministères sont les agences d'exécution du plan dans leurs compétences respectives
- le coût du Programme d'Investissement Public (PIP) 2015-2017, préparé en décembre de 2014, traduit le coût des besoins de développement existants mais n'intègre pas la réponse à apporter à la correction des vulnérabilités ou des impacts mis en exergue par la MVE
- les coûts représentent les moyens requis pour la satisfaction de trois catégories de besoins permettant à la Guinée de se remettre des conséquences de la crise, de relancer son développement économique et social, et de bâtir sa résilience:
 - i. les besoins prioritaires existants inscrits dans le Programme d'Investissement Public (PIP) 2015-2017 et dont les coûts ne sont pas affectés par la MVE. Ils correspondent à 20 projets du PIP 2015-2017 dont le coût cumulé est de 306 millions de dollars sur la période 2015-2017.
 - ii. les besoins prioritaires existants inscrits dans le Programme d'Investissement Public (PIP) 2015-2017 et dont les coûts sont affectés à la hausse en raison de la prise en compte des vulnérabilités ou des impacts mis en exergue par la MVE. Ils correspondent à 57 projets du PIP 2015-2017 dont le coût cumulé passe de 244 millions de dollars à 671 millions de dollars sur la période 2015-2017.
 - iii. les besoins prioritaires nouveaux non-inscrits dans le PIP 2015-2017 et qui sont révélés par la présence des vulnérabilités ou des impacts mis en exergue par la MVE. Ils correspondent à 90 projets dont le coût cumulé est de 1,307 milliards de dollars sur la période 2015-2017.

6.3 Financement

Les projections de financement de la dépense publique sur la base du cadrage macroéconomique de décembre 2014 sont consignées dans le tableau 8.



Tableau 8 : Modes de financement projetés de la dépense publique 2015-2017 selon les hypothèses du cadrage macroéconomique de Décembre 2014

	2015	2016	2017
Dépenses publiques totales	2 031	2 239	2 460
<i>dont dépenses en capital</i>	920	1 090	1 288
Modes de financement			
Recettes fiscales et non fiscales	1 548	1 828	2 465
Dons et autres Financements externes acquis ou probables (PIP)	376	376	276
Financement intérieur (bancaire et non bancaire)	0	0	0
Dons et autres Financements à rechercher	107	35	-281

Ces projections incluent l'intégralité des coûts des projets de type 1 du PAPP et une partie des coûts des projets de type 2 du PAPP. Le Plan d'Actions Prioritaires Post Ebola suppose que le profil projeté des recettes publiques du cadrage macroéconomique de décembre 2014 sur la période 2015-2017 sera maintenu grâce à la mise en œuvre du plan, et que les dépenses investies ne produiraient leurs effets sur la croissance (donc un supplément de recettes fiscales et non fiscales) qu'à partir de 2017 (tableau 9).

Tableau 9 : Projections des modes de financement de la dépense publique avec la prise en compte du Plan d'Actions Post-Ebola (en millions de dollars)

	2015	2016	2017
Dépenses totales	2 411	3 072	2 982
<i>dont dépenses en capital</i>	1 300	1 923	1 810
<i>dont coût total des projets prioritaires de type 1</i>	27	150	129
<i>dont coût total des projets prioritaires de type 2</i>	123	300	248
<i>dont coût additionnel des projets prioritaires de type 2</i>	55	195	178
<i>dont coût des projets prioritaires de type 3</i>	325	638	344
Modes de financement			
Recettes fiscales et non fiscales	1 548	1 828	2 465
Dons et autres Financements externes identifiés ou acquis (PIP)	376	376	276
<i>dont PAPP identifiés ou acquis</i>	49	47	45
Financement intérieur (bancaire et non bancaire)	0	0	0
Dons et autres Financements à rechercher	487	868	241



Le total du besoin net de financement s'élève à 1 milliard 596 millions de dollars sur la période 2015-2017 dont 487 millions en 2015, 868 millions en 2016 et 241 millions en 2017.

7. Dispositions transitoires

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de relance post Ebola coïncide avec la dernière année du DRSP III (2013 – 2015) dont les quatre (4) axes stratégiques portent sur :

- i. gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines,
- ii. accélération, diversification et durabilité de la croissance,
- iii. développement des infrastructures de soutien à la croissance, et,
- iv. renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages.

La stratégie de relance post Ebola complète et renforce le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté III (DSRP III, 2013-2015) et du Plan Quinquennal 2011-2015. Elle alimentera par conséquent les prochains documents de planification nationale.

8. Mise en œuvre, suivi et évaluation

8.1 Principes directeurs

La stratégie de relance post-Ebola est sous-tendue par les principes directeurs suivants:

- **L'appropriation nationale:** ce principe traduit l'engagement du Gouvernement et des autres acteurs nationaux, à conduire, dans la transparence, le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de relance conforme aux priorités et besoins des populations. Par ailleurs, le processus d'élaboration de la stratégie de relance a été rendu participatif, pour tenir compte de l'ensemble des préoccupations des différents acteurs.
- **Le faire-faire et la participation:** Le Gouvernement entend impliquer les collectivités locales, les acteurs de la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre de cette stratégie, en responsabilisant davantage l'ensemble des acteurs.
- **L'approche intégrée et coordonnée :** Le Gouvernement entend assurer une meilleure coordination de son action et favoriser l'intégration notamment quand l'atteinte de résultats dans un secteur (par exemple la santé) est également interdépendante d'autres secteurs (éducation, eau et assainissement).
- **La coordination et l'utilisation efficace de l'Aide Publique au Développement :** La coordination et l'utilisation des ressources extérieures seront assurées par la mise en place de mécanismes tels que le cadre de concertation discuté en octobre 2014 lors du forum réunissant Gouvernement et Partenaires. Les mécanismes de coordination devront en outre tenir compte des avantages comparatifs de chaque partenaire technique et financier.



- **L'équité**: Le Gouvernement entend garantir l'égalité des droits et responsabilités dans l'implication des différentes parties pour ainsi tenir compte du genre, des inégalités sociales mais également des spécificités régionales et locales dans la mise en œuvre de la SRP.
- **La décentralisation**: L'épidémie d'Ebola a rappelé la nécessité, pour lutter efficacement contre sa propagation, de disposer de services sociaux de base au plus proche des populations. La stratégie de relance devra reposer sur le processus de décentralisation opéré à travers d'autres programmes
- **La dimension sous-régionale**: Des aspects importants de la stratégie de relance comportent une forte dimension sous-régionale. Il s'agit par exemple de la surveillance épidémiologique transfrontalière, des questions de mutualisation des structures sanitaires le long des frontières et des projets d'infrastructures (routes et énergie). La stratégie de relance visera à renforcer l'intégration au niveau des pays de l'Union du Fleuve Mano afin d'exploiter tout le potentiel offert par des marchés économiques plus vastes ainsi que la réalisation d'économies d'échelle et la rationalisation de la gestion des ressources naturelles.
- **L'innovation**: la mise en œuvre des programmes et projets qui découleront de la stratégie de relance devra promouvoir l'innovation pour des impacts plus importants et durables.

8.2 Modalités

Le Programme d'Actions Prioritaire traduit les priorités de la stratégie de relance économique à court et moyen terme, et établit le lien avec les projets sectoriels et multisectoriels pertinents pour l'opérationnalisation du PAPP. Une stratégie de communication cohérente et opérationnelle permettra de compléter le dispositif de mise en œuvre de la stratégie de relance.

Le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers seront chargés de la mise en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation nécessaires, de développer des outils et de conduire des revues régulières afin d'assurer l'utilisation efficiente des ressources, l'obligation de rendre compte, la transparence et l'intégrité. Les différentes mesures d'accompagnement (voir la liste résumée en annexe II) du PAPP contribueront à l'amélioration de la capacité d'absorption, mais aussi de la transparence dans la gestion des fonds.

Le suivi-évaluation s'appuiera sur le dispositif de mise en œuvre du DSRP III et du Programme d'Actions Prioritaires (PAP).

9. Gestion des risques

La mise en œuvre réussie de la stratégie de relance économique post ébola peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. En effet, le projet pourrait être exposé à au moins cinq risques majeurs : le risque lié à l'instabilité politique, le risque lié à un manque de leadership national et à une faible adhésion des acteurs, le risque financier, le risque lié à la



conjoncture sous régionale et internationale et le risque lié aux aléas climatiques ou autres urgences humanitaires .

9.1. Risque lié à l'instabilité politique

La mise en œuvre de la Stratégie dans un climat apaisé est une des conditions sine qua none de sa réussite. Des tensions sociopolitiques persistantes au niveau national peuvent compromettre la paix sociale et la stabilité dans le pays. Ce risque serait amoindri par la volonté de tous les acteurs d'évoluer dans un climat d'apaisement aux plans national et local à travers une synergie d'ensemble pour un Dialogue inclusif ; l'Education civique, une Culture de la paix et la Sécurisation des processus électoraux.

9.2. Risque lié à un manque de leadership et à une faible adhésion des acteurs

Les chances de réussite de la mise en œuvre de cette stratégie tiennent à la fois au leadership national, à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée avec plus de synergies, à tous les niveaux. Le pays devra également tirer les leçons sur l'importance de la communication pour la mobilisation sociale autour de la stratégie. Le degré d'appropriation par chacun des acteurs, le respect des différents calendriers et les moyens mis à leur disposition sont des éléments dont dépendent le fonctionnement régulier du dispositif de relance économique post ébola. Aussi, les plus hautes instances de l'Etat auront leur rôle à jouer, à la fois dans les orientations et dans la coordination de la dynamique du processus participatif.

9.3. Risque lié au financement

Le schéma de financement de la stratégie prévoit des contributions externes et internes. L'apparition de la maladie à Virus Ebola a provoqué une rupture dans la dynamique de croissance et menace sérieusement les acquis de la stabilité macro-économique obtenus après une période de transition difficile. La pauvreté multidimensionnelle s'est accrue en élargissant le déficit social, l'inflation et la destruction d'emplois au niveau national.

Le risque d'une insuffisance de mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie ne pourra être réduit et maîtrisé qu'au prix : (i) d'une annulation totale de la dette extérieure du pays, ; (ii) d'un redéploiement de la coopération économique extérieure afin de diversifier les partenariats au développement et les sources de l'aide publique au développement ; (iii) d'un effort accru de mobilisation des ressources internes (fiscales et non fiscales); (iv) de la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora guinéenne et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois.

9.4. Risque lié à la conjoncture sous régionale et internationale

La Guinée partage des frontières globalement peu contrôlées avec la Sierra Léone et le Libéria. Les mêmes familles vivent des deux côtés des frontières et les mouvements des populations sont difficiles à contrôler. L'efficacité des différentes stratégies de riposte développées n'est effective que si la maladie est complètement éradiquée dans chacun de ces pays. La concertation et la définition des politiques communes par les cellules de coordination



de lutte contre Ebola de ces trois pays permettent de réduire ce risque. De manière plus pratique, la mise en place d'infrastructures et de services identiques dans les zones frontalières sous l'égide de la Mano River Union permettra de conserver les acquis de part et d'autre.

Au niveau international, la dépendance vis-à-vis des marchés des matières premières et de l'Aide Publique au Développement constitue des risques supplémentaires dans la mise en œuvre du plan.

9.5. Risque lié aux aléas climatiques et autres urgences humanitaires

Aucun pays n'est sûr d'être totalement à l'abri des catastrophes naturelles pouvant engendrer des conséquences humanitaires. Par exemple, le réchauffement du climat est une réalité tangible face à une capacité d'adaptation et de résilience très faibles des populations. Or, les activités agro pastorales, qui occupent la grande majorité de la population active, sont fortement tributaires des aléas climatiques. En même temps, les programmes d'adaptation envisagés bénéficient de très peu de financement, l'adhésion des producteurs aux nouvelles méthodes de la culture intensive (utilisation d'engrais et de semences améliorées, mécanisation) reste faible, la maîtrise de l'eau constitue encore un sujet de préoccupation. Les feux de brousse, les inondations, les sécheresses et les coupes abusives du bois sont autant d'éléments qui accentuent le risque et la menace que représentent les conditions climatiques.

La prévention et la réduction de ces risques passent notamment par la prise en compte de ces questions dans les programmes de développement, l'extension des projets en cours et la réalisation d'actions de résilience et de la population face aux aléas.

Il est aussi primordial que les pays se dotent d'Institutions et de capacités en Ressources Humaines spécialisées dans la gestion des catastrophes et urgences humanitaires pour faire aux événements.

Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau.

9.6. Risques liés à l'apparition de toute nouvelle épidémie majeure

La réapparition de la maladie à court et moyen termes ou de toute crise sanitaire majeure peut annihiler tous les efforts consentis tant sur le plan de la riposte que sur le plan de la relance économique. La mise en place d'un mécanisme de veille efficace peut réduire les risques.



10. Annexe 1 : Rapport détaillé sur les coûts

L'unité de mesure utilisée pour la présentation des coûts estimés est le million. Les coûts sont affichés en millions de FG et sont convertis en millions de dollars en utilisant un taux de change de 1 dollar contre 7 000 FG pour toute la période. L'hypothèse de taux de change correspond à celle retenue dans le cadrage macroéconomique de décembre 2014 pour la période 2015-2017.

Pour chaque ministère, considéré comme agent d'exécution du plan, le tableau de coût se lit comme suit :

- la colonne 1 indique le numéro de chaque intrant-projet ;
- La colonne 2 indique le libellé de l'intrant-projet ;
- la colonne 3 indique le statut-type de l'intrant-projet ;
 - 1 : signifiant que l'intrant-projet a été déjà identifié et retenu dans le PIP 2015-2017 (préparé en décembre 2014) et dont le coût total n'est pas affecté par la MVE ;
 - 2 : signifiant que l'intrant-projet a été identifié et retenu dans le PIP 2015-2017 et dont le coût total nécessite une révision en raison des vulnérabilités ou des impacts mis en exergue par la MVE ;
 - 3 : signifiant que l'intrant-projet n'a pas été identifié ou retenu dans le PIP 2015-2017 et s'est révélé essentiel dans la réponse à apporter aux vulnérabilités ou aux impacts mis en exergue par la MVE ;
- la colonne 4 (Axe stratégique) indique l'axe stratégique concerné du projet selon la classification du DSRP : gouvernance, services sociaux de base, secteurs porteurs de croissance, et infrastructure.
- les autres colonnes indiquent la répartition des coûts de chaque intrant-projet entre les périodes Juillet 2015-Décembre 2015 (désignée par 2015), Janvier 2016-Décembre 2016 (désignée par 2016) et Janvier 2017-Décembre 2017 (désignée par 2017). Une dernière colonne fait la récapitulation du total des coûts de chaque intrant-projet pour les trois années.



10.1 Secteurs sociaux

10.1.1 Santé

Projets/activités	Statut actuel	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
				GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
Rénovation/Extension/Mise aux normes y compris Labos et Unités de prise en charge des maladies infectieuses				14 700	2	525 350	75	238 630	34	778 680	111
Centres de santé (CS)	2			10 500	1,50	42 000	6,0	13 300	1,9	65 800	9,4
Centres de santé améliorés (CSA)	2			4 200	0,60	6 300	0,9	6 300	0,9	16 800	2,4
Centres médicaux de Commune (CMC)	2			0	0,00	3 150	0,4	2 100	0,3	5 250	0,7
Hôpitaux préfectoraux	2			0	0,00	333 200	47,60	216 580	30,94	549 780	78,54
Hôpital national	2			0	0,00	140 000	20,00	0	0,0	140 000	20,00
Magasins de stockage	2			0	0,00	700	0,1	350	0,0	1 050	0,1
Construction d'infrastructures sanitaires				28 000	4	68 950	10	120 400	17	217 350	31,05
Centres de santé	2			21 000	3,00	28 000	4,0	35 000	5,0	84 000	12,00
Centres de santé améliorés	2			0	0,00	10 500	1,5	10 500	1,5	21 000	3,0
Hôpitaux préfectoraux	2			0	0,00	28 000	4,0	0	0,0	28 000	4,0
Dépôt Régional PCG à N'Zérékoré	2			7 000	1,00	0	0,0	0	0,0	7 000	1,0
Institut National Santé Publique (Laboratoire de référence P4)	3			0	0,00	0	0,0	70 000	10,00	70 000	10,00
Direction Préfectorale de la Santé (DPS)	3			0	0,00	2 450	0,3	4 900	0,7	7 350	1,0
Equipement d'infrastructures sanitaires				99 330	14	55 230	8	37 520	5	192 080	27
Mobilier et équipements médicaux				7 000	1	0	0	0	0	7 000	1,0



Centres de santé	3			7 000	1,00	0	0,0 0	0	0,0 0	7 000	1,0 0
Centres de santé améliorés	3		0	0,00	0	0,0 0	0	0,0 0	0	0,0 0	0,0 0
Hôpitaux préfectoraux	3		0	0,00	0	0,0 0	0	0,0 0	0	0,0 0	0,0 0
Laboratoires (Matériel de biologie médicale)			89 530	13	52 430	7	34 720	5	176 680	25,24	25,24
Centres de santé	3		4 200	0,60	6 300	0,9 0	6 300	0,9 0	16 800	2,4 0	2,4 0
Centres de santé améliorés	3		630	0,09	630	0,0 9	420	0,0 6	1 680	0,2 4	0,2 4
Hôpitaux préfectoraux	3		25 200	3,60	21 000	3,0 0	21 000	3,0 0	67 200	9,6 0	9,6 0
Hôpitaux régionaux	3		10 500	1,50	10 500	1,5 0	7 000	1,0 0	28 000	4,0 0	4,0 0
Laboratoires spécialisés	3		14 000	2,00	14 000	2,0 0	0	0,0 0	28 000	4,0 0	4,0 0
Laboratoire national de référence	3		35 000	5,00	0	0,0 0	0,00	0,0 0	35 000	5,0 0	5,0 0
Equipements Informatiques et Bureautiques			2 800	0	2 800	0	2 800	0,4 0	8 400	1,2 0	1,2 0
Ordinateurs de bureau	2		1 400	0,20	1 400	0,2 0	1 400	0,2 0	4 200	0,6 0	0,6 0
Ordinateurs portables	2		350	0,05	350	0,0 5	350	0,0 5	1 050	0,1 5	0,1 5
Photocopieurs	2		525	0,08	525	0,0 8	525	0,0 8	1 575	0,2 3	0,2 3
Vidéoprojecteurs	2		350	0,05	350	0,0 5	350	0,0 5	1 050	0,1 5	0,1 5
Protection Antivirus	2		175	0,03	175	0,0 3	175	0,0 3	525	0,0 8	0,0 8
Etudes et Supervision des travaux d'infrastructures & d'équipements)			29 750	4	27 825	4	32 235	5	89 810	12,83	12,83
Logistique roulante			3 150	0	1 225	0	5 635	0,8 1	10 010	1,4 3	1,4 3
Centres de santé (motos stratégie avancée)	2		0	0,00	1 225	0,1 8	1 225	0,1 8	2 450	1	1



Directions préfectorales santé (véhicule supervision)	2			0	0,00	0	0,0	4 410	0,6	4 410	0,6
Directions régionales santé (véhicule supervision)	2		0	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Coordination PEV/SSP (camion frigorifique)	2		1 050	0,15	0	0,0	0	0,0	1 050	0,1	
Coordination PEV (camion transport)	2		2 100	0,30	0	0,0	0	0,0	2 100	0,3	
Vaccins et matériels de vaccination			19 600	3	19 600	3	19 600	3	58 800	8,4	
Approvisionnement en vaccins	2		8 400	1,20	8 400	1,2	8 400	1,2	25 200	3,6	
Soutien aux services de vaccination	2		7 000	1,00	7 000	1,0	7 000	1,0	21 000	3,0	
Co-financement des nouveaux vaccins	2		4 200	0,60	4 200	0,6	4 200	0,6	12 600	1,8	
Formations à la carte	2		7 000	1,00	7 000	1,0	7 000	1,0	21 000	3,0	
Prestations de services spécifiques			542 850	78	542 850	78	542 850	78	1 628 550	232,65	
Programmes de lutte contre la maladie			350 000	50	350 000	50	350 000	50	1 050 000	150,00	
MII	2		94 500	13,50	94 500	13,50	94 500	13,50	283 500	40,50	
CTA	2		70 000	10,00	70 000	10,00	70 000	10,00	210 000	30,00	
SP (TPI)	2		17 500	2,50	17 500	2,50	17 500	2,50	52 500	7,50	
Réactifs (dépistage VIH)	2		7 000	1,00	7 000	1,00	7 000	1,00	21 000	3,00	
ARV	2		105 000	15,00	105 000	15,00	105 000	15,00	315 000	45,00	
Antituberculeux (DOTS)	2		7 000	1,00	7 000	1,00	7 000	1,00	21 000	3,00	
Coûts Opérations (PEV)	2		14 000	2,00	14 000	2,00	14 000	2,00	42 000	6,00	
PCIMINE	2		35 000	5,00	35 000	5,00	35 000	5,00	105 000	15,00	



Programmes de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale					159 600	23	159 600	23	159 600	23	159 600	23	478 800	68,40
CPN	2				35 000	5,00	35 000	5,00	35 000	5,00	35 000	5,00	105 000	15,00
Accouchements assistés	2				52 500	7,50	52 500	7,50	52 500	7,50	52 500	7,50	157 500	22,50
PF	2				70 000	10,00	70 000	10,00	70 000	10,00	70 000	10,00	210 000	30,00
Césariennes	2				2 100	0,30	2 100	0,30	2 100	0,30	2 100	0,30	6 300	0,90
Nutrition					33 250	5	33 250	5	33 250	5	33 250	5	99 750	14,25
Surveillance nutritionnelle au niveau communautaire	2				17 500	2,50	17 500	2,50	17 500	2,50	17 500	2,50	52 500	7,50
Récupération nutritionnelle dans les centres de santé	2				12 600	1,80	12 600	1,80	12 600	1,80	12 600	1,80	37 800	5,40
Récupération nutritionnelle dans les Hôpitaux	2				2 800	0,40	2 800	0,40	2 800	0,40	2 800	0,40	8 400	1,20
Promotion de l'allaitement maternel dans les maternités	2				350	0,05	350	0,05	350	0,05	350	0,05	1 050	0,15
Eau, Hygiène et Assainissement en milieu de soins					24 500	4	42 000	6	31 500	5	98 000	14,00		
Forage dans les centres de santé (forage, château d'eau et pompe système solaire)	3				21 000	3,00	35 000	5,00	28 000	4,00	84 000	12,00		
Forage dans les hôpitaux (forage, château d'eau et pompe solaire)	3				1 750	0,25	3 500	0,50	1 750	0,25	7 000	1,00		
Inciérérateurs + Abris + Accessoires	3				1 750	0,25	3 500	0,50	1 750	0,25	7 000	1,00		
Gestion du District sanitaire	2				6 650	0,95	6 650	0,95	6 650	0,95	19 950	2,85		
EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU COMMUNAUTAIRE					122 500	18	245 000	35	245 000	35	612 500	87,50		
Latrines communautaires	3				70 000	10,00	140 000	20,00	140 000	20,00	350 000	50,00		
Forage communautaire (forage, château d'eau et pompe solaire)	3				52 500	7,50	105 000	15,00	105 000	15,00	262 500	37,50		
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					407 750	58	954 975	136	651 665	93	2 014	288		



III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (codes3)		243 530	35	341 880	49	386 120	55	971 530	139
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)		651 280	93	1 296 855	185	1 037 785	148	2 985 920	427
								390	

NB :

10.1.2 Education

No	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Appui au Programme du Secteur Enseignement Primaire	1	Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité	Atteindre les OMD et l'IEPT	0	0,00	58 933	8,42	20 348	2,91	79 281	11,33
2	Construction/Equipement 50. Collèges Ruraux en Guinée	1	Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité	Réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales dans l'accès	0	0,00	102 000	14,57	42 105	6,02	144 105	20,59
3	Réhabilitation et Equipement des Ecoles Sinistrées	1	Amélioration des conditions d'études	Sauvegarder le patrimoine et accroître l'accès	6 944	0,99	0	0,00	0	0,00	6 944	0,99
4	Réhabilitation/rénovation des instituts de recherche(CIRIT, CEDUST et CERPA)	2	Développement de capacités institutionnelles des institutions de recherche existantes	Renforcement des centres de recherche nationale	0	0,00	19 344	2,76	18 860	2,69	38 204	5,46
5	Construction et équipement de salles de classe au primaire avec rampe d'accès, latrines et pour réduire les disparités	2	Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité	Atteindre les OMD et l'IEPT	57 576	8,23	86 364	12,34	47 980	6,85	191 919	27,42
6	Construction et équipement des infrastructures pour les collèges (SDC, latrines) pour réduire les disparités en milieu rural	2	Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité	Réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales	21 668	3,10	32 502	4,64	18 057	2,58	72 226	10,32
7	Construction des infrastructures au Lycée pour réduire la taille des GP (SDC, laboratoires, bibliothèques et latrines)	2	Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'enseignement au niveau secondaire	Augmentation de la capacité d'accueil et atteindre les OMD et l'IEPT	5 985	0,86	8 978	1,28	4 988	0,71	19 950	2,85
8	Renforcement de la recherche, de la formation spécialisée avancée sur EBOLA et les maladies émergentes	3	Développement des capacités de recherche et lancement/renforcement des programmes de formation avancée	Comblent le déficit de formation/recherche dans les domaines de la microbiologie, de la virologie, de l'épidémiologie	85 400	12,20	170 800	24,40	85 400	12,20	341 600	48,80
9	Construction de latrines dans les écoles primaires qui n'en disposent pas	3	Amélioration d'hygiène et de santé dans les écoles	Renforcement de la santé scolaire	24 024	3,43	36 036	5,15	20 020	2,86	80 080	11,44



10	Aménagement de points d'eau dans les écoles primaires qui n'en disposent pas	3	Amélioration de l'hygiène et la santé dans les écoles	Renforcement de la santé scolaire	42 687	6,10	64 031	9,15	35 573	5,08	142 290	20,33
11	Construction de latrines dans les collèges qui n'en disposent pas	3	Amélioration d'hygiène et de santé dans les écoles	Renforcement de la santé scolaire	1 040	0,15	1 559	0,22	866	0,12	3 465	0,50
12	Aménagement de points d'eau dans les collèges qui n'en possèdent pas	3	Amélioration d'hygiène et de santé dans les écoles	Renforcement de la santé scolaire	3 956	0,57	5 933	0,85	3 296	0,47	13 185	1,88
13	Construction de latrines dans les Lycées qui n'en disposent pas	3	Développement des capacités de recherche et lancement/renforcement des programmes de formation avancée	Combler le déficit de formation/recherche dans les domaines de la microbiologie, de la virologie, de l'épidémiologie	182	0,03	272	0,04	151	0,02	605	0,09
14	Aménagement de points d'eau dans les Lycées qui n'en possèdent pas	3	Amélioration d'hygiène et de santé dans les écoles	Renforcement de la santé scolaire	716	0,10	1 073	0,15	596	0,09	2 385	0,34
15	Alphabétisation des adultes	3	Augmentation des capacités de résilience des populations contre les maladies et pour une meilleure productivité	Atteindre les OMD et l'IEPT	81 000	11,57	121 500	17,36	67 500	9,64	270 000	38,57
16	Incitation à la demande de scolarisation primaire en faveur des filles et des enfants dans les zones défavorisées à travers les cantines scolaires	3	Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité	Réduire les disparités entre les zones et genre	23 196	3,31	34 794	4,97	19 330	2,76	77 321	11,05
17	Aménagement et équipement des infirmeries scolaires de l'enseignement pré-universitaire	3	Amélioration d'hygiène et de santé dans les écoles	renforcement de la santé scolaire	594	0,08	891	0,13	495	0,07	1 980	0,28
18	Education à la citoyenneté et à la culture de la paix	3	Amélioration des capacités de participation au dialogue, à la démocratie pour un meilleur vivre en commun	Lutte contre la violence et pour le respect des droits humains	6 300	0,90	9 450	1,35	5 250	0,75	21 000	3,00
19	Réhabilitation des points d'eau	3			1 200	0,17	1 300	0,19	850	0,12	3 350	0,48
20	Dynamisation des infirmeries scolaires	3			2 838	0,41	1 000	0,14	1 000	0,14	4 838	0,69
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					6 944	0,99	160 933	22,99	62 453	8,92	230 330	32,90
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					85 229	12,18	147 187	21,03	89 884	12,84	322 299	46,04
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					273 132	39,02	448 640	64,09	240 328	34,33	962 099	137,44
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					365 304	52	756 759	108	392 664	56	1 514 728	216



10.1.3 Affaires sociales : lutte contre les inégalités sociales (Genre, Femmes, Protection de l'enfance)

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Centre d'accueil des enfants (orphelinat)	2	construction aménagement et équipement du centre et renforcement des capacités	prise en charge et insertion socio-professionnelle de enfants orphelins et vulnérables	6 750	0,96	2 100	0,30	350	0,05	9 200	1,31
2	Programme réhabilitation /Construction des CAAF	2	entrepreneariat féminin	prise en charge des filles vulnérables en vue de leur réinsertion socioéconomique	28 419	4,06	21 250	3,04	18 000	2,57	67 669	9,67
3	Appui et renforcement des capacités des institutions féminines nationales	2	renforcement des capacités féminines	implication active des femmes dans la prise de décision	876	0,13	1 801	0,26	375	0,05	3 052	0,44
4	Projet système de protection de l'enfant	2	habilitation communautaire renforcement des capacités et coordination	prise en charge intersectoriel des enfants en situation de vulnérabilité	57 600	8,23	56 750	8,11	52 700	7,53	167 050	23,86
5	Programme de réintégration socio économique (FDSS)	3	réhabilitation des couches vulnérables	promouvoir l'insertion socioéconomique des couches vulnérables	1 934	0,28	1 934	0,28	1 934	0,28	5 802	0,83
6	Projet d'appui à la mobilisation sociale, à la résilience des ménages affectés et à la relance post Ebola.	3	relance des activités économiques	soutien aux familles affectées par Ebola	48 809	6,97	41 971	6,00	54 030	7,72	144 810	20,69
7	Programme d'appui aux populations et familles impactées par l'Ebola	3	identification et offre de services aux enfants	insertion familiale et communautaires des enfants	16 750	2,39	19 785	2,83	20 333	2,90	56 868	8,12
8	Projet d'appui à l'éducation inclusive	3	renforcement des capacités	favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le système éducatif	4 595	0,66	2 297	0,33	0	0,00	6 892	0,98
9	Programme National d'élargissement couverture sociale	3	services sociaux de base	Elargissement des services sociaux de base	1 988	0,28	3 216	0,46	2 476	0,35	7 679	1,10
10	Appui à l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale	3	renforcement des capacités Institutionnelles	doter le pays d'une Politique Nationale d'Politique Nationale de Protection Sociale	1 238	0,18	1 593	0,23	934	0,13	3 765	0,54
11	Transferts sociaux	3			280 000	40,00	140 000	20,00	105 000	15,00	525 000	75,00
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					93 645	13,38	81 901	11,70	71 425	10,20	246 971	35,28
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					355 313	50,76	210 797	30,11	184 707	26,39	750 817	107,26
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					448 958	64	292 698	42	256 132	37	997 788	143



Le programme « Transferts sociaux » comportera des actions immédiates (nombre relativement réduit de bénéficiaires (veuves ou veufs et orphelins pour cause d’Ebola) et des actions visant la résilience des populations (cible précédentes et ménages les plus vulnérables des zones affectées) pour conjurer ou atténuer les effets à long terme de l’épidémie sur le développement des zones touchées par l’épidémie. Les populations cibles du programme sont les suivantes :

- Ménages les plus vulnérables dans les zones affectées et dont la vie et les moyens d’existence sont menacés par l’épidémie Ebola ou pourraient l’être par d’autres calamités futures.
- Population directement affectée par l’épidémie : aide financière aux familles endeuillées (veuves, veufs, orphelins) ;
- Enfants déscolarisés : aide financière aux familles dont les enfants ont été déscolarisés pour cause d’Ebola ;
- Personnes stigmatisées ou guéries d’Ebola ;
- Aide aux ménages susceptibles d’être en situation d’insécurité alimentaire en 2015 ;
- Acteurs de la filière viande de brousse (chasseurs, vendeurs, vendeuses)
- Groupements associatifs féminins : aide financière pour la reprise des activités génératrices de revenu pour les femmes.

Ce programme d’urgence social comprendra des transferts sociaux sous forme d’espèce, ainsi que des dons en nature (notamment des denrées de premières nécessités). Le mécanisme de sélection des ménages et des personnes concernées ainsi que le mécanisme de distribution nécessiteront une étude approfondie avec les partenaires techniques impliqués dans le volet social (Banque Mondiale, Unicef, Pam, Save the Children, ...). La population ciblée pour ce programme est fixée à 100 000 ménages avec une allocation annuelle par ménage de USD 250, soit environ 50% du revenu national moyen. Son coût estimatif est évalué à USD 75 millions, avec une distribution dégressive sur les 3 ans.



10.2 Secteurs économiques

10.2.1 Agriculture

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Acquisition et distribution des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires)	2	reprise du soutien à l'intensification agricole	Faiblesse des ressources et des capacités des petits producteurs et ménages agricoles	250 000	35,71	250 000	35,71	250 000	35,71	750 000	107,14
2	Construction des infrastructures de stockage et de conservation dans les grands bassins de production	3	soutien à la conservation et au stockage	Faiblesse et disproportion entre les volumes de production et les capacités de stockage et de conservation	34 500	4,93	30 000	4,29	25 000	3,57	89 500	12,79
3	Dotation des bassins rizicoles (Baasse et Haute Guinée) en équipements de transformation	3	Soutien à l'amélioration de la transformation des produits agricoles	Réduire les pertes post récolte imputables à pourrissement et au manque de transformation	2 500	0,36	2 500	0,36	2 500	0,36	7 500	1,07
4	renforcement des activités d'appui-conseil	3	Encadrement technique des ménages et groupements agricoles en vue de l'augmentation de la production et de la productivité	Renforcer les capacités d'intervention en matière d'appui conseil, renouveler le personnel vieillissant et améliorer le ratio d'encadrement des producteurs	2 100	0,30	2 100	0,30	2 100	0,30	6 300	0,90
5	Réhabilitation Pistes Rurales	1	Désendement des zones de production et liaison entre production et marché	Booster la production rizicole en vue de réduire les importations annuelles en cette denrée	10 000	1,43	56 714	8,10	113 587	16,23	180 301	25,76
6	Aménagement de Bas-fonds	1	Amélioration de la production agricole	Réduire les pertes en champ, faciliter l'approvisionnement des marchés et accroître l'accès aux zones de production	25 000	3,57	0	0,00	0	0,00	25 000	3,57
7	Aménagement 10.000 ha de Plaine	1	Amélioration de la production agricole	Booster la production rizicole en vue de réduire les importations annuelles en cette denrée	0	0,00	50 000	7,14	65 583	9,37	115 583	16,51



8	Projet Fruits et Légumes dans les Régions de Mamou et Kindia (Phase 2)	1	Dynamisation de la production horticole nationale	Améliorer la production horticole nationale et rendre compétitive la filière	92 866	13,27	31 678	4,53	63 356	9,05	187 900	26,84
9	Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire	1	Diversifier et accroître la disponibilité alimentaire pour renforcer la résilience des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle	Insistance d'un déséquilibre alimentaire et nutritionnelle d'ordres structurel et conjoncturel entre les zones à risques et les zones à excédents de production	28 000	4,00	0	0,00	0	0,00	28 000	4,00
10	Projet Amélioration Protection Végétaux et Denrées Stockées	1	Renforcer les capacités institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle pour protéger les cultures et les stocks	Recrudescence des grands fieux, augmentation des pertes dues aux nuisibles des cultures et des stocks. Insuffisance et vieillissement du personnel en activité	0	0,00	6 964	0,99	6 965	1,00	13 929	1,99
11	Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE)	1	Actualisation des données et statistiques du secteur rural en vue de mieux orienter les axes stratégiques de développement	Les données et statistiques agricoles sont vieilles de plus de 15 ans et ne sont plus fiables. Besoin de mieux cerner les réalités actuelles du secteur	0	0,00	22 197	3,17	22 651	3,24	44 848	6,41
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					155 866	22,27	167 553	23,94	272 142	38,88	595 561	85,08
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					250 000	35,71	250 000	35,71	250 000	35,71	750 000	107,14
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					39 100	5,59	34 600	4,94	29 600	4,23	103 300	14,76
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					444 966	64	452 153	65	551 742	79	1 448 861	207



10.2.2 Elevage

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Etude & Construction Abattoir & blocs Boucheries à Conakry	2	Amélioration des conditions d'abattage des animaux	Mise en norme sanitaire des points de vente	20 950	2,99	6 555	0,94	47 200	6,74	74 705	10,67
2	Développement des Elevages à cycle court	3	relevement du niveau des productions animales dans les zones affectées	approvisionnement des éleveurs en noyaux d'élevage de petits ruminants, volailles et porcs, approvisionnement en intrants et amélioration des conditions d'élevage	6 851	0,98	2 900	0,41	2 039	0,29	11 790	1,68
3	Amélioration de la santé animale	3	Améliorer le niveau de soins apportés au cheptel national.	campagne de vaccination pour réduire le réservoir de virus à potentiel épidémique	3 900	0,56	3 900	0,56	3 900	0,56	11 700	1,67
4	Redynamisation des organisations socioprofessionnelles du secteur	3	Relancer les activités des organisations socioprofessionnelles du secteur	Appuyer la relance des activités des organisations existantes	100	0,01	100	0,01	0	0,00	200	0,03
5	Amélioration de la commercialisation du bétail et des produits animaux	3	mise en place d'infrastructures appropriées pour la commercialisation du bétail et des produits animaux	améliorer l'accès aux produits d'élevage aux populations	100	0,01	3 920	0,56	3 920	0,56	7 940	1,13
6	Projet d'hydraulique pastorale	3	assurer l'abreuvement du bétail en toute saison	Apaiser le climat éleveurs -agriculteurs	0	0,00	5 000	0,71	5 000	0,71	10 000	1,43
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					20 950	2,99	6 555	0,94	47 200	6,74	74 705	10,67
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					10 951	1,56	15 820	2,26	14 859	2,12	41 630	5,95
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					31 901	4,56	22 375	3,20	62 059	8,87	116 335	16,62



10.2.3 Pêche

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Mise en place de deux centrales de ravitaillement en intrants de pêche	3	Optimiser la production de poisson	Déficit d'approvisionnement de la population en produit de pêche	731	0,10	731	0,10	1 462	0,21	2 924	0,42
2	Aménagement de moyens de conservation et de distribution	3	Approvisionner régulièrement les marchés en poisson	Insuffisance de produits de pêche pendant les périodes de forte demande dans les zones urbaines et rurales	1 294	0,18	647	0,09	1 294	0,18	3 235	0,46
3	Renforcement de capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs de la pêche et de l'Aquaculture	3	Améliorer la qualité des services et des produits de pêche livrés sur les marchés locaux et étrangers	Manque de compétitivité des produits sous label guinéen et l'insuffisance de présence des acteurs de la pêche dans les organisations professionnelles Régionale, Sous Régionale et Internationale	480	0,07	480	0,07	240	0,03	1 200	0,17
4	Extension des fermes piscicoles	3	Augmenter la disponibilité en produits halieutiques pour les populations	Faciliter la substitution viandes produits halieutiques	2 600	0,37	2 600	0,37	1 300	0,19	6 500	0,93
5	Construction de 10 structures de soin de santé primaire	3	Préserver la santé des acteurs contre les maladies diarrhéiques y compris Ebola dans les centres de débarquement des produits de pêche	Les points de débarquement sont des zones ayant accès directs aux immigrés et confrontés à des surpopulations	2 200	0,31	2 200	0,31	1 100	0,16	5 500	0,79
6	Construction de 10 guérites de contrôle sanitaire à la rentrée des points de débarquement	3	Contrôler les rentrées et sortie des débarcadères de pêche artisanale	Les débarcadères sont devenus des pôles économiques importants nécessaires de mettre des points de contrôle	2 510	0,36	1 506	0,22	1 004	0,14	5 019	0,72
7	Construction de points d'eau (forages)	3	Assainir les points de débarquement de produits de pêche	Tous les débarcadères sont exposés à une pénurie d'eau, malgré explosion de la communauté dans ces zones	1 680	0,24	560	0,08	560	0,08	2 800	0,40
8	Construction de latrines publiques	3	Assurer l'hygiène et la salubrité dans les débarcadères et autres points de regroupement des communautés de pêcheurs	En plus des besoins en eau pour la fabrication de la glace, les points de débarquement des produits de pêche présentent un état piteux et d'insalubrité	1 200	0,17	400	0,06	400	0,06	2 000	0,29
9	Pisciculture en Guinée Forestière	1	Augmenter la production de poisson d'eau douce dans la zone forestière	La demande de poisson plus en plus grande à cause de la suspension de la consommation de viande de brousse	1 881	0,27	5 976	0,85	5 177	0,74	13 034	1,86



10	Aménagement 40 Fermes Piscicoles	1	Répliquer les expériences du projet PPGF dans d'autres zones potentielles	Des potentialités existent et des possibilités d'extension sont favorables dans la zone spécifique de la guinée forestière	0	0,00	5 019	0,72	3 371	0,48	8 390	1,20
11	Construction et Equipement des chambres Frigorifiques Amovibles Capacités de Stockage 60 tonnes par unité	1	Approvisionner régulièrement des zones rurales en produits de pêche	Une pénurie en produits de pêche se présente avec acuité à l'intérieur du pays	0	0,00	11 384	1,63	10 983	1,57	22 367	3,20
12	Réhabilitation et Extension des Infrastructures et Equipement Centre N.Surveillance des Pêches	1	Assurer la protection des écosystèmes marins et côtiers et lutter contre la pêche illícite INN	La guinée est sur la liste des pays non coopérants avec l'Union Européenne dans cadre de la pêche illícite	0	0,00	15 000	2,14	20 000	2,86	35 000	5,00
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					1 881	0,27	37 379	5,34	39 531	5,65	78 791	11,26
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0	0	0	0	0	0	0,00
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					12 695	1,81	9 124	1,30	7 359	1,05	29 178	4,17
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					14 576	2	46 503	7	46 890	7	107 969	15



10.2.4 Commerce

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Laboratoire de contrôle alimentaire de Matoto	3	certifier les produits alimentaires aussi bien exportés, qu'importés	garantir la sécurité sanitaire au regard des normes internationales	3 500	0,50	0	0,00	0	0,00	3 500	0,50
2	Valorisation des produits locaux (Pomme de terre, Café, Banane)	3	valeur ajoutée aux produits locaux par la transformation	faciliter l'exportation des produits locaux	28 000	4,00	42 000	6,00	28 000	4,00	98 000	14,00
3	Construction de Marchés modernes	3	vendre aux populations que des aliments répondant aux normes de sécurité sanitaire	Prévenir la santé et l'hygiène publique	94 050	13,44	51 300	7,33	25 650	3,66	171 000	24,43
4	Réglementation des produits de chasse	3	réglementer les circuits de distribution et de commercialisation des produits de chasse	augmentera la capacité de réaction face à d'éventuelles épidémies	650	0,09	0	0,00	0	0,00	650	0,09
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					126 200	18,03	93 300	13,33	53 650	7,66	273 150	39,02
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					126 200	18,03	93 300	13,33	53 650	7,66	273 150	39,02



10.2.5 Industrie et PME

N°	Projets/Activités	Statut actuel*	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Construction et équipement du Laboratoire d'essais et de métrologie	2	Faciliter le contrôle de qualité, norme et instruments de mesure	Faire les analyses localement au lieu de les externaliser	0	0,00	6500	0,93	694	0,10	7194	1,03
2	Elaboration de la Politique Nationale de l'Industrie	3	Doter le pays d'un cadre de référence pour le développement industriel	Doter le pays d'unités industrielles pour la transformation des produits locaux	1050	0,15	0	0,00	0	0,00	1050	0,15
3	Elaboration de la Charte Nationale des PME	3	Mettre en place un cadre réglementaire pour la création et le développement des PME	Faciliter la création et le développement de PME	950	0,14	0	0,00	0	0,00	950	0,14
4	Elaboration de Lettre de Politique de promotion du secteur privé	3	Doter le secteur de stratégies de développement du secteur privé	Redonner au secteur privé le rôle moteur de la croissance, de création d'emploi...	1025	0,15	0	0,00	0	0,00	1025	0,15
5	Appui au Développement Filière Pomme de Terre en Afrique de l'Ouest	1			2050	0,29	0	0,00	0	0,00	2050	0,29
6	Fonds d'urgence économique en appui au secteur privé	3	Appui au secteur privé	Montant estimé des pertes de valeurs ajoutées sur les secteurs: manufacturiers, BTP, Commerce, Transport et Hôtellerie de l'année 2014 échelonné sur deux ans.	700000	100,00	567000	81,00	0	0,00	1267000	181,00
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					2 050	0,29	0	0,00	0	0,00	2 050	0,29
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0,00	6 500	0,93	694	0,10	7 194	1,03
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					703 025	100,43	567 000	81,00	0	0,00	1 270 025	181,43
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					705 075	101	573 500	82	694	0	1 279 269	183



Le montant total du fonds d'urgence économique en faveur du secteur privé (181 millions) a été estimé sur la base des prévisions de pertes de valeur ajoutées en 2014 dans les secteurs manufacturier (30 millions), BTP (47 millions), commerce (86 millions), transport et hôtellerie (18 millions). La constitution du fonds est échelonnée sur deux ans (voir tableau ci-dessus). Les estimations et les réalisations de valeur ajoutée de 2014 n'étaient pas encore disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

Prévisions de Valeurs ajoutées sectorielles de 2014, en millions de dollars courants des EU

	Prévisions faites à Décembre 2014 (avec le choc Ebola)	Prévisions faites à Juin 2014 (avant le choc Ebola)	Impact économique du choc Ebola
Secteur Primaire	1 048,99	1 337,25	-288,26
Agriculture, chasse	629,02	856,04	-227,02
Élevage	88,53	90,01	-1,48
Pêche	49,70	49,70	0,00
Sylviculture et Forêt	281,74	341,50	-59,76
Secteur secondaire	2 407,65	2 497,20	-89,56
Mines	982,31	996,16	-13,85
Secteur manufacturier	498,84	529,08	-30,23
Eau, Electricité	32,68	30,88	1,80
BTP	893,82	941,09	-47,27
Secteur Tertiaire	2 364,92	2 472,62	-107,70
Commerce	1 385,28	1 470,97	-85,69
Transport	361,88	380,34	-18,46
Administrations	376,37	376,37	0,00
Autres	241,39	244,94	-3,55
Droits et Taxes à l'importation	770,47	811,66	-41,19
PIB au prix du marché	6 592,02	7 118,73	-526,71

Source : Cadrage macroéconomique de juin 2014 et de décembre 2014.



10.2.6 Transports

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Construction et Réhabilitation des débarcadères maritimes et fluviaux.	3	amélioration des conditions sanitaires	faciliter le transport et le contrôle sanitaire dans les débarcadères	0	0,00	15 000	2,14	20 000	2,86	35 000	5,00
2	Réhabilitation des Infrastructures Aéroportuaires	1	désenclavement des zones à risque	faciliter le transport et le ravitaillement en vivre des populations en zones enclavées	4 000	0,57	600	0,09	0	0,00	4 600	0,66
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					4 000	0,57	600	0,09	0	0,00	4 600	0,66
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0	0	0	0	0	0	0
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					0	0,00	15 000	2,14	20 000	2,86	35 000	5,00
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					4 000	0,57	15 600	2,23	20 000	2,86	39 600	5,66

10.2.7 Environnement

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Conservation de la nature et lutte préventive contre la fièvre hémorragique à virus Ebola	3	empêcher le retour de la MVE	Meilleure gestion de la nature	6 124	0,87	4 000	0,57	4 000	0,57	14 124	2,02
2	Programme environnementales latrines publiques/scolaires	2	assurer une meilleure santé pour les enfants	diminuer les vecteurs de transmission des maladies	4 081	0,58	3 000	0,43	0	0,00	7 081	1,01
3	Sensibilisation pour la salubrité à Conakry	3	Meilleure gestion des déchets	diminuer les vecteurs de transmission des maladies	1 132	0,16	0	0,00	0	0,00	1 132	0,16
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					4 081	0,58	3 000	0,43	0	0,00	7 081	1,01
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					7 256	1,04	4 000	0,57	4 000	0,57	15 256	2,18
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					11 337	1,62	7 000	1,00	4 000	0,57	22 337	3,19



10.3 Infrastructures

10.3.1 Télécom et NTIC

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Couverture Nationale en Emetteur de Radiodiffusion.	2	Etendre la couverture nationale en radiodiffusion	faciliter la diffusion de messages sur les maladies et épidémie de toutes sortes	0	0,00	238 000	34,00	119 000	17,00	357 000	51,00
	Extension du Réseau Panafricain des Télécommunications en ligne.	2			0	0,00	11 804	1,69	6 000	0,86	17 804	2,54
2	Protection des Centres Emetteurs N'Nzérékoré et Kankan	3	Sécurité des émetteurs	Eviter que les installations ne soient vandalisées	3 000	0,43	0	0,00	0	0,00	3 000	0,43
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0,00	249 804	35,69	125 000	17,86	374 804	53,54
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					3 000	0,43	0	0,00	0	0,00	3 000	0,43
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					3 000	0,43	249 804	35,69	125 000	17,86	377 804	53,97

10.3.2 Travaux Publics

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Réhabilitation de la route nationale N1 (RN1) tronçon Mamou-Dabola-Kouroussa	2	Renforcement des infrastructures routières	Accroître la concurrence entre le port autonome et les autres ports de la sous région	0	0,00	400 000	57,14	500 000	71,43	900 000	128,57
8	PK 53 de Kissidougou-PK 35 de - Guékédou (67 km)	3	Renforcement des infrastructures routières	redynamisation des échanges commerciaux dans la sous région notamment entre la république de Guinée, le Liberia et la Côte D'Ivoire	0	0,00	300 000	42,86	198 480	28,35	498 480	71,21
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0,00	400 000	57,14	500 000	71,43	900 000	128,57
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					0	0,00	300 000	42,86	198 480	28,35	498 480	71,21
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					0	0,00	700 000	100,00	698 480	99,78	1 398 480	199,78



10.3.3 Hydraulique

N°	PROJETS/ACTIONS	STATUTS ACTUELS*	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Projet d'alimentation en eau potable des petites collectivités villageoises isolées à partir des stations compactes de potabilisation d'eau de surface (Hydropur).	3			0,00	0,00	32 200,00	4,60	16 100,00	2,30	48 300	6,90
2	Projet de réhabilitation du réseau national d'observation hydrologique, renforcement de capacités.	3			0,00	0,00	11 721,22	1,67	5 860,61	0,84	17 582	2,51
3	Exécution de travaux hydrauliques spécialisés à Yessouloun	1			4 717,10	0,67	0,00	0,00	0,00	0,00	4 717	0,67
4	Réhabilitation des conduites en fonte grise et amiante ciment de réseaux de distribution primaire dans les zones de Matam, Madina, SigMadina et Almaraya	3			0,00	0,00	28 000,00	4,00	14 000,00	2,00	42 000	6,00
5	Réalisation, équipement et raccordement de nouveaux forages industriels dans les champs captants de Kakoulima (3 unités) et Kaporo (4 unités)	3			0,00	0,00	23 133,33	3,30	11 566,67	1,65	34 700	4,96
6	Achèvement du projet d'Adduction d'Eau Potable de la ville de Téliméhé	1			4 256	0,61	0,00	0,00	0,00	0,00	4 256	0,61
7	Réhabilitation du château d'eau de 500 m3 de capacité de la ville de Kankan	3			0,00	0,00	2 333,33	0,33	1 166,67	0,17	3 500	0,50
8	Renforcement de la production et de la distribution d'eau potable de la ville de Siguiré	3			0,00	0,00	42 000,00	6,00	21 000,00	3,00	63 000	9,00
9	Renforcement des capacités de production et de stockage d'eau potable de la ville de Boffa	3			21 017,00	3,00	42 034,00	6,00	21 017,00	3,00	84 068	12,01
10	Renforcement de la production d'eau potable de la ville de Kissidougou, Kouroussa de Dingiraye	3			0,00	0,00	3 866,67	0,55	1 933,33	0,28	5 800	0,83
11	Agrandissement de la capacité de stockage du lac de Sonfonia et construction d'une 2 ^{ème} station de traitement d'eau	3			0,00	0,00	70 912,80	10,13	70 912,80	10,13	141 826	20,26
12	Réhabilitation des installations des captages d'eau de kakoulima datant de 1903	3			0,00	0,00	147 700,00	21,10	73 850,00	10,55	221 550	31,65
13	4 ^{ème} Projet Eau de Conakry (1 ^{ère} et 2 ^{ème} phases)	2			2 500	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500	---



14	Réhabilitation des installations et ouvrages existants de Conakry	3				0,00	0,00	407 605,33	58,23	203 802,67	29,11	611 408	87,34
15	Réhabilitation et renforcement des systèmes AEP existants des 7 capitales Régionales du pays	3			0,00	0,00	448 000,00	64,00	224 000,00	32,00	672 000	96,00	
16	Réhabilitation et renforcement des systèmes AEP existants des 17 villes secondaires équipées	3			0,00	0,00	261 333,33	37,33	130 666,67	18,67	392 000	56,00	
17	Projet AEP de 3 villes (Beyla, Fria et Koubia) secondaires	3			0,00	0,00	79 333,33	11,33	39 666,67	5,67	119 000	17,00	
18	Projet de rééquilibrage régional de l'AEPA	3			0,00	0,00	311 752,00	44,54	155 876,00	22,27	467 628	66,80	
19	Projet d'approvisionnement en eau potable dans la région rurale de la Basse Guinée (Coyah, Dubréka et Fria)	3			0,00	0,00	35 872,00	5,12	17 936,00	2,56	53 808	7,69	
20	Projet de réalisation de 100 AEPs dans les 4 régions naturelles	3			0,00	0,00	122 132,00	17,45	61 066,00	8,72	183 198	26,17	
21	Projet d'alimentation en eau potable rurale de la Haute Guinée	3			0,00	0,00	35 518,00	5,07	17 759,00	2,54	53 277	7,61	
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)			0	0	8973,10	1,28	0	0	0	0	8973	1,28	
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)			0	0	2500,00	0,36	0	0	0	0	2500	0,36	
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)			0	0	21017,00	3,00	2105447,35	300,78	1088180	155,45	3214644	459,23	
TOTAL DU COUT PAPP (+ II+ III)			0	0	32490,10	4,64	2105447,35	300,78	1088180	155,45	3226118	460,87	



10.4 Gouvernance

10.4.1 Fonction Publique et Réforme de l'Administration

N°	Projet	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Réorganisation et reconfiguration des structures centrales, décentralisées et déconcentrées de l'Etat	3	réorganisation et amélioration du fonctionnement de l'administration	faciliter et alléger la prise de décision dans	7 500	1,07	7 500	1,07	0	0,00	15 000	2,14
2	Mise à contribution de la diaspora, pour renforcer les capacités des ressources humaines de l'Administration et du secteur privé (TOKTEN)	3	implication de la diaspora dans le développement du pays	renforcer des capacités de l'administration dans la mise en œuvre des projets et programmes	15 000	2,14	15 000	2,14	14 000	2,00	44 000	6,29
3	Modernisation des outils de gestion dans l'Administration, et introduction, généralisation de l'utilisation des TIC's	3	Modernisation de l'administration	Améliorer l'efficacité de l'administration	15 000	2,14	15 000	2,14	14 000	2,00	44 000	6,29
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					37 500	5,36	37 500	5,36	28 000	4,00	103 000	14,71
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					37 500	5,36	37 500	5,36	28 000	4,00	103 000	14,71

10.4.2 Administration du Territoire et Décentralisation

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Financement du Plan de contingence national	3	Gestion et prévention des catastrophes	assister les familles victimes d'Ebola, personnes sinistrées, déplacées...	34 000	4,86	33 000	4,71	3 300	0,47	70 300	10,04
2	Mise en place du Fonds National de l'Assainissement et de la salubrité publique	3	Amélioration du cadre de vie des populations	améliorer l'hygiène publique pour contribuer à l'éradication durable des maladies endémiques	150 000	21,43	150 000	21,43	150 000	21,43	450 000	64,29
I. Total des projets inscrits au PIP (code1)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)					0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)					184 000	26,29	183 000	26,14	153 300	21,90	520 300	74,33
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)					184 000	26,29	183 000	26,14	153 300	21,90	520 300	74,33



10.4.3 Réforme du secteur de la Sécurité

No	Projet	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
					a - Défense							
1	Compléter le cadre légal et institutionnel du secteur de la défense pour le rendre conforme aux règles et principes de l'Etat de droit	3			1 811,92	0,26	554,00	0,08	0,00	0,00	2 365,92	0,34
	SOUS TOTAL1				1 811,92	0,26	554,00	0,08	0,00	0,00	2 365,92	0,34
b - Police et protection civile												
2	Infrastructures Commissariats et Sapeurs Pompiers	1			0	0,00	2 642	0,38	700	0,10	3 342	0,48
3	Rénovation Ecole Nationale de Police	1			9 050	1,29	680 933	97,28	529 543	75,65	1 219 526	174,22
	SOUS TOTAL2				9 050,00	1,29	683 575,00	97,65	530 243,00	75,75	1 222 868,00	174,70
	I. Total des projets inscrits au PIP (code1)				9 050	1,29	683 575	97,65	530 243	75,75	1 222 868	174,70
	II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)				0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)				1 812	0,26	554	0,08	0	0,00	2 366	0,34
	TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)				10 862	1,55	684 129	97,73	530 243	75,75	1 225 234	175,03

10.4.4 Communication

N°	Projets / Activités	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
				GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Amélioration de la couverture radiophonique du territoire	étendre la couverture nationale en émetteurs radio	faciliter la diffusion des messages de préventions aux populations	3400	0,49	340	0,05	340	0,05	4080	0,58
	I. Total des projets inscrits au PIP (code1)			0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)			0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)			3 400	0,49	340	0,05	340	0,05	4 080	0,58
	TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)			3 400	0,49	340	0,05	340	0,05	4 080	0,58



10.4.5 Finances publiques

N°	Projets / Activités	Statut actuel *	Axes stratégiques	Justification	2015		2016		2017		Total	
					GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
1	Apurement de la dette intérieure	3			252000	36,00	98000	14,00	0	0,00	350000	50,00
	I. Total des projets inscrits au PIP (code 1)				0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	II. Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)				0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	III. Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)				252 000	36	98 000	14	-	-	350 000	50
	TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)				252 000	36,00	98 000	14,00	-	0,00	350 000	50,00

10.5 Synthèse des différents budgets

Types de projets	2015		2016		2017		TOTAL	
	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD
I - Total des projets inscrits au PIP (code 1)	188 764	27	1 050 040	150	904 369	129	2 143 173	306
II - Total des besoins additionnels des projets inscrits au PIP (code2)	864 154	123	2 099 922	300	1 735 868	248	4 699 944	671
III - Total des nouveaux projets non inscrits au PIP (code3)	2 273 930	325	4 465 002	638	2 408 923	344	9 147 854	1 307
TOTAL DU COUT PAPP (I+ II+ III)	3 326 848	475	7 614 963	1 088	5 049 160	721	15 990 971	2 284



10.6 Proportion des différents secteurs dans le budget global

N°	Secteurs	2 015		2 016		2 017		TOTAL		Proportion
		GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	GNF	USD	
1	Agriculture	444 966	63,57	452 153	64,59	551 742	78,82	1 448 861	206,98	9,1%
2	Elevage	31 901	4,56	22 375	3,20	62 059	8,87	116 335	16,62	0,7%
3	Pêche	14 576	2,08	46 503	6,64	46 890	6,70	107 969	15,42	0,7%
4	Transport	4 000	0,57	15 600	2,23	20 000	2,86	39 600	5,66	0,2%
6	Travaux Publics	0	0,00	700 000	100,00	698 480	99,78	1 398 480	199,78	8,7%
7	Commerce	126 200	18,03	93 300	13,33	53 650	7,66	273 150	39,02	1,7%
8	Industrie	705 075	100,73	573 500	81,93	694	0,10	1 279 269	182,75	8,0%
9	MATD	184 000	26,29	183 000	26,14	153 300	21,90	520 300	74,33	3,3%
10	Fonction Publique	37 500	5,36	37 500	5,36	28 000	4,00	103 000	14,71	0,6%
11	Tourisme	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
12	Reforme de la sécurité	10 862	1,55	684 129	97,73	530 243	75,75	1 225 234	175,03	7,7%
13	Action sociale	448 958	64,14	292 698	41,81	256 132	36,59	997 788	142,54	6,2%
14	Hydraulique	32 490	4,64	2 105 447	300,78	1 088 180	155,45	3 226 118	460,87	20,2%
15	Telecom	3 000	0,43	249 804	35,69	125 000	17,86	377 804	53,97	2,4%
16	Environnement	11 337	1,62	7 000	1,00	4 000	0,57	22 337	3,19	0,1%
17	Santé	651 280	93,04	1 296 855	185,27	1 037 785	148,26	2 985 920	426,56	18,7%
18	Education	365 304	52,19	756 759	108,11	392 664	56,09	1 514 728	216,39	9,5%
19	Communication	3 400	0,49	340	0,05	340	0,05	4 080	0,58	0,0%
20	Finances publiques	252 000	36,00	98 000	14,00	0	0,00	350 000	50,00	2,2%
	Total	3 326 848	475	7 614 963	1 088	5 049 160	721	15 990 971	2 284	100%



11. Annexe 2 : Quelques principales mesures du Plan d'Actions Prioritaires Post-Ebola

Axes DSRP	Principales mesures
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des Bureaux sectoriels de Stratégie et de Développement • Renforcement de l'Administration Générale des Grands Projets • Mise en place de la cour des comptes • Renforcement de l'autorité de régulation des marchés publics • Renforcement des capacités de l'Institut National de la Statistique • Opérationnalisation d'un dispositif efficace d'alerte précoce et de réponse rapide couvrant tout le pays • Mise en œuvre du Programme de Réforme de l'Etat, et de Modernisation de l'Administration (PREMA) • Opérationnalisation du cadre de concertation et de coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au Développement • Mise en place d'un nouveau code des investissements • Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP • Mise en œuvre du nouveau code des marchés publics
Croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'AGUIPEX et des services DDI/DDE • Révision de la réglementation commerciale pour tenir compte du contexte de la mondialisation et des situations éventuelles de crise comme Ebola ; • Création d'un fonds d'urgence pour soutenir le secteur privé durant les catastrophes telles que la crise causée par la MVE • Soutien financier pour faciliter les remboursements des prêts et stabiliser le cash-flow des PME affectées par la crise • Mise en place d'une politique de promotion des produits locaux qui ont été lourdement affectés par la mauvaise publicité causée par la MVE • Approbation d'un échéancier d'apurement des arriérés sur la dette intérieure 2011-2014 • Mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de remboursement de crédits TVA • Poursuite du renforcement du Service des PME • Elaboration d'une nouvelle loi sur la Microfinance • Renforcement des activités de communication pour favoriser la reprise des activités minières • Mise en place d'un guichet unique minier • Finalisation des textes d'application du code minier
Services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des comités de veille et la mobilisation des partenaires sociaux • Adoption par le gouvernement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive • Renforcement des Institutions de Microfinance (IMF) à travers la formation et la surveillance • Mise en place d'une Centrale des risques destinée à rendre plus performante la gestion du portefeuille des IMF • Mise en place d'équipes de veille sanitaire en milieu éducatif • Élaboration d'une politique nationale de la protection sociale
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Création des corridors humanitaires de transport pour faciliter la circulation sécurisée des produits alimentaires de base à travers les frontières • Recours à la formule d'Agence routière couplée avec le Fonds d'entretien routier (FER) de 2ème génération à l'instar de la plupart des pays de la sous-région • Démarrage effectif des travaux du Backbone National



